adaes44

RAPPORT d'ACTIVITE

2022

CONTACT
113 rue de la Jaunaie
44230 St-Sébastien s/Loire
02.51.79.16.16
contact@adaes44.org
www.adaes44.fr

adaes44

SOMMAIRE

04

Orientations associatives

Rapport moral

Rapport de la Directrice Générale

12

Administration et finances

Rapport financier

Résolutions financières

22

Rapports des services

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

Service pénal socio-judiciaire (SPSJ)

Service d'investigation éducative (SIE)

Dispositif hébergement éducatif diversifié - Foyer de la Jaunaie

Dispositif hébergement éducatif diversifié - Les Amarres

adaes44

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES

06

Rapport moral

Jean-Patrick Bébin, Président

08

Rapport de la Directrice Générale

Béatrice Fonlupt, Directrice Générale

adaes44

RAPPORT MORAL

L'année 2022 est pour l'Association Adaes44, une année de changements importants.

Tout d'abord un changement à la tête de la Direction Générale. Béatrice Fonlupt a pris ses fonctions de Directrice Générale début janvier. Béatrice va donc vous présenter juste après moi son premier rapport d'activité dans lequel vous pourrez constater l'ensemble des changements dont certains ont retenu toute l'attention des administrateurs. J'en cite deux principalement : la préparation de la mesure unique pour le Milieu Ouvert et l'attribution à notre Association de l'appel à projet concernant la mise en œuvre d'une Maison d'Enfants à Caractère Social sur le territoire de Châteaubriant.

Ces différents projets ont bien entendu mobilisé notre Bureau et notre Conseil. Les rencontres avec les municipalités, les élus et les services du département, les commissions de travail ont bien rempli nos agendas ! Notre vigilance a dû s'exercer sur plusieurs points essentiels. En premier lieu la cohérence entre les valeurs de l'Association et les projets doit être interrogée régulièrement. Ensuite les moyens octroyés doivent se montrer à la hauteur des tâches demandées. Cela demande une attention presque quotidienne des administrateurs pour accompagner et soutenir la Directrice Générale et les Directeurs de service dans les décisions à prendre.

L'allègement des protocoles « anti-Covid » nous ont permis d'organiser enfin notre « Journée associative ». Nous étions nombreux le 17 novembre aux Salons Mauduit pour nous présenter et présenter à tous l'ensemble des activités portées par l'Adaes44. Ce fut assurément une belle réussite grâce au travail de tous, élus et salariés.

Il est important également de citer la présence des administrateurs dans des instances nationales, régionales et départementales (Citoyens et Justice, IA44 par exemple, mais il y en a bien d'autres !).

En conclusion je voudrais ici remercier l'ensemble des administrateurs de l'Adaes44 pour leurs engagements tout au long de cette année 2022.
Merci à tous les salariés de l'Adaes44 pour le travail quotidien auprès des personnes qui nous sont confiées.

Cette année 2022 a prouvé le dynamisme et la solidité de notre association.

Jean-Patrick Bébin,
Président Adaes44

adaes44

RAPPORT de la DIRECTRICE GENERALE

2022, une année de changement, des mouvements de personnels importants

Fin décembre nous avons salué le départ de Jean-Michel Clavier et souhaité la bienvenue à Benoît Lacourt, directeur du SEAD, depuis février ; et nous témoignons de nos remerciements à Christophe Hergué pour son implication avant son départ le 1er septembre 2023, souhaitant parallèlement la bienvenue à Florent Pairé à la direction du Foyer de la Jaunaie. Le collège de cadres a été modifié de manière conséquente depuis janvier 2022, au départ de Jérôme Bouts, ce qui implique de s'ajuster et de construire ensemble un nouveau collectif de direction.
Félicitations à Antoine Bourdet qui devient directeur de la Mecs Point-Virgule progressivement à compter du 1er septembre prochain, et à Guillaume Jouis qui prendra à terme la direction du Service d'Investigation Educative et du Service Pénal Socio-Judiciaire.
A l'Adaes44 également, comme dans d'autres associations, nous constatons un grand nombre de départs et d'arrivées de salariés, dans un contexte généralisé de manque d'attractivité des métiers du social, en dépit d'une revalorisation salariale partielle qui exclut un tiers des salariés de l'Adaes44 : les intervenants socio-judiciaires, les postes administratifs et techniques, les postes de direction. L'Adaes44 s'oppose fermement à cette distinction gouvernementale inique qui crée un sentiment d'injustice légitime entre les salariés.
Dans ce contexte, comment répondre à cet enjeu majeur de recrutement et de fidélisation des professionnels pour notre association, dont le périmètre se développe ainsi que le nombre de salariés ? Plusieurs actions sont déjà engagées, comme la mise en place d'une formation adaptée avec l'Arifts, en lien avec l'InterAssociations44, pour les salariés non diplômés, l'ouverture à l'apprentissage, un renforcement des liens avec Pôle Emploi, notamment au plus près des territoires concernés, et un renforcement de notre visibilité sur les réseaux sociaux et de notre communication globale, projet entièrement à développer. Pour autant, si la tension reste forte sur les recrutements en CDD, elle semble s'apaiser pour les CDI, permettant le maintien global d'une stabilité des équipes, qui reste fragile.

… et de mise en œuvre de nouveaux projets pour 2023

Suite à la validation de notre candidature par la commission de sélection du Conseil départemental (CD) en octobre 2022, l'Adaes44 a été retenue pour déployer le projet de la Mecs Point-Virgule, qui accueillera, à terme, 66 enfants de 3 à 21 ans, et 80 VPT (visites en présence d'un tiers) sur trois territoires dans le Nord du département, notamment à Châteaubriant dont le maire est partie prenante engagée du projet. Celui-ci, prévu sur 3 ans, a mobilisé fortement l'équipe Direction Générale et notamment Séverine Salafia depuis avril 2022. Sa mise en œuvre, notamment sur la dimension immobilière, et le recrutement des équipes, a pris du retard suite aux discussions financières longues, difficiles mais finalement fructueuses avec le Conseil Départemental. La nomination d'Antoine Bourdet à la direction de la Mecs à compter du 1er septembre 2023, permettra, avec l'appui de Séverine Salafia, un engagement du projet et l'accueil des premiers jeunes début 2024, dans des locaux provisoires, à la demande du CD afin de contribuer à pallier la saturation du dispositif d'hébergement.
Ce projet, dans ses dimensions humaines et financières, constitue un challenge majeur pour l'Adaes44. Il viendra, à terme, modifier les équilibres des missions, avec un pôle hébergement constitué de 3 Mecs d'une capacité totale de 120 places, contre 54 aujourd'hui. La constitution des équipes se traduira par l'augmentation de 120 salariés, portant à plus de 350 le nombre total d'ETP d'ici 3 ans.
Dans le même temps, l'Adaes44, comme les autres associations du 44, a été fortement mobilisée sur le projet de réforme piloté par la Direction enfance famille (DEF), portant sur deux axes : la réorganisation territoriale de l'accompagnement en milieu ouvert, et la mise en place de la Mesure Educative Personnalisée (MEP), que l'Adaes44 avait déjà expérimentée avec la MAUD. Ce projet, lancé en juillet 2022 pour une effectivité en septembre 2023, est très complexe à mettre en œuvre car il implique des modifications organisationnelles d'équipes importantes et la

création de deux antennes pour le SEAD. L'accompagnement de la mise en place de cette nouvelle organisation se construit dans la durée, car nous souhaitons une mobilité interne progressive et volontaire des salariés, dans le maintien des équilibres existants.
Enfin, l'hypothèse du rapprochement du SIE et du SPSJ, déjà envisagée il y a plusieurs années, a été réinterrogée aux fins de garantir une visibilité similaire à tous les services de l'Adaes44, au regard des changements à venir. Les conditions de ce rapprochement se construisent, à l'appui notamment du renforcement de l'encadrement nécessaire pour les deux services.

Ces transformations posent un enjeu d'identité et de sécurisation pour l'Association.

Comment l'Adaes44 peut-elle accompagner son développement engagé et à venir (en termes de missions, de nombre de salariés et de territoires d'implantation) en garantissant une organisation équilibrée, structurée et efficace, et en demeurant fidèle à ses valeurs d'engagement et de proximité, d'interconnaissance et de qualité d'intervention? Les valeurs de l'Adaes44 sont aujourd'hui confrontées à une réalité de développement rapide, qui peut inquiéter ou insécuriser certains d'entre nous. Dans ce temps de changements, il y a une nécessité à garantir et/ou créer des espaces de réflexion institutionnels, afin de (re)mettre en mouvement les valeurs fondatrices et de les réinterroger si nécessaire. Ainsi la journée institutionnelle de novembre dernier a-t-elle participé de cette nécessité de partager du « commun », de renforcer l'interconnaissance, mais aussi la généralisation des espaces d'analyse de la pratique, pour l'ensemble des travailleurs sociaux, intervenants socio-judiciaires, chefs de services, et bientôt directeurs. Le renforcement de l'animation associative (soirées adhérents, journée institutionnelle), l'organisation de journées d'étude (Journée contre la lutte des violences conjugales organisée par le SPSJ en octobre, ou encore la co-construction du SPSJ avec Citoyens et Justice de la journée consacrée à l'utilité sociale des associations en juin à Nantes), la participation de la Directrice générale et du directeur de la Mecs Les Amarres aux Assises de la Protection judiciaire de la jeunesse sur le placement judiciaire en octobre contribuent également à un renforcement de la visibilité et de l'attractivité de l'Association.
Je tiens à souligner l'engagement fort des administrateurs, du Président en particulier mais aussi des membres du Bureau, qui s'est incarné notamment dans leur implication dans la conception et la relecture du projet de la Mecs Point-Virgule, qui se poursuit aujourd'hui, dans le cadre du comité stratégique interne à l'association.
Par ailleurs, le renforcement nécessaire de la Direction générale est engagé, par la création de nouveaux postes fonction support (comptables-paies) au regard de l'augmentation du nombre de salariés. Une salariée a déjà été recrutée, ainsi que la Responsable des ressources humaines (qui aura pour mission, entre autres, la rédaction d'un nouvel accord cadre en suite des élections professionnelles à venir pour 2024, la mise en place d'un logiciel RH, et la proposition d'un Vademecum des procédures RH tant attendu). Un poste de responsable des services généraux demandé au BP 2023 et refusé sera redemandé en 2024, à l'instar d'autres associations de périmètre similaire déjà dotées, afin de permettre le traitement de sujets logistiques (informatique, immobilier, téléphonie, flotte de véhicules), aujourd'hui portés par le Directeur administratif et financier et les directeurs.
Saluons le rôle précieux de notre Conseillère technique à 80% Séverine Salafia, qui a engagé des chantiers conséquents de mise aux normes et d'harmonisation des procédures de travail, de développement du partenariat (financement d'un logiciel usagers), de la démarche qualité, de soutien aux ressources humaines (mise en place des entretiens de formation pour les salariés, harmonisation des fiches de poste, droit du travail), de développement des actions relatives à la santé, à la sécurité et conditions de travail (DUERP[1], fiches entreprises, plan de prévention), de développement de projet, dont la rédaction et le pilotage du projet de la Mecs Point-Virgule et autres projets transversaux (RGPD[2]).
De manière générale, l'Association devra nécessairement prendre « un virage numérique » pour pouvoir faire face à l'augmentation de la charge de travail administrative des personnels de la Direction générale et de l'encadrement en particulier, directeurs et chefs de service, que je remercie ici tout particulièrement.
Ces sujets sont régulièrement discutés dans le cadre du dialogue social, en CDT [3] et CSSCT [4] notamment, afin que des mesures soient apportées si nécessaire en matière de prévention des risques psycho-sociaux. La charte relative au télétravail attendue a été entérinée en février,

[1] DUERP : Document unique d'évaluations des risques professionnels
[2] RGPD : Règlement général sur la protection des données
[3] CDT : Commission Droit du Travail
[4] CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

après plusieurs mois d'échanges et de discussions. Je remercie les élus impliqués dans ces actions favorables à l'amélioration des conditions de travail qui participent d'un dialogue social constructif.

Une activité croissante au sein d'un environnement externe sous tension

Il est important de signifier dans ce rapport la poursuite de l'augmentation de l'activité pour l'Adaes44, tant au service pénal qu'en milieu ouvert (AEMO et investigation), qu'en hébergement. Malgré l'augmentation des moyens dédiés par le CD44 pour la MEP et des créations de places d'accueil, ce constat engendre des difficultés croissantes pour l'Adaes44 qui voit le nombre de mesures en attente augmenter au SIE, au Pôle de Première Intervention du SEAD de manière inquiétante, et est confrontée à des situations de danger sans pouvoir intervenir de manière satisfaisante, engageant par ailleurs, faut-il le rappeler, sa responsabilité. Depuis plusieurs mois, face à la crise du placement en Loire Atlantique, une nouvelle pratique d'accueil d'urgence tente de se développer par défaut de places au CDEF, dans l'irrespect des procédures d'accueil, des capacités et de la décision des directeurs d'établissements, par l'intermédiaire des cadres de la DEF. Cette pratique est dangereuse, car elle ne considère pas la réalité des groupes d'enfants et de leurs dynamiques, ni celle de la capacité des équipes souvent en tension. Notre vigilance est requise pour maintenir nos Mecs dans un équilibre toujours à protéger.

Ce rapport de tensions avec les financeurs se retrouve également dans les dialogues budgétaires, qui se réduisent souvent à une juxtaposition de deux monologues. La difficulté de faire vivre cette complémentarité est particulièrement exacerbée avec la DTPJJ44 qui ne considère pas les besoins juridictionnels dans sa prise de décision, ni nos arguments. Les relations avec le CD 44 sont plus complexes. Elles nécessitent, au niveau des directions et de la Directrice générale pugnacité, dialogue, pédagogie, et également l'intervention de la fonction politique du Président, notamment dans le cadre des rencontres entre Madame Tramier, élue Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la famille, et de l'Inter-Associations 44 (IA44). Des avancées notables de considération de nos besoins ont été réalisées, tant pour la mise en place de la MEP que pour la validation du budget finalisé de la MECS Point-Virgule. Cependant, des difficultés de méthode et la mobilisation difficile de différents services du département viennent nuancer ces propos, notamment sur la question immobilière, et par voie de conséquence entrainent des retards dans la mise en œuvre de projets d'implantation.

Des partenariats riches toujours ressources

Dans un contexte de dégradation de la réponse apportée et de l'insuffisance des moyens affectés au regard de l'augmentation des besoins, en dépit, pour le CD 44, d'une priorisation donnée à la Protection de l'Enfance et des moyens afférents, l'Adaes44 est reconnue et légitimée dans sa contribution à la recherche permanente de l'adaptation des réponses aux besoins des bénéficiaires, de la promotion de la créativité et de l'innovation associative auprès des décideurs, pour une politique publique de protection de l'enfance et de la prévention de la récidive pertinente et de qualité. Elle s'appuie notamment sur un environnement partenarial fort, notamment en soutenant avec les membres de l'IA 44 la primauté du projet d'accueil ou du projet pour l'enfant sur des logiques strictement comptables.

Des partenariats solides se poursuivent, avec l'Equipe Mobile Ressource (EMR), le dispositif l'Entre-2 à Saint-Nazaire, avec les Amis de Saint-Vincent de Paul, Tréméac… (liste non exhaustive).

Du côté du SPSJ, les relations étroites entretenues avec la fédération Citoyens et Justice, et notre mission de coordination renouvelée des CPCA[5], constituent des points d'appui précieux, tant sur la pertinence de l'accompagnement judiciaire proposé (réalisation de référentiels), que sur la nécessaire évolution de la rémunération des intervenants socio-judiciaires, exclus de la revalorisation Ségur/Laforcade.

[5] CPCA : Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

Quelques mots pour conclure …

***« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »*, Antoine de St-Exupéry, *en référence au chapeau de la gazette de la Jaunaie de mai 2023*.**

Cette phrase est étroitement liée à notre mission, à ce pour quoi nous œuvrons tous les jours auprès des jeunes, des familles, des mineurs et majeurs accompagnés, dans le souci de l'amélioration continue de nos pratiques. Elle résonne également particulièrement pour notre organisation, tant il est important d'accompagner l'évolution actuelle de l'Adaes44 dans le respect de ses valeurs fondatrices, et dans leurs déclinaisons au quotidien pour l'ensemble des salariés qui la font vivre, pour l'ensemble des administrateurs et des adhérents qui l'accompagnent et la soutiennent.

Elle nous invite à faire des pauses régulières pour poursuivre nos échanges, à partager nos réflexions, dans le respect des différences et des sensibilités plurielles, des places et rôles spécifiques de chacun, élus, salariés, administrateurs, adhérents, qui participent de la richesse d'un collectif en mouvement, de sa légitimité, et de sa stabilité.

Je vous remercie tous de votre présence et vous invite à l'écoute attentive des rapports d'activité des cinq établissements et services présentés par les directeurs, dont je salue l'engagement sans faille.

Béatrice Fonlupt,
Directrice Générale Adaes44

ADMINISTRATION ET FINANCES

15

Rapport financier

Jean-Yves Artaud, Trésorier

18

Résolutions financières

Jean-Yves Artaud, Trésorier

adaes44

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

Bilan

Le total du bilan s'établit à 6 922 273.49 €, en légère augmentation avec l'année précédente.

À la suite du recours à l'emprunt pour 469 k€, le poids de l'endettement est passé à 12.03 % des ressources du FRI [6] contre 5.36 % en 2021. Le taux de vétusté est élevé en se situant à 64.94 %. Il faut rester vigilant sur le renouvellement des immobilisations existantes car le taux est conséquent, surtout au vu du poids des autres immobilisations corporelles (77.47%).

L'analyse de la structure financière de l'Association montre un niveau satisfaisant de notre trésorerie. On constate que le Fonds de Roulement d'Exploitation (FRE) couvre plus que largement notre Besoin en Fonds de Roulement qui est de 228 k€. A noter que la partie spécifique du FRE dédié à la couverture du BRF n'est que de 751 k€. Le Fonds de Roulement d'Investissement est suffisant pour les besoins annuels de reconduction des différents services. Il permet de concourir, partiellement, par autofinancement pour un projet conséquent sans toutefois exclure le recours à un financement extérieur.

A noter qu'au 31 décembre 2022 la réserve de trésorerie ne permet le financement du fonctionnement que de 18 jours de charges d'exploitation (20 jours en 2021). Cela ne constitue pas une sécurité financière suffisante. Cette faiblesse de couverture, qui se dégrade, nous rend très dépendant au délai de versement de nos financeurs.

Comptes de résultats

Association

Le compte de résultat consolidé de l'Association fait ressortir cette année un déficit de :

169 855.06 €.

Ce résultat étant le regroupement des résultats des différents établissements et services, les commentaires sont exprimés à travers ceux de chaque structure.
Il faut rappeler que les activités gérées par l'association, hors service pénal, voient leurs résultats repris (excédents) ou refinancés (déficits) en N+2. Ainsi, pour le présent exercice, l'association bénéficiait de 366 376.92 € d'excédents. En conséquence, le résultat effectif global est excédentaire de 196 521.86 €.

Direction Générale

Ce compte présente un résultat excédentaire de : **426.00 €.**

Cette situation résulte de la prise en compte des provisions pour congés à payer, affectées en réserve au bilan, qui n'étant pas acceptées en financement par les autorités, ne peuvent être réparties dans la quote-part supportée par chaque établissement.

Rappelons que le financement de la Direction Générale est assuré par une quote-part versée par les différents établissements et services de l'association au prorata de leur budget et du nombre de leurs salariés.

Le budget prévu pour l'année a été respecté, l'exercice dégageant même une économie de 682 € par rapport à l'enveloppe accordée.

[6] FRI : Fonds de Roulement Investissement

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

L'année 2022 se concrétise par une suractivité (+17.98 %). On enregistre un excédent de 129 415 journées par rapport aux prévisions.

Cette suractivité génère des recettes supplémentaires seulement au niveau des mesures auprès des autres départements, le CD 44 finançant l'activité via une DGF[7].

Le résultat comptable est déficitaire de 153 799 € mais, après intégration du résultat antérieur de 307 234 €, le résultat administratif est excédentaire de : + **183 784 €.**

Le groupe II est en fort dépassement (+ 484 k€) mais cela provient principalement des primes Ségur qui n'ont pas été intégrées au budget pour 313 745 €. Un financement complémentaire a été accordé par le CD44. Après imputation des recettes en atténuation, le dépassement net est de 96 k€ intégrant le coût de l'intérim (77 k€) et de prestations externes de ménage (11 k€) pour faire face à des arrêts maladie.

Le dépassement net du groupe III de 48 k€ s'explique essentiellement par la dotation aux provisions retraite pour 37 k€.

Foyer de la Jaunaie

Le résultat comptable ressort à - 30 012 €. Après intégration de l'excédent antérieur de 34 689 €, le résultat budgétaire s'établit à **+ 25 936 €.**

Le fonctionnement du Foyer a connu cette année une activité non-équilibrée de -10.93 % (- 1 478 journées).

La situation excédentaire malgré la sous-activité provient d'économies réalisées sur les groupes II et III à savoir, respectivement 155 k€ et 68 k€. Cette situation est liée à l'arrivée progressive des 8 places supplémentaires et aux difficultés de recrutement rencontrées pour l'embauche des professionnels.

MECS Les Amarres

L'exercice 2022 se concrétise par une suractivité (+ 1.67 %). Il a été réalisé 87 journées de plus.

Le déficit constaté de - **29 646 €** s'explique par des dépenses supplémentaires (travaux pour 18 k€, renfort éducatif de 11 k€ et dépenses de santé et de transport pour un jeune de 7 k€) accordée par le CD44 avec reprise au compte administratif.

En dehors de ces charges supplémentaires, les charges nettes ont été globalement contenues malgré, pour le groupe II, 24 k€ de recours à l'intérim.

Service d'investigation éducative (SIE)

Après intégration de 16 197 € d'excédent antérieur, le résultat budgétaire s'établit à **10 597€.**

L'activité réalisée a été conforme aux attendues, à savoir 430 mesures. En effet, l'activité supplémentaire a été reconduite pour la période septembre 2022 à août 2023.

Les groupes I et III sont en légère économie pour le premier et équilibré pour le second tandis que le groupe II dégage 8 k€ d'économies principalement liées aux nombreux arrêts maladie qui n'ont pas toujours pu être remplacés.

[7] DGF : Dotation globale de financement

Réparation pénale pour les mineurs

Malgré 8 255 € d'excédent antérieur, le résultat budgétaire de l'exercice est déficitaire de **10 284.13 €.**

L'activité est inférieure aux prévisions puisqu'il a été réalisé 274 mesures de réparation pour 280 prévues au budget. Toutefois, cela reste sans conséquence financière du fait du financement sous forme de dotation globale.

Les groupes II et III sont en dépassement respectivement de 11 k€ et de 6 k€ du fait :

- De surcoûts liés à des remplacements (congés sans solde et arrêt longue maladie par des personnes ayant un coefficient supérieur à celui de la personne remplacée) ;
- D'une dotation à la provision pour retraite pour 4.5 k€.

Service pénal

Le résultat de ce service fait apparaitre pour cette année un excédent de **51 901.09 €.**

La décomposition par activité de ce résultat fait apparaître un résultat positif de 15 145 € sur la partie socio-judiciaire (CJ, POP, EP), l'excédent d'activité des POP (39 450 €) et des CJSE (17 960 €) compensant l'insuffisance des EP (42 265 €). L'activité M.A.P. (Mesures Alternatives aux Poursuites) est positive de 33 992 €.

A noter que les activités complémentaires et les subventions supplémentaires (en hausse de 40 k€) contribuent significativement au financement de l'activité.

Gestion propre

Ce compte associatif, présente un résultat excédentaire de **1 455.19 €** qui n'appelle pas de remarque particulière.

Jean-Yves Artaud,
Trésorier

RESOLUTIONS FINANCIERES

Assemblée générale du 19 juin 2023

Après avoir arrêté les comptes tels qu'ils vous ont été présentés lors de sa réunion du 11 avril 2023, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale après délibération d'approuver ces comptes et de voter les résolutions suivantes.

L'Assemblée Générale de l'Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire Atlantique, réunit statutairement le 19 juin 2023 :

- **Approuve le bilan au 31 décembre 2022 tel qu'il lui est présenté pour un total de :**

6 922 273.49 €

- **Approuve le compte de résultat de l'association pour un déficit de**

- 169 855.06 €

Et décide l'affectation des résultats tels que défini ci-après :

Gestion propre

Excédent de 1 455.19 € affecté comme suit :

→ Au compte « report à nouveau » : - 32 359.19 €

→ Au compte « Excédent affecté à l'investissement » : + 33 814.38 €

Direction Générale

Excédent de 215,00 € affecté comme suit :

→ Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : + 426,00 €.

SEAD

Déficit de 153 799.81 € affecté comme suit :

→ Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 47 611,00 €

→ Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers» : - 123 449.76 €

→ Au compte « Report à nouveau débiteur » : + 17 260.95 €

Foyer de la Jaunaie

Déficit de 30 012.98 € affecté comme suit :

- → Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 23 030,00 €
- → Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers » : - 8 753,05 €
- → Au compte « Autres réserves » : + 1 770.07 €

MECS – Les Amarres

Déficit de 27 528.50 € affecté comme suit :

- → Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : + 443,00 €
- → Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers » : - 29 646,50 €
- → Au compte « Autres réserves » : + 1 675,00 €

SIE

Excédent de 6 762,47 € affecté comme suit :

- → Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : + 12 362,00 €
- → Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers » : - 5 599.53 €
- → Au compte « Réserve de compensation » : + 9 294.22 €

Réparation pénale pour mineurs

Déficit de 19 058.52 € affecté comme suit :

- → Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 519,00 €
- → Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers » : - 18 539.52 €

Pénal

Excédent de 51 901,09 € affecté comme suit :

- → Au compte « Quote-part des congés à payer non financés » : - 13 212,00 €
- → Au compte « Report à nouveau sous contrôle des tiers » : + 65 113.09 €

Jean-Yves Artaud,
Trésorier

Le 12 juin 2023

Régis HEGRON
Commissaire aux comptes
regishegron@expereo.fr
SIRET : 482 665 254

BILAN ACTIF

ADAES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	73 306.27	71 081.65	2 224.62	3 890.86
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	156 952.33	30 421.94	126 530.39	61 552.57
Constructions	1 884 649.61	961 086.59	923 563.02	553 766.18
Installations techn., matériel et outil. ind.	170 776.96	159 426.38	11 350.58	15 039.72
Autres immobilisations corporelles	2 285 887.70	1 770 498.84	515 388.86	486 492.41
Immobilisations corporelles en cours	8 506.20		8 506.20	6 478.28
Immobilisations financières				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	333 148.63		333 148.63	299 242.75
Prêts				
Autres immobilisations financières	116 693.44		116 693.44	98 875.28
TOTAL (I)	**5 029 921.14**	**2 992 515.40**	**2 037 405.74**	**1 525 338.05**
Comptes de liaison (1)				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens/services)				
Stocks de produits et marchandises				
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs				
Créances (2)				
Redevables et comptes rattachés (3)	1 161 430.34		1 161 430.34	963 905.55
Autres créances	258 588.16		258 588.16	179 858.97
Valeurs mobilières de placement	1 836 442.42		1 836 442.42	1 887 773.96
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 619 145.05		1 619 145.05	1 989 761.74
Charges constatées d'avance	9 261.78		9 261.78	3 098.40
TOTAL (III)	**4 884 867.75**		**4 884 867.75**	**5 024 398.62**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**9 914 788.89**	**2 992 515.40**	**6 922 273.49**	**6 549 736.67**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et) la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an 1 429 280.28 1 191 714.62

(2) Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'Art R314-96 du CASF

Régis HEGRON
Commissaire aux comptes
regishegron@expereo.fr
SIRET : 482 665 254

BILAN PASSIF

ADAES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	444 012.39	444 012.39
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 841.67	11 166.67
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 179 618.56	1 156 601.11
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	336 977.41	336 977.41
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	143 498.21	120 038.07
Autres réserves		
Report à nouveau (1)		
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	-135 782.88	-86 768.93
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	9 943.81	9 943.81
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	716 670.80	585 577.47
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Charges des activités sociales et médico-sociales de prise en compte différée	-894 516.83	-916 004.15
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales	53 356.28	54 930.18
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées		
Résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	-223 211.34	-24 385.01
Subventions d'investissement	418 171.01	445 180.78
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement	414 552.24	414 552.24
Amorts dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif	410 192.18	394 653.34
Droits de l'affectant ou du remettant		
TOTAL (I)	**2 886 323.51**	**2 946 475.38**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques		
Autres provisions	1 103 855.85	1 146 685.52
Fonds dédiés ou reportés	99 883.00	63 014.00
TOTAL (III)	**1 203 738.85**	**1 209 699.52**
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	736 447.35	294 188.94
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 758.00	3 039.40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	27 507.81	53 807.39
Dettes fiscales et sociales	1 862 108.19	1 721 711.83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		1 905.18
Autres dettes (5)	123 164.78	134 683.03
Produits constatés d'avance	80 225.00	184 226.00
TOTAL (IV)	**2 832 211.13**	**2 393 561.77**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**6 922 273.49**	**6 549 736.67**

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]
(4) [illegible]
(5) [illegible] [illegible] [illegible]
(6) [illegible] [illegible] [illegible]

adaes44

RAPPORTS DES SERVICES

25

Service éducatif d'accompagnement diversifié (SEAD)

Benoît Lacourt, Directeur SEAD

47

Service pénal socio-judiciaire (SPSJ)

Guillaume Jouis, Directeur SPSJ

61

Service d'investigation éducative (SIE)

Antoine Bourdet, Directeur SIE

73

Dispositif hébergement éducatif diversifié - Foyer de la Jaunaie

Christophe Hergué, Directeur Foyer de la Jaunaie

83

Dispositif hébergement éducatif diversifié - Les Amarres

Laurent Chappuis, Directeur Les Amarres

adaes44

SEAD
SERVICE EDUCATIF d'ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIE
2022 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. ACTIVITE

1.1.Le cadre législatif

1.2.Les évolutions

1.3.Les instances de réflexion avec le Conseil départemental 44

1.4.Les éléments statistiques relatifs à l'activité

1.5.Evolution des caractéristiques de la population

II. FONCTIONNEMENT

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

ANNEXES

Conseil et Soutien- Points Justice Nantes et Châteaubriant
DAPRRA
Lieu accueil Enfants/Parents (LAEP)
Médiation Familiale

INTRODUCTION

Le Service Educatif d'Accompagnement Diversifié (SEAD) agit quotidiennement pour mettre en œuvre les mesures judiciaires et administratives confiées par les tribunaux ou le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Il développe des actions de protection et de prévention afin de répondre à la situation de danger des enfants et accompagner les pères et mères dans le cadre et le respect de l'autorité parentale.

Ce rapport d'activité est un arrêt sur image nous permettant de présenter et rendre compte de l'activité du SEAD pour l'année 2022. Ce rapport permet de présenter le travail réalisé par l'ensemble des professionnels, de prendre un peu de hauteur en regardant la globalité des aspects de notre activité. Il permet enfin de dégager des axes de réflexions, de distinguer des problématiques, des valeurs et de se projeter pour l'année à venir.

Ce rapport d'activité abordera les grandes thématiques importantes traversées en 2022 : les travaux ayant permis l'inscription de la Mesure Educative Personnalisée (MEP) comme l'axe fort du prochain schéma départemental de Protection de l'Enfance du département de Loire Atlantique, la suractivité inédite et inquiétante rencontrée par notre service, l'engagement de nos professionnels au quotidien dans l'exercice des mesures confiées, mais également dans de nombreux projets et commissions. C'est ici l'occasion de souligner l'implication essentielle de l'ensemble des professionnels, quelles que soient leur place et missions. Malgré un contexte de travail complexifié par les difficultés majeures que rencontre le dispositif de protection de l'enfance, leur engagement quotidien au service des mineurs et de leurs parents constitue une ressource précieuse et essentielle. Merci à toutes et tous.

Nous ne pouvions ouvrir ce rapport d'activité sans rappeler le drame survenu pour ce jeune enfant d'un an décédé suite aux violences qu'il a subies de ses parents. En mars 2022, notre service a été informé de ce drame effroyable survenu quelques mois plus tôt. Ce jeune enfant avait fait l'objet d'une mesure d'AEMO[8] confiée à notre service suite à une main levée de placement en urgence. Cette mesure a transité par notre Pôle de Première Intervention pendant un mois et demi, avant que notre service ne soit dessaisi par le magistrat compte tenu du déménagement des parents en Sarthe. Ce drame est venu nous rappeler la réalité du danger imminent que peuvent rencontrer les enfants accompagnés, mais également la responsabilité qui est la nôtre. Pour autant, comment agir cette responsabilité lorsque les mesures confiées à notre service sont exponentielles et dépassent notre capacité habilitée de plus de 20 % (nous dénombrions 438 mineurs au-dessus de notre habilitation fixée à 1972 mineurs en septembre 2022) ? Cette responsabilité a pour autant été mise en actes au même moment, alors que nous travaillions parallèlement à la construction de nouvelles modalités d'intervention pour ces mesures en attente suivies par notre Pôle de Première Intervention. Ce projet s'est construit avec les professionnel.le.s de cette équipe. Il est incontestable que cet évènement a été dans les esprits de chacun.e.s afin que ce drame ne soit pas oublié, et pour construire les repères de demain.

[8] AEMO : assistance éducative en milieu ouvert

I. ACTIVITE

1.1. Le cadre législatif

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. (…) Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

(Art. 375 & 375-2 du Code Civil)

- ✓ Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;
- ✓ Art 375 à 375-9 du Code Civil - Art 1181 à 1200-1 du NCPC modifiés par le décret du 05 mars 2002 ;
- ✓ Loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- ✓ Loi 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;
- ✓ Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 réformant l'action sociale et médico-sociale ;
- ✓ Art L. 311-1 et suivants du CASF - Art L222-2 et L222-3 du CASF ;
- ✓ Art. 1er décret 75-96 du 18 février 1975 (Protection Jeunes Majeurs) ;
- ✓ Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.

1.2. Les évolutions

Au cours de cette année 2022, le SEAD est intervenu auprès de 3 330 jeunes sur l'ensemble du département, soit 10% de plus que l'année dernière. Cette augmentation s'explique par la suractivité considérable rencontrée par notre service en 2022, alors même que 2021 était une année qualifiée déjà d'inédite.

Parmi les évolutions notables rencontrées en 2022, nous pouvons faire état de la persistance de problématiques déjà évoquées dans le précédent rapport d'activité : enfants exposés aux conflits parentaux, mal-être des adolescents, précarité socio-économique accrue. En outre, la recrudescence des situations impliquant des jeunes enfants est à souligner (+ 17% de jeunes de moins de 6 ans suivis en assistance éducative entre 2021 et 2022). Ce constat est d'ailleurs observé sur d'autres modes de prise en charge en protection de l'enfance sur le département (cf. accueils croissants en pouponnières).

L'autre élément impactant fortement les accompagnements réside dans les délais d'attente de plus en plus importants entre l'arrivée de la mesure et la possibilité effective de la mettre en œuvre. Il n'est plus rare que les familles accompagnées attendent une année avant la mise en œuvre de la mesure selon des modalités ordinaires. Les situations familiales, quand elles sont alors prises en charge, sont souvent davantage dégradées et la mobilisation des parents rendue plus complexe.

Les professionnels du SEAD composent enfin avec les difficultés inhérentes à l'état du dispositif de protection de l'enfance sur le département : placements non exécutés, services de soins embolisés, … C'est souvent le cœur de notre mission qui est impacté, ce qui constitue un point de vigilance dans les liens que nous avons avec nos partenaires et prescripteurs, afin de les alerter, voire nous positionner, afin de ne pas assister à des phénomènes de glissement (AEMO en lieu et place de placements ordonnés par exemple).

1.3. Les instances de réflexion avec le Conseil Départemental 44

La généralisation de la Mesure Unique, rebaptisée en **Mesure Educative Personnalisée (MEP)** a été actée pour 2023 selon une méthode qui devra s'affiner.

Le SEAD s'est ainsi engagé dans plusieurs instances animées par le département :

- ✓ Groupe référentiel sur la MEP,
- ✓ Point d'étape Milieu Ouvert,
- ✓ Rencontres régulières avec la Direction Enfance Famille dans l'objectif d'ajuster la réponse aux besoins en milieu ouvert par le SEAD,
- ✓ Premières rencontres territoriales MEP au niveau des délégations.

Cette mise en œuvre est associée à une nouvelle **sectorisation** des établissements qui exerceront la MEP. Ainsi, à terme, le SEAD n'interviendra plus sur la globalité du département. Les territoires de Blain Châteaubriant et du Pays de Retz seront couverts par d'autres services.

La mise en œuvre de la MEP est assurément un projet innovant, porteur de sens tant pour les familles que pour les professionnels, à la condition toutefois que le périmètre de cette mesure soit envisagé selon les contours de l'expérimentation de la MAUD à laquelle le SEAD a participé activement dès 2019. A l'heure de l'écriture du présent rapport d'activité, plusieurs zones d'incertitudes subsistent. Parmi ces questions en suspens, nous pouvons souligner l'importance d'un pilotage efficient afin d'éviter une discontinuité des accompagnements actuellement en cours auprès des familles, la nécessité de préserver la notion de fonctions support-ressources dans les équipes, l'indispensable prise en compte des mesures en attente en lien avec une suractivité chronique, le manque de visibilité sur nos implantations à venir (Agglomération Nantes Nord notamment), les difficultés liées aux tensions RH et la difficulté de remplacer les professionnel.le.s absent.e.s.

1.4. Eléments statistiques relatifs à l'activité

1.4.1. Effectifs au 31/12/2022

Autorisation pour 1992 mineurs
72,87 ETP postes travailleurs sociaux (ES, AS, CESF)

au 31/12	Familles	Mineurs	Ratio mineurs/famille
2021	1355	2172	1,60
AEMO	1195	1911	1.60
AED	160	261	1.63
2022	1 472	2 365	1.61
AEMO	1 340	2 149	1.60
AED	132	216	1.64

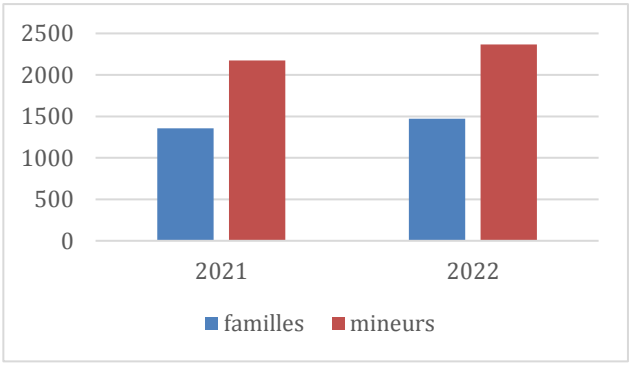

1.4.2. Suractivité au 31/12/2022

La suractivité de notre service a rencontré de nouveau en 2022 un seuil inédit.

Le tableau et le graphique ci-dessous témoignent de l'importance continue et constante de ce phénomène.

Nombre de mineurs au-dessus de la capacité autorisée à 1992												
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
2021	38	40	57	97	90	115	128	170	108	153	198	200
2022	220	326	295	294	332	376	425	423	438	393	408	393

Avec un chiffre de 438 mineurs au-dessus de sa capacité en septembre 2022, le SEAD a enregistré des niveaux d'ordonnancements inédits qui témoignent de l'insuffisance des besoins pour répondre aux situations des enfants aujourd'hui concernées par une mesure éducative ordonnée par les juges de protection de l'enfance.

Fin 2022, les délais d'attente avant une prise en charge effective sur une équipe pouvaient atteindre un an voire plus.

Le travail réalisé avec le Pôle de Première Intervention de notre service a permis d'expérimenter une nouvelle organisation sur la gestion de ces mesures en attente. Toutefois entre l'amorce de ce travail début 2022 et fin 2022, le nombre de mesures au-dessus de notre capacité a été multiplié par 2. Notre service conserve ainsi la responsabilité et la charge effective de plusieurs centaines de situations auxquelles il ne peut répondre.

1.4.3. Ratios judiciaires/administratifs – AEMO/AED

	2022		2021		2020	
Ensemble mineurs suivis	3330	En %	3092	En %	2915	En %
AEMO	2948	88.53	2655	85.87	2444	83,84
AED	382	11.47	437	14.13	471	16,16
Mineurs présents au 31/12	2365	En %	2172	En %	1958	En %
AEMO	2149	90.87	1911	87.98	1670	85,29
AED	216	9.13	261	12.02	288	14,71

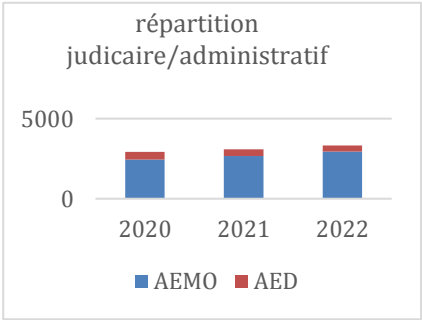

En AED, nous sommes passés **d'un effectif de 261 mineurs en début d'année 2022 à un effectif de 216 mineurs fin 2022**. Cette baisse observée sur les dernières années se poursuit. Pour rappel, afin de garder le volume des mesures administratives, pour chaque clôture d'AED nous entrons une nouvelle mesure (principe une AED sortante = une AED entrante). Pour autant, le SEAD a continué en 2022 de rencontrer selon certaines délégations du département, notamment sur l'agglomération nantaise, des difficultés importantes dans la mise en œuvre de nouvelles AED ou renouvellements (difficultés dans la prise de rendez-vous de signature, évaluations anciennes, absence des parents). Cela a pu amener notre service à ne pas donner suite à certaines orientations d'AED et à revoir notre position sur notre présence lors des premières signatures.

Le ratio AEMO/AED est de 88,5/11,5 en 2022 soit le même niveau qu'en 2012. Ce faible pourcentage d'AED est à mettre en lien avec l'activité judiciaire qui reste très soutenue.

1.4.4. Mouvements entrées / sorties 2022 – par mois

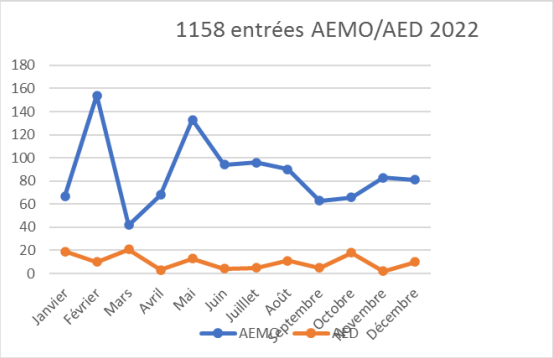

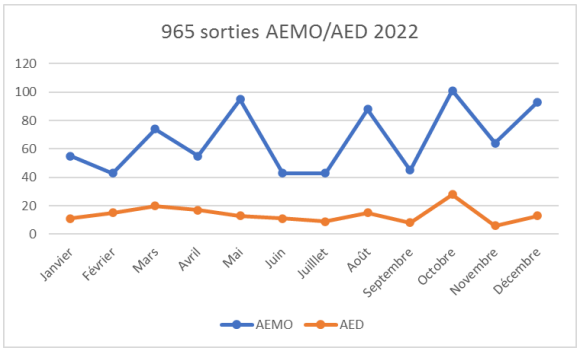

Ces deux graphiques montrent la fluctuation de l'activité par mois entre les entrées et les sorties. **Le nombre d'entrées (1158 mesures)** sur l'année est réparti sur les douze mois avec plusieurs pics en février (154 mesures reçues) et mai (133 mesures). **Les sorties (965 mesures)** sont aussi réparties de la même façon sur l'année, avec des pics en mai, août et octobre.

C'est ainsi la troisième année de suite que le nombre d'entrées et sorties sur l'année augmente, ce qui signifie aussi que les **taux de rotation des mesures restent très soutenus** et ont de fait un impact sur l'activité de l'ensemble des professionnels du SEAD.

1.4.5. Nombre de mineurs suivis pendant l'année 2022 (AEMO + AED)

	AEMO	AED	TOTAL
2022	2948	382	3330
2021	2655	437	3092
2020	2444	471	2915

Le nombre de mineurs suivis tout au long de l'année continue d'augmenter sous les effets conjugués de la suractivité mais également de la rotation importante des mesures.

Sur un objectif de 719 780 journées initialement prévues pour 2022, le service en a réalisé **846 813**, soit 127 033 journées excédentaires.

1.4.6. Durée moyenne de prise en charge au 31/12/2022 (AEMO + AED)

Durée des mesures terminées (en mois)			
	2020	2021	2022
AEMO	22,63	22,7	21,01
AED	19,76	18,78	20,39

Durée des mesures en cours (en mois)		
	2021	2022
AEMO	23,26	21,31
AED	19,44	20,7

	2021				2022			
	AEMO		AED		AEMO		AED	
moins de 3 mois	59	7,90%	24	13,56	126	6%	12	6%
3 à 6 mois	74	9,91%	3	1,69	181	8%	10	5%
6 à 12 mois	1136	18,21%	34	19,21	494	23%	45	21%
1 à 2 ans	194	25,97%	55	31,08	664	31%	79	37%
2 à 3 ans	159	21,29%	42	23,73	294	14%	38	18%
Plus de 3 ans	125	16,73%	19	10,74	390	18%	32	15%

La durée moyenne des mesures tant judiciaires qu'administratives se situe au-dessous de deux ans. A noter que les mesures dont la durée est supérieure à 2 ans et plus tendent à diminuer.

La durée moyenne des mesures judiciaires continue de baisser de façon significative. Il s'allonge légèrement au contraire pour les AED.

1.4.7. Taux de rotation 2022 (en %)

	2022		2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED	AEMO	AED
Pourcentage d'entrées par rapport à l'effectif en début d'année	**54.26 %**	**46.26 %**	**58.98 %**	**51.74 %**	45.48%	46.27%
Pourcentage de sorties par rapport à l'effectif en début d'année	**41.81 %**	**63.60 %**	**44.55 %**	**61.11 %**	46.35%	63.54%

Plus de la moitié des effectifs ont été renouvelés au cours de l'année. C'est une traduction concrète et lisible du sentiment d'accélération vécu par les professionnels du service.

1.4.8. Mineurs suivis par délégation de compétence en 2022 (DC)

L'effectif des mineurs hors département au cours de l'année représente 3.75 % de l'activité, pour un total de 125 mineurs suivis dans l'année. Ce chiffre est à mettre en lien avec la mobilité géographique de certaines familles ou enfants avec des parents séparés. La gestion des délégations génère un travail administratif important (dossier au tribunal incomplet, facturation à d'autres conseils départementaux, dessaisissements…).

1.4.9. Jeunes majeurs suivis en 2022

13 jeunes majeurs suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur sont présents au 31/12/2022. Ce mode d'accompagnement de jeunes majeurs reste marginal pour le service et stable au regard de l'année passée.

1.4.10. Répartition par sexe (au 31/12/2022) AEMO + AED

La répartition garçons/filles reste stable pour cette année : 44 % des enfants accompagnés sont des filles, contre 56% pour les garçons.

1.4.11. L'ISD en quelques chiffres

L'activité concernant les mesures d'Interventions Soutenues à Domicile (AEIMF/SED) en 2022 est restée stable avec un taux d'activité conforme à l'habilitation du service (20 mineurs pour 2 ETP éducatifs). L'année 2022 a été marquée par une rotation importante du nombre de situations, 30 mineurs ayant été suivis dans l'année contre 19 en 2021.

Le service d'ISD constitué de professionnel.le.s réparti.e.s sur différentes équipes du SEAD sera amené à disparaître à l'occasion du passage à la MEP en 2023, le Conseil Départemental ayant acté la fin des mesures d'AEIMF et de SED en novembre 2022. Dans un souci de continuité d'intervention auprès des familles et des mineurs, les mesures suivies en ISD seront mises en œuvre par les professionnel.le.s du service d'ISD à partir de leur équipe d'appartenance. C'est ici l'occasion de remercier l'ensemble des professionnel.le.s engagé.e.s depuis la création de ce petit service. Leur implication a été essentielle auprès des familles accompagnées et a permis de démontrer que notre service de milieu ouvert était efficient dans la conduite de mesures intensives. L'option de ce service a également donné une place importante au suivi clinique avec la présence de psychologues à hauteur de 0,20 ETP pour 10 mineurs accompagnés. La spécificité de cette modalité a nourri et continuera de nourrir les questions relatives à l'interdisciplinarité.

Activité ISD 2022			
	2020	2021	2022
Entrées	13	8	11
Sorties	11	9	6
Suivis dans l'année	31	19	30

Taux de rotation des mesures ISD						
	2020		2021		2022	
au 01/01	18		20		19	
Entrées 2022	13	72,22%	8	40,00%	11	57,89%
Sorties 2022	11	61,11%	9	45,00%	6	31,58%
au 31/12	20		19		24	

1.5. Evolution des caractéristiques de la population

1.5.1. Effectifs des équipes par territoire

Effectif AEMO + AED au 31/12/2021 (exprimé en mineurs)

	2022		2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED	AEMO	AED
Nantes Est	410	27	358	33	295	38
Nantes Nord	265	14	232	23	158	37
Nantes Ouest	379	29	281	34	205	39
Nantes Sud	288	18	271	11	249	24
Pays d'Ancenis	197	17	173	29	140	29
Blain à Châteaubriant	130	14	144	28	166	18
Pays de Retz	85	22	94	36	103	36
Vignoble	156	29	143	31	124	33
St Nazaire	229	46	215	36	230	34
	2 149	216	1 911	261	1670	288

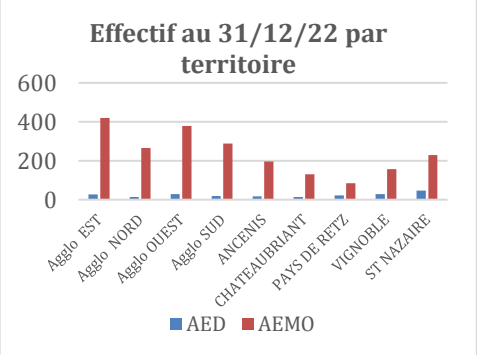

Les chiffres ci-dessus permettent de vérifier plusieurs mouvements concernant l'activité du SEAD à l'échelle du département :

- → Une augmentation du nombre de situations relevant de tous les secteurs de l'agglomération nantaise et du territoire d'Ancenis,
- → Une baisse du nombre de ces situations relevant des territoires de Blain Châteaubriant et Pays de Retz.

1.5.2. Entrées par territoire (exprimées en mineurs) AEMO+AED

	2022		2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED	AEMO	AED
Nantes Est	194	8	188	17	109	14
Nantes Nord	128	11	140	14	71	19
Nantes Ouest	223	25	190	15	122	23
Nantes Sud	131	9	141	5	119	9
Pays d'Ancenis	79	9	89	20	59	8
Châteaubriant	68	8	52	17	70	10
Pays de Retz	43	9	29	22	48	27
Vignoble	79	10	71	12	63	17
St Nazaire	93	32	85	27	103	22
	1037	121	985	149	778	149

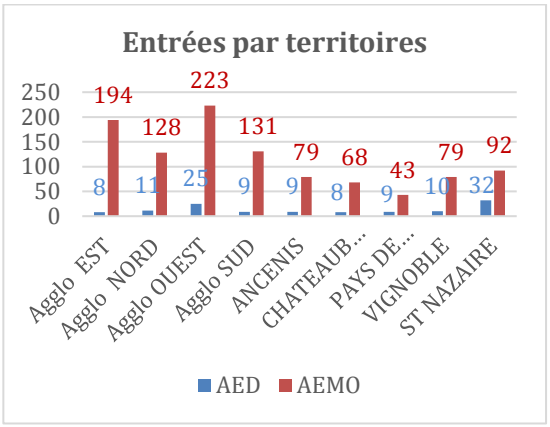

Le nombre d'entrées continue d'augmenter sur la plupart des territoires sauf Nantes Nord et Nantes Sud. Le territoire de l'agglomération Ouest de Nantes continue d'augmenter très fortement. Notons que ces mouvements sont variables d'une année sur l'autre, d'où le croisement indispensable avec le tableau de l'année précédente concernant l'ensemble des effectifs.

1.5.3. Âge des mineurs au 31/12/2022 (en % sur effectifs AEMO et AED)

	2022		2021		2020	
	AEMO	AED	AEMO	AED	AEMO	AED
- de 6 ans	18.99	7.41	15,77	8,04	14,67	8,33
6 à 9 ans	23.83	25.46	16,34	14,56	16,05	14,93
9 à 12 ans	14.8	17.13	20,47	22,61	21,2	18,75
12 à 15 ans	29.18	28.70	22,92	22,61	21,86	24,65
15 à 18 ans	13.12	14.81	22,77	23,37	22,93	24,31
+ de 18 ans (CSAJ)	0.09	6.48	1,72	8,81	3,29	9,03

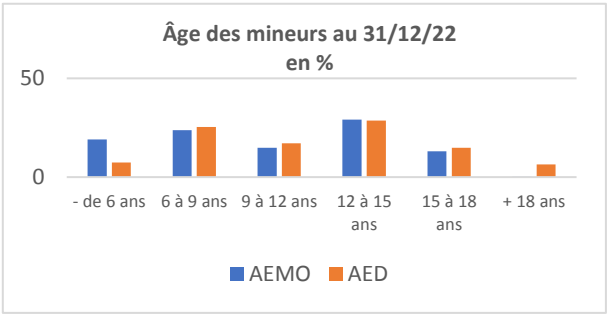

L'analyse chiffrée des trois dernières années permet de vérifier l'augmentation importante des jeunes enfants suivis par le service (+17 % pour les moins de 6 ans de 2021 à 2022 ; + 32 % pour les 6-9 ans). A l'opposé, le nombre d'adolescents et jeunes majeurs suivis sont en nette baisse.

1.5.4. Situation scolaire et professionnelle des mineurs au 31/12/2022 (en %)

Non scolarisés		10,59
< 6 ans	7,06	
6 à 16 ans déscolarisé	2.40	
> 16 ans non soumis à l'obligation scolaire	1.13	
Scolarisés éduc.nationale		73.50
classe ordinaire	66.78	
classe professionnelle ou pré-profes,	1.60	
classe spécialisée	5.13	
Médico social		1,26
Apprentissage - activité professionnelle		0,87
situation inconnue		13.78

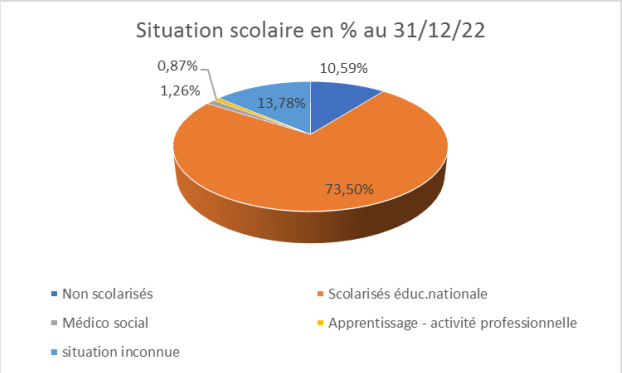

Le nombre de mineurs déscolarisés (de 6 à 16 ans et plus de 16 ans) est de 3,53 %.
Le nombre de mineurs relevant d'une classe spécialisée (type Ulis) ou bénéficiant d'une prise en charge totale médico-sociale représente 6,39 % des mineurs accompagnés.

II. FONCTIONNEMENT

Nombreux ont été les chantiers à se poursuivre sur l'année 2022 en lien avec la fusion concourant à la création de l'Adaes44. Plusieurs points méritent d'être soulignés.

2.1. Des instances au travail

L'équipe de direction - chef.fe.s de service du SEAD, régulièrement réunie, est parvenue progressivement à un travail de réflexion partagé, au service d'une nouvelle organisation commune. Plusieurs constructions/positions ont ainsi pu être initiées voire finalisées : nouvelle sectorisation, gestion des mesures en attente, signatures AED. Cette instance constructive produit un travail de qualité.

Les réunions directions - psychologues ont permis de travailler des pratiques et références communes (écrits, place et rôle des psychologues dans les équipes, liens psychologues-chef.fe.s de service, etc). Un document de synthèse nourrissant le prochain projet de service est ainsi en cours.

Les réunions administratives-direction ont également permis une réflexion et un travail sur les outils communs afin que l'organisation des 8 équipes du SEAD puissent répondre aux mêmes logiques d'organisation (outils effectifs, RH, relais).

L'ensemble de ces instances sont au travail et poursuivent les actions engagées pour permettre de façon progressive et sereine la construction de pratiques communes.

2.2. Des commissions au service du projet

La méthodologie de projet pratiquée au SEAD repose sur des commissions de travail dont l'objet est d'alimenter l'équipe de direction afin de définir les nouvelles orientations du service. Ces commissions réunissent des représentants de chaque équipe ou territoire d'intervention.

Parmi cette commission, **la « commission mesures en attente »** a pour objet de réfléchir et construire une pratique unifiée sur la gestion des mesures en attente et sur l'entrée dans la mesure. C'est à partir de ces premiers constats qu'un nouveau projet s'est construit au sein du Pôle de Première Intervention. Cela a abouti à la redéfinition des modalités de travail et d'intervention pour cette équipe sur la base des axes suivants : « Evaluer/Moduler/Transmettre ». Ce projet est toujours en cours et s'affine avec le temps, tout en étant impacté par l'augmentation une nouvelle fois inédite de mineurs en attente.

La commission « diversification » s'est réunie sur l'année 2022, afin d'accompagner cette question qui est aujourd'hui au cœur des recommandations et démarches de consensus sur le milieu ouvert. Cette commission a aussi permis de dégager des perspectives à l'approche de la Mesure Educative Personnalisée pour définir notamment le périmètre des prochaines fonctions support ou ressources.

2.3. Des projets et actions transversales

L'année 2022 a vu plusieurs projets poursuivre leur action ou se développer : projet « Accompagnement à la Restauration du Lien Parent-Enfants », interventions CESF, Lieu Accueil Enfant Parent d'Ancenis, Permanences Educatives Conseil & Soutien dans les « points justice », médiation familiale, Daprra.
La première journée associative de l'Adaes44 en novembre 2022 a permis une présentation riche et dynamique de chacun de ces projets.

Enfin, il faut souligner la dynamique de travail des professionnels engagés au quotidien auprès des enfants et de leurs parents. Le développement d'actions collectives reste un souhait important du service. Il s'est ainsi illustré au travers plusieurs expériences riches et fructueuses : ateliers théâtre (équipe Sud St Sébastien), actions parents/enfants Prévention exposition aux écrans (Equipe Ouest Tour d'Auvergne), ateliers couture parent/enfants (équipes Ouest), séjours vacances…

CONCLUSION et PERSPECTIVES

L'année passée, plusieurs orientations étaient soulignées et constituaient également des points de vigilance pour 2022 : le devenir de la « mesure unique », le primat du judiciaire, les mesures en attente croissantes.

Il aurait été illusoire de penser que 2022 aurait apporté une réponse à chacun de ces points. **La généralisation de la MEP** est aujourd'hui actée et constitue le premier axe du nouveau schéma départemental. L'ambition du département en la matière est à souligner tout comme les efforts financiers conséquents afin de rendre possible ce projet. La sectorisation qui a été arrêtée a fait l'objet d'échanges constructifs qui ont permis d'arrêter une organisation équilibrée. Concernant la réponse aux besoins des familles, si cette mesure constitue une avancée notable, certains aspects resteront indispensables à travailler : les contours de la mise à l'abri d'enfants en cas de danger immédiat, la question du répit tant pour les enfants que les parents. Ces éléments devront impérativement être définis dans le cadre du prochain référentiel, dont l'ébauche reste partielle.

La crise que traverse le dispositif de protection de l'enfance tant au plan national qu'au plan départemental est un élément de préoccupation important pour les professionnels de notre service. Au quotidien, cela se caractérise par une embolisation de tous les dispositifs (Informations Préoccupantes, placements en attente…). Ces éléments ont un impact certain pour nos professionnels pour lesquels le sens du travail et des missions est parfois fortement interrogé. Cette « perte de sens » est un point de vigilance important que nous devons prendre en compte dans l'accompagnement de nos équipes et de tous nos professionnels. Cette difficulté se croise également avec la crise du recrutement dans les professions sociales notamment. Elle nous incite en effet à être vigilant au climat social et aux équilibres nécessaires entre les missions confiées et leur contexte d'exercice.

Le volume exponentiel des mesures en attente constitue une vive inquiétude. Les moyens supplémentaires alloués par le département (60 % de la suractivité sur des chiffres de mai 2021) ne suffiront pas à enrayer ce qui ressemble à une lame de fond, comme en témoigne les chiffres suivants concernant les mesures au-dessus de notre capacité : 38 en janvier 2021, 200 en décembre 2021, 408 en novembre 2022. Si la question des moyens supplémentaires est incontournable afin de répondre aux difficultés de familles qui s'enkystent voire se dégradent, une réflexion globale est également indispensable au niveau départemental pour garantir une réponse commune et équitable à toutes les situations qui, malgré la présence d'un danger avéré et établi pour l'enfant, restent sans réponse. La situation du jeune enfant, décédé du fait des violences subies, dont la situation a transité par notre Pôle de Première Intervention, est la funeste illustration de cet enjeu ô combien essentiel.

Tous ces enjeux sont autant de défis majeurs à surmonter pour notre service et ses salariés. Cette dynamique devra aussi s'appuyer sur le lien que nous souhaitons voir plus étroit et constructif avec l'ensemble de nos partenaires et prescripteurs, basé sur une collaboration bienveillante et respectueuse des places et contraintes de chacun.

L'année 2023 s'ouvre avec la généralisation de la MEP dont la mise en œuvre ne sera effective que dans les prochains mois. Cette nouvelle mesure contribuera certainement à permettre aux professionnels de retrouver des marges de manœuvre précieuses pour accompagner de façon plus ajustée les familles et répondre aux besoins des enfants.

Conformément à ce qui avait été envisagé suite à la généralisation de la MEP, 2023 sera aussi l'année du lancement de notre prochain et premier projet de service pour le SEAD.

Fait le 10 mai 2023

Benoît Lacourt,
Directeur SEAD

Serge Michel,
Directeur Adjoint SEAD

Permanence « Conseil et Soutien »
– Points Justice Nantes et Châteaubriant

Descriptif de l'activité

Caractéristiques des permanences

Les permanences « conseil et soutien » sont un dispositif transversal du SEAD qui s'est mis en place dès 2000 auprès de la Maison de Justice et du Droit des Dervallières à Nantes et en 2011 pour celle de Châteaubriant.

Ces permanences animées par des professionnelles du SEAD consistent en un accueil libre (toute demande est accueillie), anonyme (aucun dossier n'est constitué à l'entretien ; prise de notes uniquement réservé à l'interne du dispositif), et gratuit (pour les personnes accueillies). Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'orientation, destiné aux parents, aux familles, aux adolescents mineurs et aux jeunes majeurs. Ces permanences sont complémentaires aux permanences tenues par d'autres professionnels du Droit.

2 lieux d'accueil

Point Justice (ex MJD) **de Nantes (quartier Dervallières)**
Point Justice (ex MJD) **de Châteaubriant**.

Rythme

- Un mercredi après-midi à quinzaine (1er et 3ème mercredis du mois pour Châteaubriant / 2ème et 4ème mercredis pour Nantes).
- La durée de chaque accueil est estimée entre 45 minutes à 1 heure ; ce temps est nécessaire pour permettre d'écouter la personne/famille et lui restituer des éléments de compréhension, pour ensuite apporter des conseils, des orientations.

Thèmes abordés

Les thèmes abordés restent principalement centrés autour des difficultés liées à des séparations familiales en cours ou passées. Cette permanence de première intention est mobilisée par des familles pour lesquelles ces difficultés sont actuelles (séparations récentes, révélations ayant entrainé une atomisation des liens familiaux…). Pour certaines familles, des démarches sont en cours sans pour autant avoir été à leur terme (démarches Juge aux Affaires Familiales, signalement au Parquet, demandes d'aides administratives engagées auprès du département, attente de rendez-vous en CMP pour les enfants…).

Nous notons une évolution dans le public accueilli avec davantage de pères et de grands-parents en rupture avec leurs enfants ou petits-enfants.

Depuis deux années, les permanences peuvent porter sur des difficultés rencontrées avec des services de protection de l'enfance suite par exemple à des décisions de placements. Dans ces situations, les demandes de conseil portent sur des incompréhensions, des nécessités d"explication du dispositif de protection de l'enfance ou des décisions judiciaires.

D'autres problématiques apparaissent comme l'adoption, la reconnaissance de paternité, l'accueil de jeunes en fugue par des tiers.

En somme les questions abordées à l'espace Conseil & Soutien sont celles qui traversent notre société et les évolutions de la famille.

Quelles réponses sont apportées dans le cadre de la permanence Conseil & Soutien ?

Les réponses apportées peuvent être de différentes natures :

- Une réponse de type écoute/conseil : échange oral sur la façon de protéger les enfants, d'être attentif à son mal-être, l'autorité au quotidien, les droits respectifs dans le cadre des procédures, aide à la construction de courriers.

- Une réponse de type orientation : vers la médiation familiale, une procédure Juge aux Affaires Familiales ou Juge des Enfants, vers une information préoccupante ou un dépôt de plainte, vers une démarche de soins.

Point Justice – Nantes Dervallières

Bilan quantitatif des permanences 2022

31 permanences ont été réalisées - 56 personnes reçues.

Le nombre de permanences sur le site des Dervallières est en augmentation par rapport à l'année passée (24 permanences réalisées en 2021). Cela confirme notre constat exprimé dans le précédent rapport d'activité où nous relevions que les usagers avaient repris le chemin du Point Justice, après la période de confinement liée à la pandémie.

Pour autant, les difficultés rencontrées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) à recruter la nouvelle coordinatrice de ce lieu ont eu des effets sur la fréquentation et la prise de rendez-vous. L'arrivée d'une nouvelle professionnelle pérenne constitue un atout important. Une rencontre a permis d'expliquer le périmètre de nos permanences et de préciser certains points qui pouvaient poser problème (articulation des rencontres avec les permanences d'avocats tenues au même moment). Depuis, une amélioration est constatée et nous notons que les permanences sont davantage fréquentées avec des motifs en adéquation avec leur objet.

La comptabilité des permanences (nombre de rendez-vous honorés/ non-honorés) reste complexe. Un rapprochement deux fois dans l'année est prévue entre notre secrétariat de direction et le CDAD pour éviter tout décalage. A noter enfin, que depuis 2022, les permanences font pour la première fois l'objet d'une subvention du CDAD, à l'instar de la permanence de Châteaubriant. Cette disposition permet donc d'uniformiser le financement et la comptabilité des permanences sur les deux sites.

Point Justice – Châteaubriant

Bilan quantitatif des permanences 2022

31 permanences ont été réalisées - 56 personnes reçues.

Le nombre de permanences sur le site de Châteaubriant est également en hausse par rapport à l'année passée (En 2021, 25 permanences avaient été réalisées pour 31 personnes reçues). Ce chiffre important du nombre de personnes reçues s'explique aussi par le fait que les usagers viennent à ces permanences davantage en famille, avec des enfants.
Pour rappel, cet espace d'accueil, conçu comme un véritable service à destination des usagers, a été mis en place par le CDAD à l'occasion de l'ouverture de la MJD consécutive à la fermeture du Tribunal d'Instance de Châteaubriant. Il s'agissait ainsi de proposer une réponse à des problématiques éducatives présentes sur le territoire de Châteaubriant, secteur éloigné, sur lequel peuvent se concentrer des besoins éducatifs et sociaux importants. Cette réponse est une contribution à l'accès au droit et à la prévention "éducative".

Au plan géographique, le public vient majoritairement de Châteaubriant ou de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, mais parfois aussi des communautés de communes voisines (secteur de Derval, région de Nozay, Pays d'Ancenis, voire Ille et Vilaine).

L'activité de la permanence au Point Justice de Châteaubriant est très dense. Cette tendance se confirme au fur et à mesure des années, avec des constats inchangés sur les difficultés amenant

les usagers à prendre rendez-vous : séparations conflictuelles, violences intra-familiales, conjugales exposant les enfants. Cette densité des problématiques renvoie également à une densité des entretiens réalisés et des orientations préconisées. Dans cette mesure, nous n'organisons pas plus de trois permanences par demi-journée, ce qui est en lien avec le périmètre prévu avec le CDAD. Pour autant, nous mesurons bien que les besoins des familles sont au-delà du nombre de permanences prévues.

Serge MICHEL,
Directeur Adjoint SEAD

DAPRRA

Dispositif d'accompagnement et de prévention lié aux risques de radicalisation religieuse

Pour rappel, L'Association d'Action Éducative de Loire Atlantique, par le biais de son service de milieu ouvert (DEMO), a été sollicitée en juin 2015 par la Préfecture de Nantes représentée par son Directeur de Cabinet, pour étudier les modalités de faisabilité pour mettre en œuvre un accompagnement social des familles et de leurs enfants dans le cadre du volet préventif du 1er plan national « de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes ».

Après une phase expérimentale, la convention a été régulièrement renouvelée depuis 2015. Cette convention précise l'objet de cette action comme étant un « dispositif d'accompagnement en faveur des mineurs et jeunes majeurs, présentant une fragilité psychologique et/ou une absence de repères les rendant particulièrement vulnérables ».

Depuis le 1er janvier 2018, le dispositif « DAPRRA » est organisé autour des moyens suivants : 40% d'éducatrice spécialisée, 5% de secrétariat et 5% de temps de psychologue. L'encadrement est assuré par la direction du SEAD de l'Adaes44.

Le partenariat

Ce dispositif exige une mobilisation de plusieurs partenaires pour créer un réseau et le rendre dynamique et être au plus près d'une réponse de qualité auprès des professionnels : Commission Territoriale Laïcité Citoyenneté PJJ, Rectorat Académique (DSDEN 44)…

La formation

Ce dispositif exige également l'implication des professionnel.le.s concerné.e.s à plusieurs actions de formation. En 2022, cela s'est illustrée par les actions suivantes : Formation ENPJJ « Accompagnement des enfants de retour de zone » (18 au 20 octobre 2022), Formation MDA : Sensibilisation aux réseaux sociaux et usage du numérique (28 novembre 2022), Colloque PJJ « les femmes radicalisées » (23 et 24 janvier 2023).

Bilan quantitatif 2022

Pour l'année 2022, nous avons été sollicités pour 5 nouvelles situations familiales. Deux d'entre elles se sont clôturées en 2022. Nous continuons à accompagner une jeune fille depuis 2021. Il y a cette année toujours un déséquilibre entre les sollicitations concernant les garçons et les filles. Notre accompagnement auprès des familles (jeune et/ou parents) s'est mis en place avec des rencontres formalisées au service ou à domicile. Notre intervention prend sens auprès des parents en leur apportant des clés de compréhension et de prévention à un possible basculement vers la radicalisation.

Fin 2022, le DAPRRA accompagne 4 familles concernant 3 jeunes filles majeures et 1 jeune garçon. Nous restons à disposition auprès de 2 parents. 3 autres suivis se sont clôturés sur 2022 suite à la demande des parents et des jeunes.

Le DAPRRA aura alors fin décembre 2022, un recul de 7 ans et trois mois de fonctionnement.
Le lien qui se tisse entre le DAPRRA et les familles est un lien fort, qui semble durable dans le temps. Nous nous devons d'être disponibles face à cette demande d'aide.

Ces sept années de fonctionnement nous ont permis de nous ajuster aux attentes et aux demandes des familles et des partenaires et d'acquérir de l'expérience et du savoir-faire dans cet accompagnement spécifique.

Nous proposons un accompagnement de proximité, un engagement pour permettre à ces familles (parents, enfants) de trouver des ressources pour de nouveau vivre ensemble et prévenir des méthodes de manipulation qui auraient pu amener à l'endoctrinement de leur enfant.

Ces jeunes que nous avons rencontrés se confrontent à des questionnements identitaires propres à la période d'adolescence. C'est en cela que le dispositif d'accompagnement est pertinent à la croisée du champ de la protection de l'enfance et de la prévention de la radicalisation.

L'adhésion de la famille et/ou du jeune reste le principal moteur de notre accompagnement. Les raisons motivant l'arrêt de notre intervention font suites à diverses situations : apaisement des liens parents/enfant, orientation vers d'autres partenaires, re positionnement parental, abandon par le jeune de son intérêt pour la religion et/ou investissement d'autres centres d'intérêt.

J-M. Clavier Directeur	I Willaume, Cheffe de service	V. Suzenet, Assistante Sociale	S. Martin, Psychologue

NB : Le rapport d'activité complet du DAPRRA est disponible auprès de la direction du SEAD.

LAEP

Lieu d'accueil ENFANT / PARENT – Ancenis et Riaillé

"Un lieu de rencontre et de loisirs pour les tout-petits avec leurs parents. Pour une vie sociale dès la naissance, pour les parents, parfois très isolés devant les difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins, mais une maison où mères et pères, grands-parents, nourrices, promeneuses sont accueillis… et leurs petits y rencontrent des amis."

Françoise Dolto

Le LAEP s'inscrit dans une philosophie de prévention précoce en accueillant de jeunes parents et leurs enfants âgés de 0 à 4 ans, de façon anonyme et gratuite, et ceci de façon hebdomadaire (hors vacances scolaires). La finalité de ces accueils, construits sur le modèle des Maisons Vertes créées par Françoise Dolto, vise à proposer un lieu de proximité agissant dans une visée de soutien à la parentalité, de réassurance des compétences parentales, de rupture de l'isolement via des échanges et rencontres entre pairs et professionnels de l'enfance.
Les accueillants du LAEP sont des professionnels de l'enfance de champs différents (travailleurs sociaux, éducateurs de jeunes enfants, psychologues, infirmières-puéricultrices…). Pour autant, ce n'est pas tant le champ disciplinaire que la posture professionnelle d'accueil qui est importante dans ce type d'espace. C'est ainsi que les professionnels intégrant ce dispositif disposent d'une formation spécifique et continuent de pouvoir s'appuyer sur des formations annuelles et des supervisions régulières.

Depuis 2014, le SEAD est impliqué dans la construction et l'animation du Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) créé sur la commune d'Ancenis « Bateau sur l'eau », projet porté par l'Ecole des Parents et des Educateurs de Loire Atlantique (EPE).

En 2022, l'activité du LAEP a été permise grâce à l'implication de Madame Perron, éducatrice spécialisée, qui intervient en tant qu'accueillante du LAEP depuis juin 2021. Parallèlement, à la demande de l'EPE, le SEAD a également contribué à l'accueil du second LAEP « Bateau sur l'eau », situé à Riallé, en septembre 2021, grâce à l'implication de Madame Touffet, éducatrice spécialisée. Nous avons dû nous dégager de ce second LAEP en juin 2022 compte tenu de difficultés rencontrées dans la fréquentation de ce lieu.

L'implication des professionnels dans les LAEP consistent dans l'animation en binôme de 11 accueils par an, la participation à des séances de supervision et plusieurs temps de réunion/formation. Au total, l'engagement dans le LAEP correspond par professionnel à 118 heures de travail effectif, trajets compris. Ces interventions se font dans le cadre de mise à disposition de personnel, facturées à l'EPE à terme échu.

2022 a été une année de fréquentation importante, notamment pour le LAEP d'Ancenis :

- 49 familles ont été ainsi accueillies ainsi que 55 enfants.
- L'âge des enfants est majoritairement compris entre 6 et 24 mois.
- Les mères viennent seules à ces accueils (66%), contre 11 % pour les couples, et 7 % pour les pères seuls.
- Les familles proviennent essentiellement d'Ancenis, mais peuvent aussi venir de communes environnantes.

L'EPE, après 8 années de portage du projet, a annoncé son désengagement, ce qui a fait l'objet d'un travail de relais avec le Sivu de l'enfance de la Communauté de communes d'Ancenis. Le portage du projet est donc repris depuis le 1er janvier 2023 par le Sivu de l'enfance. Il est à noter que ces équipes sont engagées sur la question de la petite enfance et ont eu à cœur de poursuivre ce projet, à la fois dans son organisation, mais également dans sa philosophie. Aujourd'hui le LAEP d'Ancenis est un outil de prévention primaire repéré par les familles, contribuant à une réponse importante en terme de soutien à la parentalité.

Serge Michel
Directeur Adjoint SEAD

NB : Le rapport d'activité complet du LAEP « Bateau sur l'eau » est disponible auprès de la direction du SEAD

Médiation familiale

Pour rappel, le dispositif de médiation familiale développé au sein du SEAD trouve son origine dans une expérimentation développée au SSPE en 2017 et pérennisée depuis. Il est mis en œuvre par Madame David, assistante sociale et médiatrice familiale diplômée d'Etat, pour un volume de 0,10 ETP. Ce dispositif s'adresse à toute famille suivie dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative mise en œuvre par le SEAD.

L'enjeu consécutif à la création de l'Adaes44 a été de communiquer autour de cette ressource interne afin que l'ensemble des équipes du SEAD se saisisse de ce dispositif. Cela s'est illustré par des rencontres régulières avec l'ensemble des équipes. En effet, l'enjeu concernant cette modalité transversale est de pouvoir être mobilisée comme ressource externe par chaque professionnel du SEAD dans des situations où la conflictualité conjugale est saillante et embolise le travail éducatif.

Bilan 2022 en chiffres

11 entretiens familiaux ont été réalisés sur un volume prévu de 32. 6 entretiens ont débouché sur une médiation familiale. 3 médiations familiales ont été menées ainsi à leur terme (1 sur Sud Tour d'Auvergne, 1 sur Ouest Tour d'Auvergne, 1 sur le PPI). Ces séances ont permis de trouver une médiation pour envisager des accords concernant les modalités de droit de visite et d'hébergement entre une grand-mère et sa petite-fille, pour la rédaction d'accords concernant la résidence et les dispositions financières concernant les enfants, pour travailler autour de la communication entre une mère et la grand-mère de l'enfant qui en a la garde dans le cadre d'un placement TDC[9].

De même, le dispositif a aussi été sollicité dans le cadre d'un temps de travail particulier sur une équipe autour d'une situation complexe.

	2018	2019	2020	2021	**2022**
Nombre médiations prévues	5	5	5	5	**5**
Nombre entretiens prévus	32	32	32	32	**32**
Médiations réalisées	4	2	2	2	**3**
Séances de médiation réalisées	15	4	3	5	**16**
Entretiens d'information familles	11	13	3	7	**11**
Nombre entretiens réalisés par an	26	17	6	12	**27**

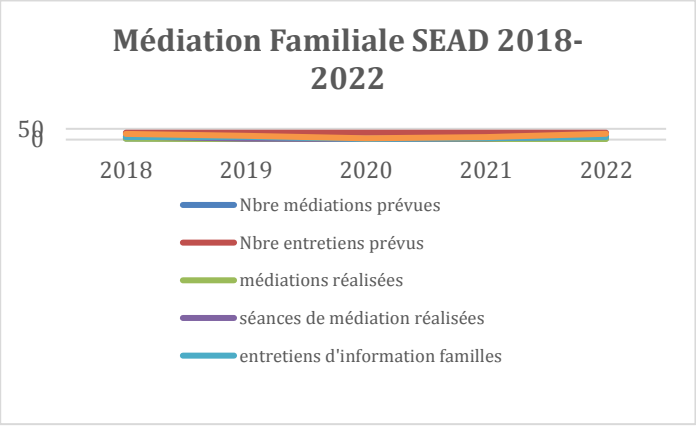

[9] TDC : Tiers Digne de Confiance

Perspectives

Le dispositif de médiation familiale reste peu sollicité, malgré un rebond concernant les entretiens réalisés. Ce dispositif reste peu visible, ce qui reste un axe d'amélioration, alors même que les problématiques de conflictualité conjugale restent prégnantes. En outre, la médiation familiale comme outil au service de l'assistance éducative a fait son entrée dans la Loi.

En ce sens, et compte tenu des mouvements importants de professionnels dans les équipes, ce dispositif doit régulièrement être introduit et intégré dans les projets d'accompagnement des familles. De même, les rencontres régulières avec les équipes et inter-équipes doivent se maintenir pour gagner en visibilité.

adaes44

SPSJ
SERVICE PENAL SOCIO-JUDICIAIRE
2022 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. PÔLE SOCIO-EDUCATIF

La Permanence d'Orientation Pénale

Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif

L'Enquête de Personnalité

II. PÔLE REPARATION PENALE MINEURS

III. PÔLE MESURES ALTERNATIVES AUX POURSUITES

IV. ACTIONS TRANSVERSALES

Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

Les stages de responsabilité parentale

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Les groupes de parole

Les stages de responsabilisation

Les évictions de conjoints violents

La Justice Restaurative

CONCLUSION

INTRODUCTION

Après plusieurs années de recherche, les Pôles Socio-Educatif et Réparation Pénale Mineurs de Nantes ont pu investir **de nouveaux locaux** situés au 7, Côte Saint-Sébastien à Nantes. Cela était très attendu par l'équipe et donne satisfaction à celle-ci qui a pu investir un lieu au sein duquel chacun à sa place, dans un environnement agréable. Une journée « portes ouvertes » a eu lieu le 5 juin 2023.

L'année 2022 a également vu le budget du Service pénal socio-judiciaire revenir à l'équilibre grâce au travail collectif mené sur la norme CJSE, l'adaptation à la nouvelle politique pénale du Parquet de Nantes, la revalorisation de l'Enquête Sociale Rapide et nos recherches de subventions.

Pour autant, soumis au paiement à l'acte, la discontinuité de nos activités nous oblige à une veille constante pour ajuster nos moyens, année après année.

L'absence actuelle de revalorisation salariale aux métiers de notre secteur génère un vécu légitime de défaut de reconnaissance et pèse sur les équipes.

Membre du Conseil d'administration de la Fédération Citoyens et Justice, nous contribuons activement aux travaux menés avec le Ministère de la Justice, afin de faire reconnaitre cette fragilité et parvenir dans les meilleurs délais à une revalorisation de nos missions.

Les missions que nous mettons en œuvre au nom d'**une justice porteuse de valeurs humanistes** nous conduisent à des adaptations constantes pour répondre aux évolutions tant sociétales que de politiques pénales.

Dans cet environnement contraint, nous conservons une identité riche d'**une dynamique de projets** qui nous mobilisent par le sens que nous y mettons, tant dans la construction que dans la mise en œuvre : CPCA, Enquêtes sociales, Stages PJJ, Justice Restaurative, Responsabilité Parentale…

A ce titre et dans ce contexte, il convient de **féliciter encore ici l'engagement de chacun** : chef.fe.s de service, déléguées du procureur, intervenant.e.s socio-judiciaires, secrétaires, au service des missions confiées et du public accompagné.

I. PÔLE SOCIO-EDUCATIF

La Permanence d'Orientation Pénale

Depuis 2011 à Nantes et 2016 à St-Nazaire, nous assurons la Permanence d'Orientation Pénale (POP) pour les deux juridictions. Notre mission consiste en la mise en œuvre **des Enquêtes Sociales Rapides (ESR)**.

« L'enquête sociale rapide (ESR) constitue une mesure d'investigation. Cette mesure est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale. »

Les chiffres

	2018	2019	2020	2021	2022
Nantes	781	994	1119	1080	**1623**
Saint Nazaire	159	145	165	228	**358**

La permanence d'orientation pénale a augmenté de **+ 51%** sur cette dernière année par rapport à l'année précédente, en lien direct avec l'évolution de son cadre légal et l'élargissement de son champ d'application. Dès lors, pour répondre utilement aux attentes de la juridiction, nous sommes en train de déployer les possibilités de réaliser une partie de nos entretiens via la visioconférence depuis les postes de Police et brigades de Gendarmerie. Aussi, nous avons retravaillé les priorités données ; les dossiers d'information judiciaire seront notamment traités avant les CPVCJ[10].

Chaque jour de la semaine, deux intervenants socio-judiciaires sont donc présents dans le bureau de la POP pour répondre aux sollicitations ; un cadre d'astreinte reste mobilisable parallèlement, si nécessaire.

Répartition des ESR par types d'infractions

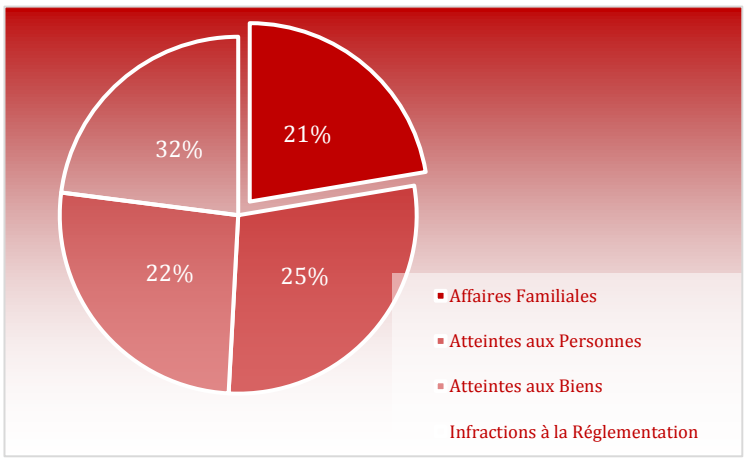

Si les affaires familiales ne constituaient que 11% des ESR en 2019, la proportion s'élève à 21% en 2022, ce qu'il faut relier à la très nette augmentation des procédures pour des faits de violences conjugales depuis 2020. Elles se maintiennent donc à un niveau haut encore en 2022.

[10] CPVCJ : Convocation par procès-verbal assorti d'un contrôle judiciaire

Le Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE)

Les Chiffres

Nantes	2018	2019	2020	2021	2022
Ordonnées	283	385	488	415	469
Clôturées	216	264	382	392	441
Saint Nazaire					
Ordonnées	92	145	174	131	149
Clôturées	81	95	156	166	140

Nous mesurons une augmentation de l'ordonnancement s'agissant de la mesure de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif qui revient au niveau de 2020.
La proportion des CJSE dits courts, qui représentait 54% en 2018, apparait se stabiliser à 65% en 2022 (70% en 2021). L'ordonnancement des CJSE dits longs diminue (146 en 2022 pour 163 en 2021 et 190 en 2020).

Les Perspectives

La structure de notre activité de Contrôles Judiciaires, par l'augmentation de la durée moyenne de cette mesure, génère une facturation diminuée au fil des ans, du fait de la facturation par tranche de 6 mois. Si près de 58% des CJSE clôturés en 2017 avaient moins de 6 mois, cette proportion chute à 22% en 2022.

Depuis 2020, ce pôle s'est donc largement mobilisé, emmené par ses deux chefs de service, pour se restructurer et revenir à l'équilibre visé dès cette année 2022.

L'Enquête de Personnalité

Les Chiffres

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordonnées	83	150	167	245	205	238	185
Clôturées	60	100	189	178	173	208	213

On observe une baisse de l'ordonnancement en 2022 mais un maintien à un niveau haut des clôtures. Cette moindre sollicitation n'a pas impacté notre activité et donc nos mesures rendues, du fait d'une liste d'attente qui restait importante.
Rencontrés en janvier 2023, les Juges d'Instruction nantais ont pu nous redire leur confiance dans cette activité réalisée par le service. Tous relèvent la pertinence des investigations et la qualité du rendu compte que nous menons dans ce cadre. La baisse observée est attribuée à des changements de magistrats usant moins systématiquement de l'enquête de personnalité.

En 2021 puis 2022, Flore Caiveau a conduit un groupe de travail qui a abouti à la rédaction **d'un référentiel de l'enquête de personnalité**, parallèlement à l'animation du pôle dédié à cette mission spécifique.

Prolongement du travail d'investigation et du rapport écrit, le service est largement cité, dans les 3 ou 4 années qui suivent, pour rendre compte à l'oral de notre intervention, dans le cadre des procès aux assises. En 2022, nous avons été cités à 46 reprises, contre 64 en 2021 et 42 en 2020.
A noter qu'en cas d'indisponibilité de l'intervenant socio-judiciaire, un cadre du service, Flore Caiveau, le plus souvent, relaie et assure l'exercice.

II. Pôle Réparation Pénale Mineurs (RPM)

Les Chiffres

	2018	2019	2020	2021	2022
Ordonnancements	226	337	150	189	202

Après la forte baisse de l'ordonnancement en 2020, à mettre en lien avec la crise sanitaire, nous observons une reprise de celle-ci, déjà observée 2021. Celle-ci demeure à soutenir auprès tant des magistrats des Parquets que ceux du Siège. Monsieur Genet (Nantes), comme Madame Canovas (Saint-Nazaire) soutiennent le positionnement de l'Adaes44 sur cette activité autorisée et financée par la PJJ.

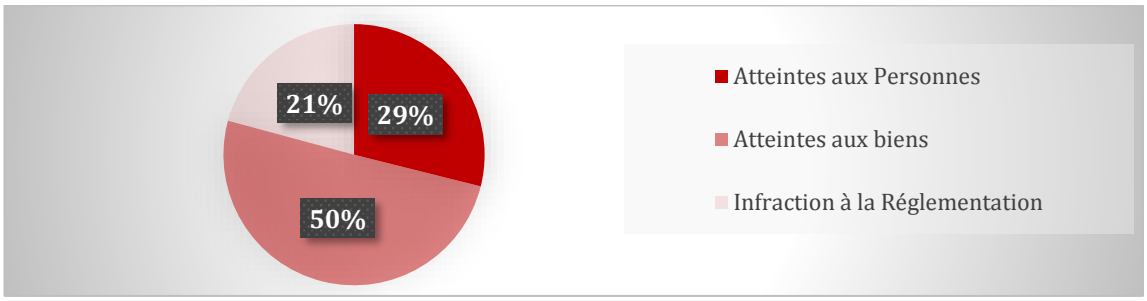

Concernant les infractions, les atteintes aux biens restent majoritaires avec 50 % des mesures (87/173 à Nantes). La part des atteintes aux personnes augmente légèrement par rapport à 2021 (29%) (50/173 à Nantes), ce qui doit être reliée à la baisse de la proportion des infractions à la réglementation.

Concernant les résultats de ces mesures, nous enregistrons un taux de réussite total à 85% et 12% de mesures partiellement réussies. Les échecs (3%) sont liés à des carences ainsi qu'à des jeunes que ne sont pas allés au bout de leur activité de réparation.

Concernant l'âge des jeunes, la répartition est la suivante : 48 % entre 14 et 16 ans (52% en 2021) et 48 % entre 16 et 18 ans (42% en 2021) et 4% ont moins de 13 ans. Enfin, 3% des jeunes accompagnés étaient des filles.

En 2022, notre service était autorisé par les services de la PJJ à exercer **280 mesures de réparations pénales mineurs**. Au 31 décembre, nous en avions mis en œuvre 274, soit 98% de l'activité attendue, alors même que notre fédération Citoyens et Justice évaluait que la moyenne nationale s'établissait à 64%. **Nous analysons cette réussite comme le fruit de l'adaptation permanente de notre action à l'évolution des problématiques rencontrées et des attentes concomitantes des magistrats.**

Soutenant une dynamique d'évolution de nos pratiques, en l'adaptant aux évolutions législatives, les intervenants en RPM du service ont bénéficié, d'une formation dédiée, en novembre 2022. Celle-ci était animée par Laurent Gerber, Président de l'association des Juges des Enfants.

Nous restons également, en attente, de sollicitations de la PJJ, pour des interventions sur la thématique de la violence sexiste dans le cadre des stages de citoyenneté qu'ils animent.

Enfin, porté par Sébastien Douaud, chef de service et les professionnels mettant en œuvre la RPM, **un référentiel de nos pratiques** de cette mission fut finalisée en 2022.

III. Le Pôle Mesures Alternatives aux Poursuites (MAP)

Nantes					
Ordonnancements	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Composition pénale	1095	1590	1335	1468	**1323**
Médiation pénale	300	205	153	238	**49**
RAL majeur et CSC	497	579	549	434	**224**
RAL mineur et CSC	147	264	167	192	**119**

Saint Nazaire					
Ordonnancements	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Composition pénale	53	91	99	220	**120**
RAL et CSC	11	137	66	62	**39**

On relève un ordonnancement en baisse sur 2022 s'agissant de l'activité nantaise et un retour au niveau d'ordonnancement de 2019 et 2020 à Saint Nazaire après une forte hausse en 2021.
Si structurellement, notre activité sur les mesures alternatives aux poursuites s'est progressivement installée et stabilisée à Saint-Nazaire, elle s'est largement modifiée à Nantes en 2022. En effet, l'évolution procédurale inscrite dans la nouvelle politique du Parquet a généré d'importants changements dans nos pratiques et notre organisation. L'équipe s'appliquera, en 2023, à les mettre en œuvre en ajustant sa réponse aux attentes, relativement aux ressources qui sont les siennes.

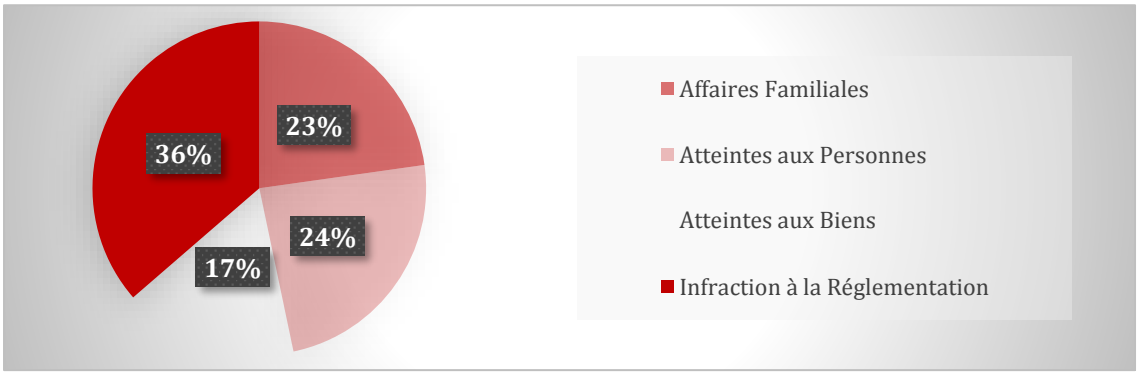

Pour Nantes, les infractions traitées par le pôle des mesures alternatives évoluent sensiblement. Les contentieux familiaux représentent près d'une procédure sur 5, alors que cette proportion était de 1 pour 10 en 2018 (11%). On observa parallèlement une hausse de 10 points de la part des infractions à la réglementation (aux stupéfiants dans une majorité)

En 2022, nous mesurons **un taux de réussite à 70%** sur l'ensemble des mesures alternatives aux poursuites, se déclinant de la façon suivante : Composition Pénale (71%), Médiation Pénale (54%), RAL simple (Rappel à la loi) (77%), Classement sous condition (76%).

Dans 63% des procédures au sein desquelles nous sommes intervenus, les auteurs résident dans la métropole nantaise et pour 7% d'entre eux, en dehors du département.

Pour St-Nazaire, 100 % des mesures sont sur le contentieux des violences conjugales, le sujet est donc traité sur le chapitre dédié dans ce document.

Les indemnisations des victimes et les amendes de composition pénale

En 2022, nous avons perçu 118 519 € (93654 € en 2021) au titre des indemnisations des victimes et suivi le versement d'amendes pour un montant de 152 611 €

Les amendes :

	2019	2020	2021	2022
Amendes prévues	**100 699 €**	**190 070 €**	**188 872 €**	**208 636 €**
Amendes perçues (€) % des engagements	**818 39 € 81 %**	**137 709 € 72 %**	**135 331 € 72%**	**152 611 € 73%**

Les mesures concernant les mineurs

Ces mesures sont une première réponse pénale, elles sont pour nous un moyen de mobiliser les familles sur les passages à l'acte des adolescents. Dans un contexte symbolique fort et un accompagnement pédagogique, ces mesures sont un moyen de faire état de l'ajustement du mineur vis-à-vis de sa situation, en vue d'un retour qualitatif au Parquet des mineurs.

Le déroulement de l'entretien peut nous amener à rédiger une information préoccupante lorsque nous repérons une situation d'enfant en danger ou à proposer une orientation vers une mesure de réparation pénale mineur lorsque le mineur et son civilement responsable y sont favorables.

Ordonnancements	2018	2019	2020	2021	2022
RAL mineur et CSC	147	208	167	186	119

Les contentieux concernant les mineurs se répartissent de la façon suivante :

Affaires familiales	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Infractions à la législation
1 %	13 %	41 % Dont la moitié pour du vol/recel	45 % Dont la moitié pour usage de stupéfiants

A la demande du Procureur de la République de Nantes, nous avons réactivé une permanence mensuelle à La MJD de Châteaubriant. Nous y mettons en œuvre majoritairement des mesures de compositions pénales, procédures émanant des brigades de Gendarmerie à l'œuvre sur le territoire castelbriantais.

IV. Les actions transversales

Le portage de ces actions se fait en concertation avec l'ensemble des équipes de l'Adaes44. Je remercie les directions des services qui nous soutiennent et tous les travailleurs sociaux qui nous rejoignent pour mettre en œuvre ces actions, ainsi que les partenaires qui nous accompagnent et qui par leurs contributions nous apportent leur expertise et leur soutien : France Victimes 44, le Parquet des Mineurs, les avocats, les médecins du CHU et du Conseil Départemental, Association Addictions France, la Gendarmerie nationale…

Ces actions socio-éducatives aux objectifs de prévention de la récidive, de responsabilisation et de restauration du lien social bénéficient de l'appui de financeurs dans le cadre de subventions. Je les remercie vivement de ces soutiens : **la Préfecture, le Conseil Départemental, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, la Métropole nantaise, la ville de Nantes, la ville de Saint-Nazaire et le Conseil Régional.**

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

A Nantes, 118 personnes (pour 143 inscrites) ont validé leur participation en 2022, lors des 11 stages effectués ; 87 personnes avaient validé leur stage en 2021 (40 en 2020).

A Saint-Nazaire, 58 personnes (pour 67 inscrites) ont validé leur participation en 2022, lors des 6 stages effectués ; 46 personnes avaient validé leur stage en 2021 (36 en 2020).

2022 fut marqué par le **retour au stage d'une journée** et la **fin du pass sanitaire**. **L'allègement des règles sanitaires** permet, à tous, de débuter le stage dans de meilleures conditions.

Par ailleurs, cette année a eu lieu **une formation collective** animée par Addictions France qui regroupait tous les animateurs des stages ILS[11]. L'objectif de cette formation était double :

1. Actualiser ses compétences en matière de stupéfiants, de prévention et d'accompagnement au changement.
2. Renforcer l'interconnaissance des animateurs pour faire équipe dans l'animation. Le retour de cette formation a été très positif.

De **nouveaux professionnels** ont rejoint l'équipe d'animation : Christian Guignard, Sylvain Rousseau et Murielle Jamet du SEAD, Anna Chaumette et Lola Bourban du SPSJ. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.
Laetitia Marchand, de retour d'un congé maternité, n'a pas renouvelé son investissement dans l'équipe d'animation ; de même que Sylvanie Martineau qui a quitté le service. Nous les remercions pour leur engagement ces dernières années sur ce dispositif.
La composition de **l'équipe d'Addictions France** a également évolué avec désormais 3 professionnelles : Camille Raison, Alizé Ecale et Lorine Brochard.

Des **observations de stage ILS** par des stagiaires mais également par des salariés du service pénal (contrôleurs judiciaires et déléguée du Procureur) ont régulièrement lieu. Ces observations nous paraissent indispensable à une meilleure connaissance des missions.

Enfin, les différents bilans de stage ont mis en avant la nécessité de retravailler et de **mettre à jour les outils du service.** Aussi, un temps de travail spécifique est prévu au premier semestre 2023.

[11] ILS : Infraction à la Législation des Stupéfiants

Le stage de responsabilité parentale

Le stage de responsabilité parentale souscrit au principe de personnalisation des réponses de justice et de réparation. Il a vocation à soutenir une réflexion sur la notion d'exercice de l'autorité parentale auprès de parents mis en cause, avec ce que cela implique en termes de droits et de devoirs. Le stage de responsabilité parentale est conçu comme un soutien à la parentalité.

Le stage de responsabilité parentale est un espace d'information, de réflexion et, le cas échéant, d'orientation. Il doit permettre de lutter contre la récidive et d'aider le justiciable à retrouver les moyens d'accéder à ses droits, ses devoirs et sa responsabilité de parent.

Menés en partenariat avec les magistrats du Tribunal Judiciaire de Nantes, le Barreau de Nantes, France Victimes 44 Nantes et les équipes de l'UAED du CHU de Nantes, ces stages nécessitent des ajustements et des concertations permanentes avec les partenaires.

5 stages se sont tenus en 2022 avec 57 personnes inscrites (56 en 2021), et 44 stages validés (14 jugements et 30 MAP). Pour rappel, 30 personnes étaient accueillies en stage en 2019 et 9 en 2020.

Concernant ces 44 stagiaires ayant validé leur participation :

- → 18 personnes étaient convoquées dans le cadre d'une composition pénale ;
- → 12 personnes étaient convoquées dans le cadre d'un classement sous condition ;
- → 14 personnes étaient convoquées suite à un jugement.

En 2022, l'ensemble du groupe s'est mobilisé pour rédiger notre projet d'intervention détaillant le cadre législatif du dispositif, notre conception dans la mise en œuvre, son contenu par séquence et notre organisation fonctionnelle.
Cet écrit a pu, dès lors, servir de support à la convention que nous avons soumis au Procureur de la République de Nantes et la signer en félicitant le contenu de ce projet.

L'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Le service pénal socio-judiciaire de l'Adaes44 a fait le choix d'élaborer et de développer un dispositif de prévention de la récidive depuis 2007.

Nos trois actions regroupées en un pôle d'accompagnement des auteurs de violence conjugale renvoient à trois objectifs visant tous la **prévention de la récidive :**

1. Nous portons un protocole depuis octobre 2015 permettant **l'éviction du conjoint violent** : lorsque notre service est saisi d'une procédure ouverte pour des violences au sein du couple dans le cadre de la permanence d'orientation pénale que nous assurons aux Tribunaux Judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire, nous sommes en mesure d'organiser un hébergement d'urgence pour l'auteur. Ce dispositif permet aux juges de prononcer et de garantir une prévention à la réitération et à la protection des victimes.

2. Nous mettons en œuvre depuis 2013 un **stage de responsabilisation et de lutte contre les violences au sein du couple** dédié aux auteurs de violence conjugale. Nous y travaillons avec eux les conséquences pénales, sociétales et familiales de leurs actes sur deux journées où se succèdent différents intervenants (Gendarmerie, France Victimes 44 - association d'aide aux victimes, ANPAA - association de prévention en alcoologie, et intervenants socio-judiciaires de l'Adaes44). La dynamique de responsabilisation vise à les impacter, provoquer une mise en question de leurs comportements et à susciter une élaboration.

3. Nous animons, enfin, un **groupe de parole** depuis 2007, à raison d'une séance à quinzaine (6 à 8 participants) sur l'ensemble de l'année civile. Ce dispositif comporte un entretien préalable et huit séances collectives de deux heures qui se déroulent les vendredis après-midi. Des séances d'analyse de la pratique sont animées avec un psychologue extérieur. Les

participants à ce groupe peuvent être ou non sous-main de justice. **En 2021, nous avons mis en place un second groupe de parole à Saint-Nazaire**

Ainsi nous souhaitons contribuer à :

→ Mettre sous protection les victimes par l'intermédiaire d'une éviction sécurisée.
→ Impacter les auteurs et susciter une réaction par nos stages de responsabilisation.
→ Travailler avec ces auteurs sur leur responsabilisation en s'appuyant sur une dynamique de groupe.

Notre groupe ressource compte 16 professionnels de l'Adaes44, auxquels s'ajoutent nos partenaires que sont la Gendarmerie Nationale, Addictions France, France Victime 44 Nantes et France Victime 44 Saint-Nazaire.

Les groupes de parole

Nantes : 12 hommes ont validé leur parcours de 8 séances sur ce groupe continu en 2022, la proportion de personnes volontaires qui nous est adressé est en hausse.
20 personnes ont été orientées, mais certains se désistent au vu de leur organisation personnelle et d'autres ne vont pas au bout des 8 séances.

Saint Nazaire : 9 participants ont validé leur parcours de 8 séances en 2022.

Les participants louent l'apaisement que leur procure cet espace de parole. Ils expriment une possibilité qui leur a été offerte de se poser et d'envisager de manière critique leur fonctionnement personnel, dans le but de ne pas réitérer.

Les stages de responsabilisation

Nantes : 12 stages de responsabilisation sur deux jours d'intervention ont été effectués, avec nos partenaires (France Victimes 44, la Gendarmerie Nationale et Addictions France). Ces stages accueillent majoritairement des auteurs ayant fait l'objet d'une condamnation au tribunal correctionnel.
147 personnes étaient convoquées : 117 stages ont été validés, 13 en carence et 17 reports de stage.

13 stages de responsabilisation ont également été réalisés sur une journée, animés par des professionnels de l'Adaes44. Ils accueillent essentiellement des personnes ayant fait l'objet d'une mesure de composition pénale.
126 personnes étaient convoquées : 110 stages ont été validés, 10 en carence et 6 reports de stage.

Evolution : 227 stages validés en 2022, 77 stages validés en 2021, 46 stages validés en 2020, 60 en 2019, 46 en 2018

Saint-Nazaire : **5 stages de responsabilisation sur deux jours** ont été réalisés. 55 personnes convoquées : 47 stages validés, 6 carences et 2 reports de stage.

16 stages de responsabilisation sur une journée ont également été effectués. 160 personnes convoquées : 134 stages validés, 16 carences et 10 reports de stage.

Evolution : 181 stages validés en 2022, 44 en 2021 et 15 en 2020.

Soit 408 stages validés en 2022 en Loire-Atlantique (121, en 2021, 61 en 2020, 88 en 2019 et 69 en 2018), une augmentation de 237% en une année, significative de la mobilisation de l'équipe et des professionnels engagés sur l'action.

L'éviction de conjoint violent

Depuis 2015, nous avons engagé un protocole d'éviction au sein des deux Juridictions formalisé par une convention réunissant la Préfecture, Les Procureurs de la République, le SIAO et l'Adaes44.

Dans ce cadre, à la suite d'un déferrement, si la personne mise en cause pour des faits de violence conjugale, susceptible d'être placée sous contrôle judiciaire avec éviction du domicile conjugal, ne dispose pas de ressources lui permettant de garantir un hébergement, nous actionnons le protocole depuis la permanence d'orientation pénale.

Alors, nous réservons et finançons la première nuit d'hôtel (jusqu'à 3 nuits s'il s'agit d'un week-end) puis saisissons le SIAO qui oriente la personne vers une structure de la veille sociale (Trajet, Solidarité Estuaire…) au sein de laquelle un hébergement sera organisé jusque son jugement.

Evolution de la part des faits de violence conjugale parmi les enquêtes sociales rapides réalisées dans la cadre de la Permanence d'Orientation Pénale :

	ESR NANTES				ESR ST NAZAIRE			
Année	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction	TOTAL	EN % VI/TOTAL	Violences intrafamiliales	Eviction
2018	780	13.60%	106	37	159	22.64%	36	17
2019	994	11.36%	113	50	145	20%	29	12
2020	1119	25.20%	282	116	165	39.39%	65	34
2021	**1080**	**27.20%**	**294**	**111**	**226**	**30%**	**68**	**18**
2022	**1623**	**20.9%**	**339**	**125**	**358**	**30%**	**110**	**22**

Evolution du coût de la prise en charge en hôtel, la première nuit, dans le cadre du protocole éviction du conjoint violent, par l'Adaes44 :

2018 = 1000€ ; 2019 = 2456 € ; 2020 = 5608 € ; 2021 = 4166 € ; 2022 = 7535 euros, soit + **653% par rapport à 2018**

La problématique des violences dans le couple occupe une place toujours plus importante parmi nos activités. En 2020, à la suite du Grenelle des violences faites aux femmes, des communications de médias s'emparant de la problématique, puis de la crise sanitaire et ses confinements, nous avons vu augmenter fortement les procédures pénales engagées sur ces contentieux. **En 2022, 43% des mesures de CJSE confiées au service concernaient des faits de violence conjugale, contre 14% en 2019.**

Afin de mieux répondre à la très forte augmentation des orientations vers le stage de responsabilisation, nous avons travaillé à une action nouvelle. Il s'agit d'un modèle de stage sur 1 journée. Il concerne des faits de violence de moindre gravité, dites réactionnelles. Le stage actuel de deux jours est pérennisé et accueille les auteurs de violence concernés par des faits plus graves, répétées, avec des phénomènes d'emprise. Ce nouveau dispositif permet de réduire les délais entre le passage à l'acte et la réponse judiciaire. Il gagne ainsi en efficience.

Au total, 13 stages furent mis en œuvre en 2021, puis 46 en 2022 et plus de 60 programmés en 2023.

Les 14 et 15 juin 2022, l'équipe de professionnels de l'Adaes44, constituée en **groupe ressource**, a bénéficié d'une **formation avec Praxis**, organisme belge de prise en charge des auteurs de violence au sein du couple. Pleine satisfaction des professionnels présents à l'arrivée nommant l'intérêt d'avoir pu constituer un socle théorique commun et générer une dynamique d'équipe, par une approche absolument ajustée à notre philosophie d'intervention depuis 15 ans.

Le 17 octobre 2022, nous avons également pu proposer une **Journée d'Etudes** présentant notamment les **dispositifs et principes d'intervention** mis en œuvre, en Loire-Atlantique, par l'Adaes44. Cette journée a réuni 415 professionnels à la faculté de Droit et des Sciences politiques.

Sur nos activités de **missions pénales et socio-judiciaires** confiées par les tribunaux judiciaires de Nantes et St-Nazaire, il convient de relever une proportion toujours plus importante de faits de violence au sein du couple. Cela nous amène, de façon continue, à soutenir une montée en compétences des professionnels sur cette problématique des violences au sein du couple.

En 2023, l'Adaes44 poursuivra son travail d'animation et de coordination du **Centre régional de Prise en Charge des Auteurs de violence au sein du couple**, en tant que mandataire du groupement solidaire réunissant Médiations 49, le SAAJ72, le CAAAV, Enosia et l'Areams.

Soutenu par le CPCA, nous poursuivrons également l'animation d'un nouveau **groupe de parole sur le territoire de Saint-Nazaire**. De même, face à une demande d'orientation toujours plus forte, **nous projetons d'animer une cinquantaine de stages de responsabilisation en 2023**.

Aussi, nous renouvèlerons cette année une expérimentation de **Justice Restaurative**, en partenariat avec France Victimes 44 Nantes.

Enfin, en 2023, nous souhaitons poursuivre le développement d'un process de prise en charge globale de l'auteur de violence au sein du couple, intégré à une notion de parcours. Celui-ci devra mêler réactivité, responsabilisation, éviction, accompagnement psycho-thérapeutique et insertion.

CONCLUSION – PERSPECTIVES

Le Service pénal socio-judiciaire de l'Adaes44, sur ses différents pôles, agit sur commande de l'œuvre de justice, dans un souci de mise en lumière d'une réalité sociale, pour une prévention de la réitération de l'acte délinquant et au service du vivre ensemble.

Déterminés à faire exister ces fondamentaux inscrits dans notre projet associatif, nous savons devoir les animer au gré des contextes et des structures, au prix d'une absence de sécurisation de nos organisations.

Il nous appartient de toujours entretenir les liens avec notre environnement pour y défendre nos compétences et valeurs, proposer de nouvelles réponses aux problématiques posées et ajuster nos organisations, le cas échéant.

Au quotidien, cela se traduit par nos échanges, travaux, protocolisations avec **les juridictions** : Monsieur Gaudeul et Madame Canovas, Procureurs de la République à Nantes et Saint-Nazaire ; les Président.e.s des tribunaux, **nos partenaires** : France Victimes 44, Associations Addictions France, la Gendarmerie nationale, Associations Trajet, Permis de Construire…, **la Fédération Citoyens et Justice** et **nos financeurs** : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mairies de Nantes et Saint-Nazaire, Département, Région, Métropole, Préfecture…

En 2023, nous soutiendrons cette dynamique :

Dès ce mois de janvier 2023, **les Pôles de Réparation Pénale et Socio-Educatif nantais ont pu emménager dans de nouveaux locaux**. Depuis plus de deux ans, nous étions en recherche, avec nos moyens, de nouveaux locaux en lien avec le fait que nous étions très à l'étroit, avec des contraintes organisationnelles multiples sur des sites diffus. Ce nouveau lieu nous rassemble davantage et permet un espace de travail cohérent et adapté.

Tout au long de l'année, nous poursuivrons **notre dynamique de formation** avec notamment :

- Deux formations utiles à monter en compétences dans l'usage du logiciel EXCEL, avec ENI,
- Une formation dédiée à notre équipe de délégués du Procureur : « Modifications Législatives et Aménagements de Peines » avec Citoyens et Justice,
- Un formation Médiation Pénale Mineurs avec la PJJ,
- Puis une formation mutualisée avec le CPCA Pays de la Loire « De la mise en œuvre à l'animation des groupes de parole pour les auteurs de violences au sein de couple » avec Citoyens et Justice.

Enfin, les 9 et 10 novembre, **nous accueillerons la commission nationale pré sententielle de la fédération Citoyens et Justice**. Les acteurs de ces missions socio-judiciaires se réuniront pour débattre, se fonder des convictions et construire des outils au service de l'accompagnement du public sous main de justice.

Jouis Guillaume,
Directeur du service

Le 19 mai 2023

adaes44

SIE
SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE
2022 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. ACTIVITE

1.1. Les mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2022

1.3. La mise en œuvre des MJIE

1.4. Les mesures terminées en 2022

II. FONCTIONNEMENT

2.1. L'ancrage dans notre champ d'intervention

2.2. Les liens avec les Juges des Enfants

2.3. Un service inscrit dans la dynamique associative

2.4. Les actions de formation interne/externe

CONCLUSION - PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Le Service d'Investigation Educative de l'Adaes44 est habilité afin d'exercer des **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)** au civil et au pénal ordonnées par les Juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire. Le SIE est le seul service associatif habilité sur le département de Loire Atlantique.

430 MJIE facturées en 2022

642 mineurs et 368 familles suivis

Maintien de l'augmentation temporaire de l'habilitation du service à 430 mineurs sur

Depuis 2019, le nombre de MJIE orientées vers le SIE demeure élevé et au-delà de l'habilitation du service définie par la PJJ. Face à cette situation et à la demande de la PJJ, une augmentation temporaire de l'habilitation du service a été accordée pour l'année 2021 à hauteur de 62 mineurs supplémentaires, portant l'habilitation du service de manière non pérenne à 430 mineurs. Cette augmentation a été reconduite pour l'année 2022 sur proposition du service.

Sur l'année 2022, trois principaux aspects sont venus marquer l'activité du service et son organisation. Le nombre de mesures orientées est resté à un niveau très élevé et bien au-delà de la capacité d'absorption du service (48 mineurs en moyenne mensuellement orientés vers le service pour une capacité d'attribution de 36 mineurs). Le nombre de MJIE en attente n'a eu de cesse d'augmenter comme les délais de mise en œuvre des mesures (plus de 8 mois pour les mesures notifiées en septembre 2022).
Par ailleurs, le service a connu un nombre important d'arrêts de travail impactant plus particulièrement la fonction éducative. Au regard du contexte actuel, il a été difficile de pourvoir aux remplacements des professionnels. Ces absences ont amené des discontinuités et des temps de latence dans la déclinaison des interventions du service auprès des mineurs et de leur famille pour plusieurs mesures engagées.
Enfin, suite à un dégât des eaux usées au mois de juin 2022, l'organisation du service a été impactée de manière conséquente, une partie des locaux ayant été inutilisables durant cinq mois.

Bien que cette situation se soit révélée très insatisfaisante (délai de mise en œuvre des mesures, discontinuité des interventions et rendus tardifs de rapport dans certaines situations), le service et ses professionnels sont restés mobilisés et engagés afin de poursuivre au mieux les missions qui sont les nôtres dans l'intérêt des mineurs et de leur famille.

I. ACTIVITE

1.1. Mesures ordonnées par juridiction et par cabinet

1.1.1. En nombre de mineurs

	Garçons	Filles	Total Jeunes	Total Familles
Mineurs en charge au 01/01/2022	127	100	227	136
Mineurs attribués en 2022	239	191	430	241
Mineurs sortis en 2022	239	191	430	249
Mineurs en charge au 31/12/2022	116	96	212	119
Total des mineurs suivis dans l'année 2022	**355**	**287**	**642**	**368**

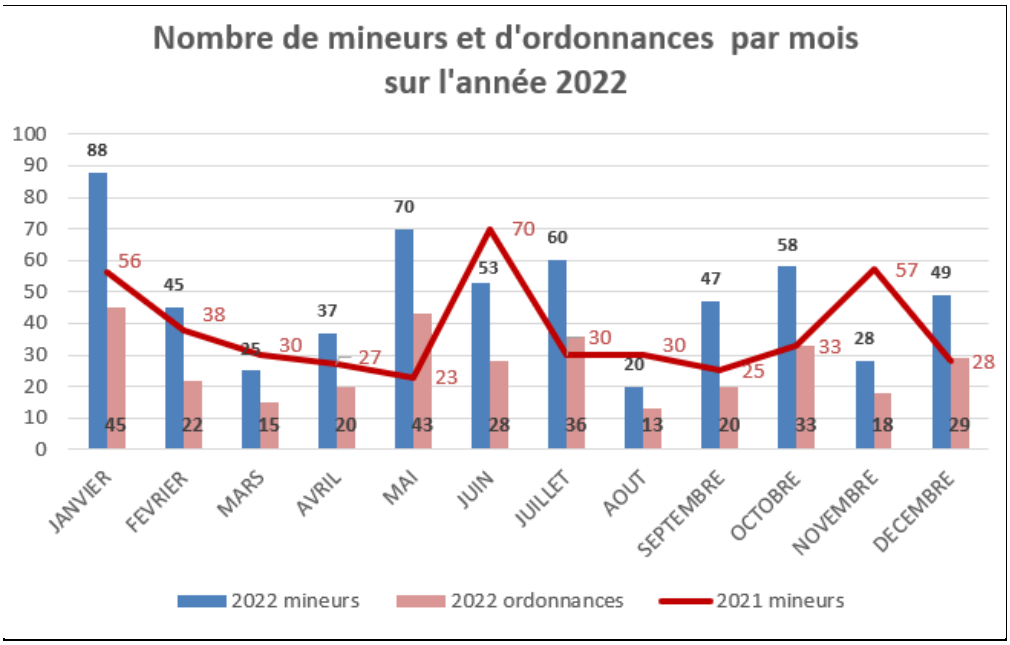

Au cours de l'année 2022, 322 MJIE ont été notifiées au service, ce qui représente 580 mineurs (soit une augmentation de 30% comparativement à l'année 2021) et un niveau historique de mineurs orientés sur une année qui n'avait jamais été atteint jusqu'à présent.

L'engorgement actuel des différents dispositifs de protection de l'enfance en Loire-Atlantique (tant concernant le milieu ouvert que les lieux de placement) peut être un élément explicatif de ce nombre élevé de MJIE ordonnées.

L'augmentation de l'habilitation annuelle du service (430 mineurs au lieu de 368) a été maintenue pour la deuxième année consécutive par la PJJ.

Pour 2022, le service a facturé auprès de la PJJ le nombre attendus de mineurs, soit 430.

1.1.2. Par juridiction et par cabinet

Cabinets / juridiction	2022	2021	2020	2019	2018
TPE NANTES Cab B	130	69	67	82	32
TPE NANTES Cab C	85	40	57	67	56
TPE NANTES Cab D	132	45	18	22	33
TPE NANTES Cab E	94	97	87	82	65
TPE NANTES Cab F	55	61	85	68	36
TPE NANTES Cab G	77	98	67	64	64
TPE SAINT-NAZAIRE Cab SA	3	21	26	39	27
TPE SAINT-NAZAIRE Cab SB	0	10	4	29	17
AUTRES TPE	4	6	3	0	0
JUGE D'INSTRUCTION	0	0	0	0	2
TOTAL	580	447	414	453	332

Moyenne sur les 5 dernières années	445

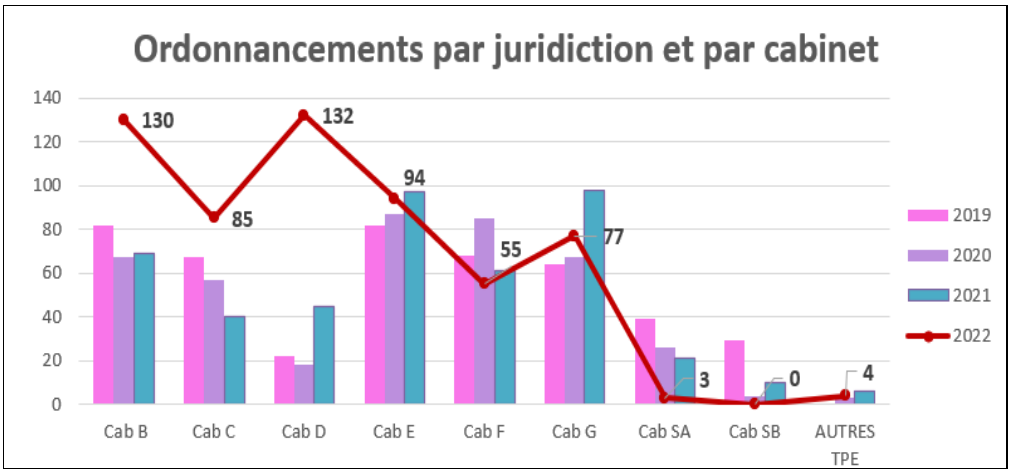

Les mesures ont été essentiellement adressées par les magistrats du Tribunal pour Enfants (TPE) de Nantes avec un nombre très limité de MJIE orientées par la juridiction de Saint-Nazaire (moins de 1% des mesures confiées).

Informés de l'activité du service, les Juges des Enfants du TPE de Saint-Nazaire ont nommé avoir privilégié les services de la PJJ quant aux MJIE ordonnées.

Concernant le TPE de Nantes, la plupart des cabinets a orienté plus fortement vers le service, et plus particulièrement les cabinets B et D, ainsi que C dans une moindre proportion.

Sur cette année, l'activité du service a par ailleurs été exclusivement réalisée en assistance éducative (MJIE au civil).

1.2. Les mesures en attente au 31 décembre 2022

De manière concomitante, le nombre de mineurs en attente au cours de l'année 2022 n'a cessé de s'accroitre passant de 156 mineurs au 31 décembre 2021 à 291 mineurs au 31 décembre 2022. Ce nombre élevé demeure problématique, d'une part, par rapport aux mineurs et à leurs familles concernés par une MJIE et, d'autre part, au niveau de la responsabilité du service quant aux mesures confiées et non exercées dans le cadre imparti.

Le maintien de l'augmentation temporaire d'habilitation sur l'année 2022 a permis d'atténuer sensiblement le nombre de mineurs en attente mais s'est néanmoins révélé insuffisant pour

diminuer de manière significative le nombre de mineurs en attente au regard du niveau d'ordonnancement constaté sur 2022.

Les magistrats des TPE de Nantes et de Saint-Nazaire ont été avisés de manière régulière de cette situation. De plus, afin de leur apporter davantage de lisibilité quant au nombre de mesures en attente, un tableau mensuel de suivi de l'activité a été expérimenté au cours de l'année 2022.

Parallèlement, nous continuons d'informer mensuellement les services territoriaux de la PJJ du flux de notre activité.

1.3. La mise en œuvre des MJIE

1.3.1. Les délais d'attribution

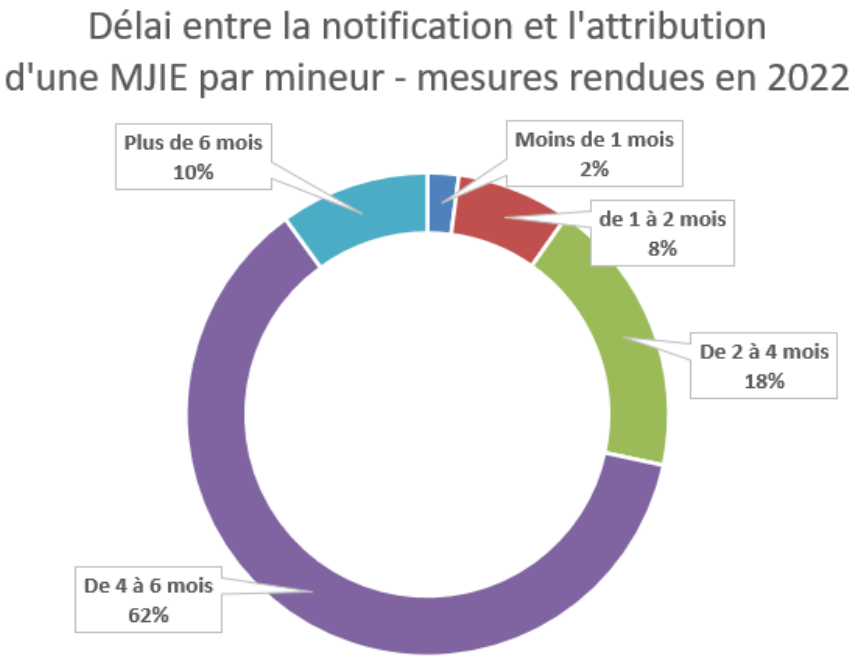

Moyenne : 4.5 mois (3.4 en 2021) **/ 10% des MJIE mises en œuvre plus de 6 mois après leur notification en 2022 (1% en 2021)**

Du fait du nombre de mesures en attente de plus en plus conséquent, les délais d'attribution des MJIE n'ont eu de cesse de s'allonger au cours de l'année 2022 et ce, de manière significative.

Alors que près de 60% des MJIE rendues en 2021 avaient été mises en œuvre dans un délai d'un à quatre mois après leur ordonnancement, moins de 20% des mesures ont pu l'être en 2022.

Cet allongement dans l'effectivité des mesures confiées va continuer de s'accentuer sur l'année à venir, d'une part, en lien avec le nombre de mesures orientées vers le service et, d'autre part, avec la non-reconduction de l'habilitation temporaire décidée par la PJJ pour l'année 2023.

De ce fait, le service n'a plus la capacité de pouvoir garantir pour l'ensemble des MJIE orientées vers le service leur mise en œuvre dans un délai maximum de 6 mois.

Le nombre conséquent de mesures en attente amène parallèlement une augmentation conséquente des sollicitations pour des mesures non attribuées, mobilisant plus particulièrement l'encadrement du service.

1.3.2. Durée des prises en charge

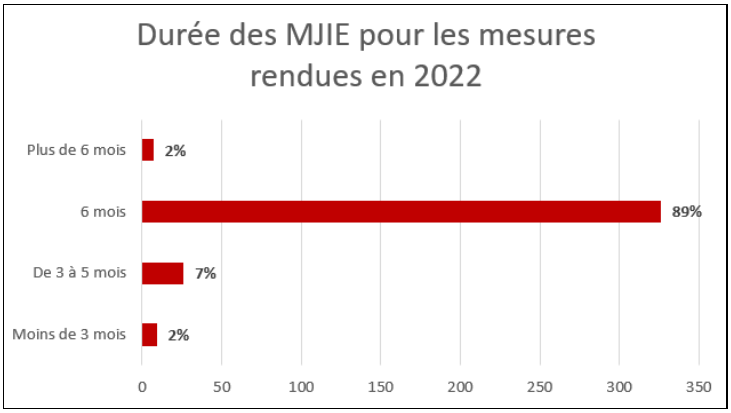

Pour 89% des MJIE, la durée d'exercice de la mesure est de 6 mois.

Les durées plus courtes sont principalement liées à des MJIE demandées en parallèle de décisions de placement ou dans le cadre de délégations de compétence.

1.4. Les mesures terminées en 2022

1.4.1. Âge des mineurs lors de l'ordonnancement

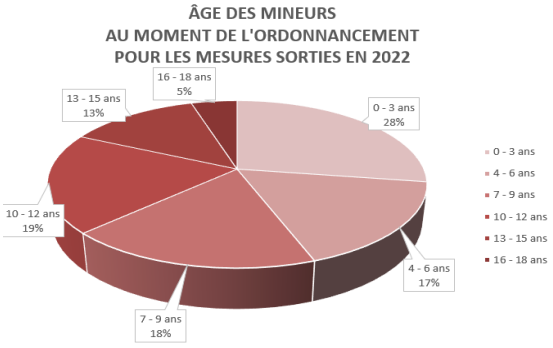

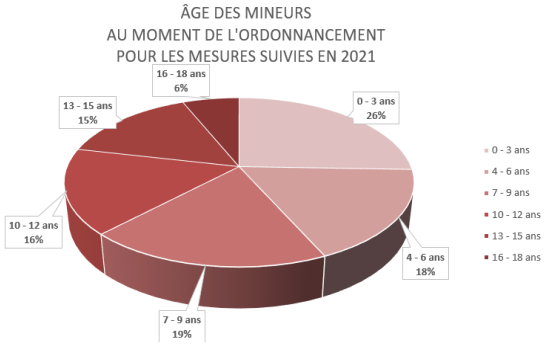

Les mineurs suivis sont répartis de manière homogène sur l'ensemble des tranches d'âge, avec néanmoins une sous-représentation de la tranche d'âge des 16/18 ans.

Comme les années précédentes, la part des mesures relative aux mineurs âgés de 0 à 6 ans demeure la plus conséquente : 45% des mineurs concernés par une MJIE.

1.4.2. Causes des saisines (pour les MJIE rendues en 2022)

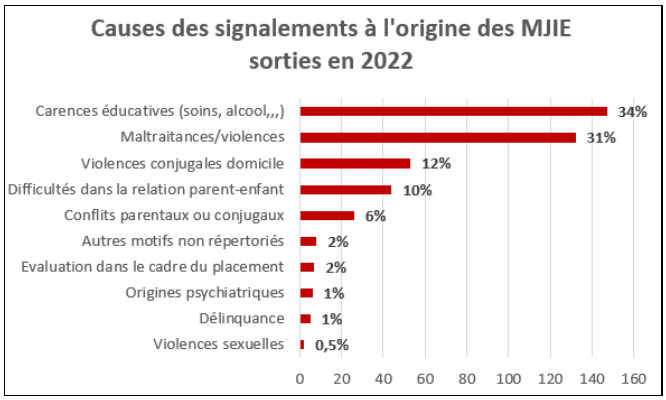

Les problématiques en lien avec les carences éducatives et les situations de maltraitances et/ou de violences restent prédominantes concernant les causes repérées à l'origine des interventions du service (65%).

Toutefois, les situations relevant d'un contexte de violences conjugales sont vraisemblablement sous-représentées, cette problématique n'étant pas nommée comme celle prédominante dans un certain nombre de situations.

1.4.3. Situation des mineurs

2022	Situation maritale des parents			
	Mineurs		Dossiers	
Concubin(e)-Marié(e) - Pacsé(e)	170	*40%*	75	*30%*
Séparé(e) - Divorcé(e)	230	*53%*	151	*61%*
Parent isolé	30	*7%*	23	*9%*
TOTAL	430	100%	249	100%

Près de 2 mineurs sur 3 vivent auprès d'un seul de leurs parents. Cette proportion demeure quasiment équivalente au cours de ces dernières années. Au moment de l'ordonnancement de la MJIE, les mineurs vivent ainsi principalement auprès de leurs parents (et de leur mère quand le couple parental est séparé).

9% des mineurs ayant fait l'objet d'une MJIE bénéficiaient en parallèle d'une mesure de placement ou étaient confiés à des tiers digne de confiance (TDC).

2022	Lieux de vie du mineur en début de mesure			
	Mineurs		Dossiers	
Père	36	8%	20	8%
Mère	182	42%	122	49%
Famille	167	39%	72	29%
Résidence alternée	6	1%	4	2%
TDC	10	2%	8	3%
Lieux de placement	29	7%	23	9%
TOTAL	430	100%	249	100%

1.4.4. Autres mesures en cours durant l'exercice de la MJIE

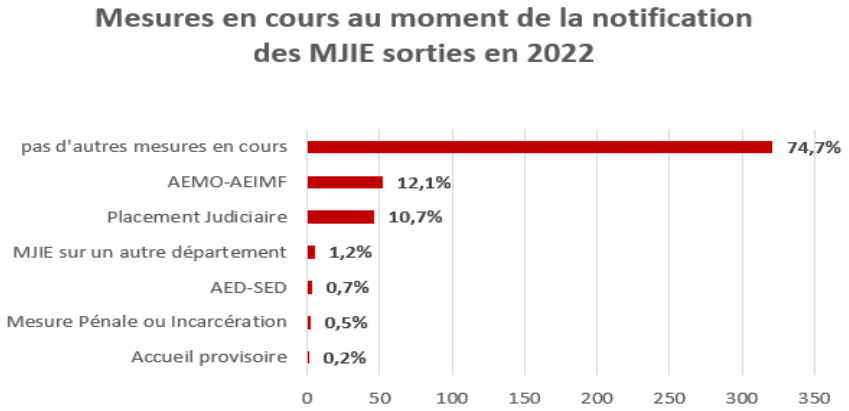

Près de 75% des mineurs sont concernés essentiellement par une MJIE dans le cadre de la procédure en assistance éducative.

La part de situations faisant l'objet d'une mesure de protection ordonnée de manière concomitante à la MJIE demeure, quant à elle, stable (24% en 2022 contre 26% en 2021).

Au cours de l'année 2022, il a été constaté un nombre plus élevé de mises en œuvre de placements en cours de mesure que les années précédentes (5% des mineurs concernés) :

- Soit ces placements sont intervenus entre la notification et la mise en œuvre effective par le service de la MJIE du fait de nouveaux éléments de danger pour le ou les mineurs concernés (8 mineurs).
- Soit les placements ont été sollicités en cours d'exercice de la MJIE au regard des éléments de danger recueillis par le service amenant à solliciter la protection immédiate d'un ou plusieurs mineurs (15 mineurs).

1.4.5. Préconisations formulées en fin de MJIE

	PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2022		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2021		PROPOSITIONS FIN DE MESURE EN 2020	
Non lieu simple	46	11%	39	11%	38	10%
Non lieu + AED	5	1%	3	1%	10	3%
TOTAL sans Assistance Educative	**51**	**12%**	**42**	**11%**	**48**	**13%**
AEMO	190	44%	192	52%	172	47%
AEIMF	39	9%	11	3%	44	12%
Placement ASE	47	11%	37	10%	20	5%
Placement TDC ou autre parent	15	3%	14	4%	5	1%
Maintien AEMO	29	7%	8	2%	20	5%
Maintien placement ASE	36	8%	49	13%	40	11%
TOTAL Assistance Educative	**356**	**83%**	**311**	**85%**	**301**	**82%**
Sans proposition ouverte	9	2%	9	2%	15	4%
Divers	14	3%	6	2%	4	1%
TOTAL	**430**	**100%**	**368**	**100%**	**368**	**100%**

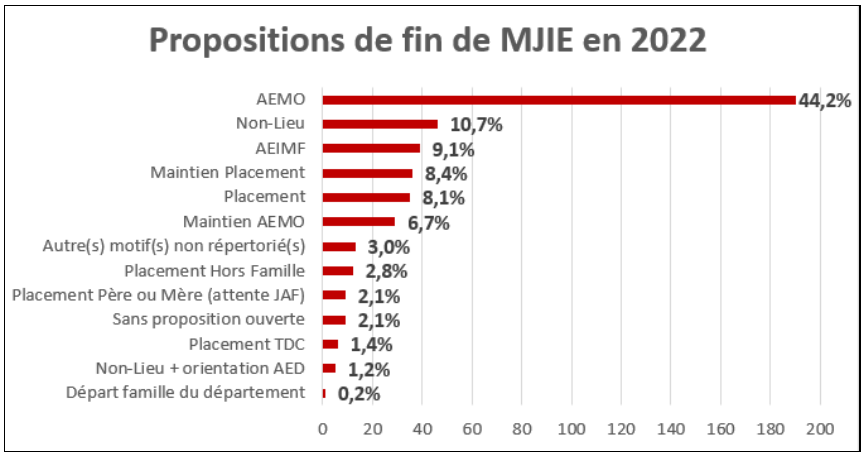

Les préconisations formulées par le service restent relativement stables au cours de ces dernières années avec majoritairement une orientation vers des mesures judiciaires de milieu ouvert sous la forme d'AEMO ou d'AEIMF (60% des préconisations réalisées) et des propositions de placement ou de maintien de placement à hauteur de 16% des préconisations de fin de mesure.

Il est, par ailleurs, observé une diversité des propositions réalisées afin de s'adapter à la singularité des situations ainsi qu'au contexte d'engorgement des dispositifs de protection de l'enfance : AEMO avec maintien sous condition ; AEIMF avec AEMO dans l'attente de son effectivité ; placement auprès d'un des parents ou à l'ASE avec un droit de visite et d'hébergement quotidien à un parent et des droits de visite restreints pour l'autre…

Le service s'appuie également sur l'évolution du cadre règlementaire dans la formulation des propositions en se centrant toujours sur l'intérêt de l'enfant. Cela est notamment le cas pour les situations relevant d'un contexte de violences conjugales afin de protéger le parent et le ou les enfants victimes en parallèle des démarches engagées par ailleurs (procédure pénale, requête auprès du Juge aux Affaires Familiales).

II. FONCTIONNEMENT

En lien avec les moyens supplémentaires reconduits en 2022 dans le cadre de l'augmentation de l'habilitation par la PJJ, le service est doté de 10.45 ETP de travailleurs sociaux (éducateur.trice.s spécialisé.e.s et assistantes de service social), 3 ETP de psychologues, 0.20 ETP de spécialiste (psychiatre), 2.10 ETP de secrétaires et 2 ETP d'encadrement.

2.1. L'ancrage dans notre champ d'intervention

Cette situation de suractivité a eu des impacts tant du côté des familles et des mineurs que de l'équipe du SIE : dégradation de certaines situations au regard des délais de latence à l'œuvre, difficultés accrues dans le démarrage des interventions…
De plus, alors que les impacts liés à la Covid 19 s'estompaient, le dégât des eaux usées subi au mois de juin 2022, est venu de nouveau complexifier l'organisation du service qui a été fortement impacté durant cinq mois du fait de l'impossibilité d'utiliser une partie des locaux.

Le service a également connu un nombre important d'absences dues à des arrêts pour maladie, dont 5 arrêts de plus de trois mois sur les fonctions éducative et administrative.
Au regard des difficultés actuellement observées quant au recrutement sur les fonctions éducatives, il n'a pas été possible de remplacer l'ensemble de ces arrêts, avec des incidences sur l'activité du service (mesures découvertes ou mesures non attribuées). Ces absences ont généré des discontinuités et des temps de latence dans la déclinaison des interventions du service auprès des mineurs et de leur famille pour plusieurs mesures engagées.
Cette situation s'est progressivement régulée avec le recrutement de professionnels en remplacement.
Pour les situations concernées, cela n'a cependant pas été sans impact sur le rendu des MJIE, ces mesures n'ayant pas pu être déclinées de manière habituelle par le service. Une vigilance a été maintenue sur le fait que ces éléments soient portés à la connaissance de la famille et du magistrat prescripteur (via le rapport transmis à minima).

2.2. Les liens avec les Juges des Enfants

Dans la continuité de l'année passée, les liens avec les magistrats ont été maintenus principalement par la présence régulière du service aux audiences (travailleurs sociaux et cadres).

Au regard du niveau de l'activité, les Juges des Enfants des juridictions de Nantes et de Saint-Nazaire ont été tenus informés de cette situation et des tableaux mensuels de suivi de l'activité du service par cabinet leur ont été transmis de manière régulière.

En parallèle, un dialogue a été engagé avec la Direction Territoriale de la PJJ autour de la régulation de l'activité en MJIE sur le département. Une première rencontre s'est tenue en septembre 2022. Pour autant, ces premiers échanges n'ont pas ouvert de perspective concernant la régulation de l'activité des MJIE entre le service public et le service associatif habilité.

2.3. Un service inscrit dans la dynamique associative

Les professionnels du SIE continuent de s'investir dans des projets à dimension collective au sein de l'association. Ainsi, plusieurs professionnelles participent régulièrement à des activités transversales. Deux travailleuses sociales et une psychologue animent des stages de responsabilité parentale mis en œuvre par le service pénal socio-judiciaire. Une professionnelle participe, quant à elle, aux permanences éducatives de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) des Dervallières ou de Châteaubriant, dispositif porté par le SEAD.

Ces participations contribuent à favoriser les partages et à nourrir les connaissances auprès de l'ensemble de l'équipe du service.

2.4. Les actions de formation interne/externe

Un nouveau cycle de formation collective à destination de l'ensemble des professionnels du service s'est ouvert en novembre 2022 sur la thématique des violences sexuelles. Six journées de formation sont projetées sur 2022 et 2023, l'animation de ces temps étant assurée par Madame Nisse, directrice du Centre des Buttes-Chaumont spécialisé dans la prise en charge thérapeutique adaptée aux situations d'inceste et autres maltraitances pour les victimes et les auteurs de ces violences familiales et extra-familiales. Les deux premières journées se sont déroulées en novembre 2022.

Les professionnels du service continuent de solliciter des temps de formation sur des thématiques spécifiques en lien avec des problématiques rencontrées ou sur lesquelles ils souhaitent monter en compétences (radicalisation, prostitution des mineurs…).

Parallèlement, le service continue d'adhérer à la FN3S [12] et participe aux différents temps organisés sur la région Grand Ouest, ce qui permet notamment de maintenir un lien et des échanges réguliers avec les professionnels des services d'investigation éducative à l'échelle inter-régionale.

[12] FN3S : Fédération nationale des services sociaux spécialisés

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Le nombre élevé de mesures toujours en attente corrélé à l'absence actuelle de perspective de régulation entre le service associatif habilité et le secteur public a amené le service à solliciter le maintien de l'augmentation temporaire de l'habilitation du service à hauteur de 430 mineurs pour 2023. La DTPJJ et la DIRPJJ Grand Ouest ont cependant acté la non-reconduction de cette habilitation temporaire et fixé le niveau d'activité du service pour l'année à venir à celui de son habilitation habituelle, soit 368 mineurs.

Cette décision n'est pas sans conséquence notamment concernant la responsabilité du service quant aux mesures confiées et non exercées dans le cadre imparti. Nous ne pouvons que constater notre impossibilité de mettre en œuvre les mesures ordonnées dans des délais raisonnables et ce, au détriment des mineurs concernés et de leurs familles.

Dans ce contexte, la gestion des mesures en attente et le niveau d'ordonnancement des MJIE en direction du service demeurent deux aspects essentiels à prendre en compte au cours des mois à venir.

Le service est régulièrement destinataire de sollicitations pour un certain nombre de ces mesures en attente (nouvelles IP, soit-transmis, interpellations de familles, de partenaires…), auxquelles les réponses apportées demeurent limitées et peu satisfaisantes au regard des éléments d'inquiétude signalés. Nous ne disposons pas de moyens spécifiques et suffisants dédiés à la mise en place d'un dispositif de gestion de ces mesures en attente.
Par ailleurs, la gestion et la priorisation de ces mesures en attente ne doivent pas relever uniquement de la responsabilité du SIE.

Ces différents enjeux devront faire l'objet de temps de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés par cette activité (magistrats, STEMO, Direction Territoriale de la PJJ 44/85 notamment).

L'année à venir nécessitera également de poursuivre les prospections engagées afin de trouver de nouveaux locaux pour le service, Nantes Métropole Habitat ayant signifié son intention de mettre fin au bail de location d'ici la fin de l'année 2024.

Enfin, au regard du positionnement de l'association sur la MECS de Châteaubriant et des incidences à terme sur le dimensionnement des différents services de l'Adaes44, une réflexion est amorcée quant à la place du service dans son organisation et au sein de l'Association.

Antoine Bourdet,
Directeur SIE

Le 07 juin 2023

DISPOSITIF HEBERGEMENT EDUCATIF DIVERSIFIE

Foyer de la Jaunaie

2022 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. ACTIVITE

1.1. Eléments statistiques

1.2. La répartition des jeunes par structure

1.3. Quelques statistiques au 31/12/2022 : scolarité, insertion, emploi

II. FONCTIONNEMENT

La problématique des logement

La problématique des recrutement

La réorganisation des services

CONCLUSION - PERSPECTIVES

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par une sortie de 2 années Covid, l'augmentation de notre habilitation portée de 31 à 39 jeunes avec des recherches d'appartements, des admissions progressives, un recrutement de personnels et une organisation mieux adaptée à cet ensemble de changements.

La covid a été quelque chose d'absolument inédit en 2020 et 2021. La sortie de la covid aurait pu être un épiphénomène, il n'en est rien, bien au contraire. Il y a un « après » difficile à cerner tant au niveau des jeunes qu'au niveau des professionnels comme une forme d'inquiétude sous-jacente renforcée par une atmosphère plus lourde, par des événements internationaux sévères et des crises qui se concrétisent comme le réchauffement planétaire. Notre mission de protection et d'accompagnement s'effectue dans ce contexte de crises et de réduction des protections sociales.

Les 8 jeunes accueillis en plus en 2022 ont nécessité la réorganisation des services, des mouvements internes et des recrutements dans une période de difficultés pour embaucher. Matériellement, l'achat et la location de studios supplémentaires a nécessité du temps, des recherches intensives et des compromis là-aussi dans une période de pénurie de logements.

Les jeunes accueillis ont néanmoins bénéficié des conditions de prises en charge prévues, accompagnées par des équipes qui ont mis en œuvre leurs missions de protection avec un sérieux professionnel et dans la bonne humeur indispensable à une prise en charge de qualité.

I. ACTIVITE

1.1. Eléments statistiques

1.1.1. Nombre de journées

Le nombre de journées à réaliser en 2022 au taux d'occupation de 95 % était **13 524**. Nous en avons réalisé **12 044 journées**, soit **84,51 %** de taux d'occupation.

Comparé aux années précédentes ce taux est plus faible. Cependant, si nous prenons en compte notre modification d'habilitation datant de novembre 2021, faisant passer notre habilitation de 31 à 39 jeunes et la création du SAI Jeunes [13](qui fait suite au SASSE : 12 jeunes + 8 jeunes du dispositif 16/21 ans en appartements diffus), nous pouvons être satisfaits de ce taux. En effet, nous avons accueilli le premier jeune dès le mois de mars et le dernier au mois de juillet 2022. Entre temps, nous avons recruté des salariés, acheté et loué les studios. Pour les autres services : Odyssée et Intern'appart, nous avons été complets.

nombre des journées réalisées sur 5 ans

PREVISIONNEL : CD 44		HORS CD 44	TOTAL 95 %
2022	**10949**	**1095**	**84,51**
2021	10056	658	93.18 %
2020	10410	306	94,45 %
2019	9953	735	94.45 %
2018	10034	572	93,73 %

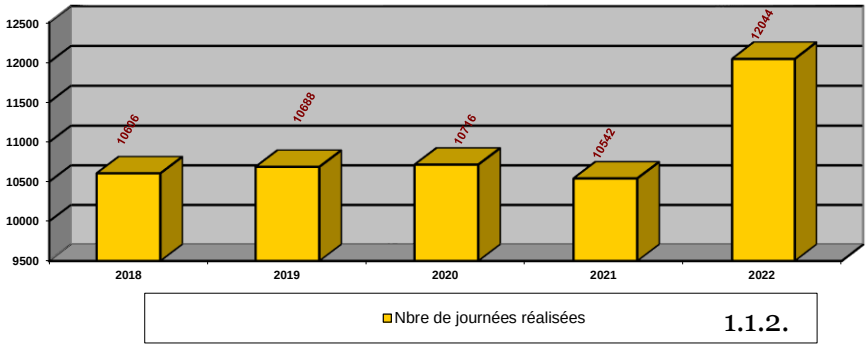

1.1.2.

1.1.3.

1.1.4. Répartition des accueils

Ordonnance 45 : 365 journées – 3.03 %
Un jeune a été concerné par un placement direct par le juge des enfants dans le cadre de l'enfance délinquante (placement à la demande de la PJJ).

Accueil provisoire – DAP tutelle – CJM : 6237 journées – 51.78 %
Les jeunes confiés sur décision administrative représentent **51.78 %** des journées réalisées.

Les « Contrats Jeune Majeur » : 4525 journées
CJM en 2019 : 4815 journées
CJM en 2020 : 6946 journées
CJM en 2021 : 5760 journées
CJM en 2022 : 4525 journées

[13] SAI Jeunes : Service d'autonomisation et d'insertion Jeunes

51.78 % des journées réalisées sont des CJM. Le taux de CJM a baissé en 2022 du fait des arrivées de mineurs sur le SAI Jeunes notamment.

Les placements judiciaires en assistance éducative de Loire Atlantique : 4712 journées – 39.13 %

Les placements judiciaires en assistance éducative des autres départements (Conseil départementaux d'Angers et Ville de Paris) : 730 journées – 6.06 %

Deux jeunes ont été accompagnés pendant toute l'année 2022 :
- Une mineure arrivée de Paris en septembre 2021 (ASE de Paris)
- Un jeune majeur depuis juin 2021 (CD49)

1.2. La répartition des jeunes par structure

1.2.1. Les arrivées au cours de l'année 2022

21 jeunes ont été admis. Ils étaient 12 en 2021.

Les nouvelles admissions correspondent à plus de la moitié de l'effectif global.

- → 4 jeunes avaient entre 15 et 16 ans
- → 11 jeunes avaient 17 ans
- → 6 jeunes avaient 18 ans

Avant leur orientation vers le dispositif diversifié de la Jaunaie, leur situation était la suivante :
- → 8 en établissement public ASE / associatif
- → 7 en famille accueil avec suivi AEMO secteur associatif
- → 4 en famille accueil avec suivi AED
- → 1 accueil d'urgence
- → 1 délégation de l'autorité parentale

Parmi les 21 jeunes accueillis :
- → 4 jeunes sont arrivés à **l'Odyssée** en 2022.
  Ils étaient déjà 5 en 2021. Ces changements sont importants en nombre de jeunes concernés. Dans une structure collective, ce renouvellement a parfois un impact sur l'ambiance et les habitudes à vivre ensemble.
- → 5 jeunes sont arrivés à **l'Intern'appart** en 2022.
  L'impact est différent pour les jeunes de l'Intern'appart que pour ceux de l'Odyssée puisqu'ils sont hébergés pour la plupart en appartement seul. Cela représente néanmoins plus de la moitié de l'effectif. Un jeune est resté moins de 5 mois.
- → 12 jeunes sont arrivés au **SAI Jeunes** en 2022.
  Ces jeunes ont été orientés notamment dans le cadre de l'augmentation de notre habilitation. Ils ont été accueillis entre le mois de mars et le mois de juillet.

1.2.2. Les sorties au cours de l'année 2022

Les jeunes sortis dans l'année sont au nombre de 12 :

- → 4 retours en famille
- → 3 orientations vers l'autonomie
- → 3 orientations vers un autre établissement
- → 2 orientations inconnues

Parmi les 12 jeunes sortis en 2022, 5 étaient mineurs, 3 sont retournés en famille, 2 étaient sur le collectif et un sur le SAI Jeunes. Cette dernière, accueillie dans le cadre d'un accueil provisoire au SAI Jeunes, n'est pas parvenue à investir suffisamment son accueil mais cette mise à distance (plus symbolique que réelle) lui aura permis de travailler sa relation à sa mère. Pour un jeune mineur, une réorientation a été imposée du fait de violences envers un membre de l'équipe

éducative du collectif. Enfin, un autre jeune a été réorienté après qu'il ait été mis en grave danger dans ses relations par des pairs non accueillis à La Jaunaie. Une réorientation de type éloignement pour lui a été difficile à mettre en œuvre.

6 jeunes ont pu accéder à l'autonomie.

1 jeune a quitté La Jaunaie à ses 21 ans sans régularisation de ses papiers, avec donc une ordonnance de reconduite à la frontière alors qu'il n'a aucune famille dans son pays d'origine. Cette situation est plutôt rare pour les jeunes que nous accompagnons.

4 jeunes majeurs sont partis avec des emplois ou des formations.

1.2.3. La durée des prises en charge des jeunes sortis en 2022

- → 2 jeunes : entre 3 et 6 mois
- → 3 jeunes : entre 6 et 12 mois
- → 2 jeunes : entre 1 et 2 ans

1.3. Quelques statistiques au 31/12/2022 : scolarité, insertion, emploi

6 jeunes sont scolarisés au 31/12/22 sur l'ensemble des jeunes accueillis, soit 13%.

5 jeunes de l'Intern'appart sont **en scolarité adaptée**. Cela représente plus de la moitié de leur effectif. Ces jeunes, en difficulté relationnelles avec les autres, souffrent aussi dans leur scolarité.

10 jeunes sont en formation avec la mission locale. 8 d'entres eux sont accueillis au SAI Jeunes, notamment depuis leur arrivée sur ce service. Cette année le SAI Jeunes a fait un travail pour orienter plusieurs des jeunes vers le volontariat en service civique.

Au total, le 31/12/22, **11 jeunes n'avaient aucune activité scolaire**, de formation ou professionnelle.

	Scolarité	Scolarité adaptée	Apprentissage	Formation Mission locale	Emploi	Sans activité	Mesure pénale dans	Garde à vue dans l' année	MDPH	Suivi psychiatrique	Traitement psychiatrique	Spécialiste	Addiction
Odyssée	2	1	1	1	1	3	3	3	3	0	0	3	5
Intern ' Appa	1	5		1	1	3	4	2	4	5	5	3	4
SAI Jeunes	3	0	3	8	2	5	5	3	2	3	0	1	10
	6	6	4	10	4	11	12	8	9	8	5	7	19

Mesures au pénal :
Plus du **¼ des jeunes ont au moins une mesure pénale**. Ils sont suivis en assistance éducative ou en qualité de jeune majeur mais ils sont concernés par des obligations (contrôle judiciaire, condamnation…).
8 jeunes concernés par des garde-à-vue en 2022.

Problématiques addictives, psychiatriques, reconnaissance personnes handicapées :
Le nombre de jeunes ayant une **addiction est élevé**. Il s'agit de **la moitié des jeunes accueillis**. Les consommations excessives concernent notamment les drogues et plus particulièrement le cannabis. Ces chiffres représentent ce qui est « repéré » mais la réalité peut être plus haute.
8 jeunes ont un traitement psychiatrique et **9 ont une reconnaissance MDPH**. Les soins psychiatriques et l'accompagnement spécialisé nécessaires sont des enjeux très importants pour ces jeunes, or les services éducatifs de protection de l'enfance sont peu soutenus voire isolés sur ces problématiques. Les équipes restent souvent seules, faute de pédopsychiatre, de place en accueil d'urgence psychiatrique, et les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques qui accueillent en parallèle certains jeunes ont tendance à ne pas poursuivre leur prise en charge quand la protection de l'enfance héberge les jeunes.

II. FONCTIONNEMENT

L'année 2022 a été une année de changements importants par l'arrivée de nombreux jeunes liés à l'ouverture du SAI Jeunes et à des fins de prises en charge classiques. Au total, 17 jeunes sont arrivées en cours d'année. Cela représente autant de commissions d'admission, de situations à appréhender de jeunes à intégrer au dispositif.

La problématique des logements

Le dispositif de la Jaunaie a anticipé en début d'année l'accueil des jeunes en envisageant l'achat de 4 studios sur les 8 qu'il nous fallait pour héberger et accompagner les jeunes. En effet, nous nous confrontons depuis plusieurs années à un manque énorme de petits logements au sud de Nantes. Nous essayons, et ainsi nous répondons au cahier des charges de l'appel à candidature (dispositif 17/21 ans en logement diffus) de conserver une proximité géographique entre le bureau des éducateurs et les logements. Nous avons pu acheter ces 4 logements et ainsi accueillir dès que possible les jeunes confiés pour démarrer suffisamment tôt nos accueils. Cependant, ces logements achetés ne sont pas la panacée. Ils sont anciens, nécessitent des travaux de remises aux normes et la question du voisinage est parfois plus problématique. Nous avons réussi à louer les 4 autres logements au fil de l'année 2022, mais là encore, en dehors du fait de consacrer beaucoup de temps et d'énergie à ces recherches, nous nous arrêtons sur des logements qu'il faut le plus souvent remettre en état nous-mêmes avant d'y installer un jeune.

Cette question de l'accès au logement est complexe pour nous, mais elle l'est aussi pour les jeunes à la sortie du dispositif de protection de l'enfance. Le département de Loire Atlantique y travaille mais les propositions sont rares et ce qui est demandé aux jeunes (plusieurs bulletins de salaire par exemple) n'est pas toujours possible, notamment pour les jeunes qui sont confiés à la MECS. Avant de penser « hébergement autonome », il faut prendre en compte l'état psychique très dégradé de ces jeunes, la réassurance et la remobilisation personnelle nécessaire avant l'emploi et le logement. Ce travail éducatif est conséquent et énergivore mais indispensable et facteur de réussite si on s'adapte à la temporalité des usagers.

Ainsi, il nous faut des logements adéquats pour accueillir les jeunes. Pour que les jeunes accèdent à l'autonomie et donc pour qu'ils puissent s'envoler, il leur faut aussi la possibilité d'accéder à leur propre logement.

La problématique des recrutements

Changements importants

Le SAI Jeunes regroupe les jeunes de l'ancien SASSE (12) et ceux du projet 17/21 en appartements diffus (8) ; Cela fait au total 20 jeunes. Leurs problématiques sont variées autour de difficultés d'insertion, mais aussi d'addictions, de problèmes psychologiques…
Pour cette équipe : 6 éducateurs, 1 maître de maison, 0,35 ETP de psychologue et un chef de service.
Un travail d'organisation de présence et d'astreinte de week-end a été mis en place de façon à répondre à la protection des mineurs et jeunes majeurs lors des week-ends, ce qui ne pouvait se faire avec une équipe de 2 éducateurs au SASSE.

Les veilleurs

Nous avons obtenu au budget 2022 l'autorisation de doubler le temps de surveillants de nuit. Historiquement, la Foyer de la Jaunaie employait 1,8 ETP de surveillant de nuit, réparti en 2 professionnels à 0,90 ETP. Ils effectuaient des nuits seuls sur le collectif de l'Odyssée, 6 nuits par semaine. La dernière était occupée par un éducateur.trice selon un rythme établi par cycle. En passant à 3,60 ETP (4 salariés), nous pouvons maintenant avoir toutes les nuits couvertes par au moins un surveillant de nuit, ce qui permet de répartir le temps éducatif dégagé sur un travail éducatif de jour, fixé notamment le samedi en doublure. Par ailleurs, nous avons la possibilité de doubler une majorité de nuits et ainsi éviter le plus possible de nuit en travail isolé. Enfin, le travail en doublure permet une première réponse d'astreinte lors des appels de nuit pour des

dépannages simples auprès de jeunes en appartement (perte de clé, problème mineur au domicile, réassurance par une présence ponctuelle travaillée en amont avec l'équipe ou occasionnelle). Les veilleurs sont aussi plus concernés par les situations de l'ensemble des jeunes.

Mise en exergue dans le rapport d'activité 2021, la question des difficultés de recrutements est toujours sensible.
Nous avons réussi à maintenir un accueil constant, nous avons accueilli progressivement les professionnels chargés de leur accompagnement au fur et à mesure des recrutements. Nous avons néanmoins des équipes stables et nous avons tenté de réduire le plus possible le recours aux entreprises d'intérim. En effet, au-delà du coût exorbitant, les interventions éducatives en intérim ne peuvent être la norme quand on sait l'importance pour les jeunes accueillis de la continuité éducative et du lien à construire. Par ailleurs, les jeunes accueillis dans nos institutions souffrent le plus souvent de carences affectives et de séparations complexes.

La réorganisation des services

La création d'un nouveau service de 8 jeunes a entrainé en cours de l'année 2022, outre des embauches (6,43 ETP), une mobilité interne, des augmentations et des adaptations de manière à trouver un meilleur équilibre d'ensemble. Ainsi des travailleurs sociaux ont changé de service et des chefs de service ont modifié leur temps de travail et ont réparti différemment leurs interventions. Tous ces aménagements ont été travaillés sur l'année avec les équipes.

CONCLUSION - PERSPECTIVES

L'année 2022 a été une année riche en accueil de nouveaux jeunes. La création d'un nouveau service et la quasi-création d'une équipe de nouveaux professionnels au SAI Jeunes a été un moment intense qui est venu questionner nos pratiques.

Les réaménagements des cadres vis-à-vis des services et la clarification des interventions ont apporté de bonnes bases pour continuer à accueillir les adolescents et jeunes majeurs dans de bonnes conditions. Le doublement des postes de surveillant de nuit participe à apporter de la sérénité dans les prises en charge. La sortie de la covid aura permis aussi de renouer avec plus de régularité quant au travail en équipe.

Deux points restent problématiques : les recrutements et le risque de ne pas pouvoir pourvoir aux remplacements faute de professionnels ; le peu de petits logements sur le marché (studios) met à mal certaines prises en charge.

Enfin, la MECS de La Jaunaie compte poursuivre les accueils de jeunes en maintenant son protocole d'admission pour que les jeunes accueillis soient en adéquation avec ses moyens sans pression liée à l'urgence et dans le respect des jeunes déjà admis.

Christophe HERGUE,
Directeur Foyer de la Jaunaie

Le 10 mai 2023

adaes44

DISPOSITIF HEBERGEMENT EDUCATIF DIVERSIFIE

Les Amarres

2022 |

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. ACTIVITE

1.1. Eléments statistiques de l'activité hébergement

1.2. Eléments statistiques de l'activité aux ateliers

1.3. Focus santé

II. FONCTIONNEMENT

2.1. 2022 : la MECS confrontée à diverses problématiques

2.2. S'appuyer des ressources pour s'adapter

CONCLUSION

INTRODUCTION

96,58 % de taux d'occupation
11 demandes d'accueil sur le dispositif hébergement
2 entrées
4 sorties
18 jeunes suivis en hébergement
10 jeunes suivis sur les ateliers
177 accompagnements sanitaires réalisés

Ce rapport 2022 est construit en grande partie à partir des éléments issus d'une note de la Direction Enfance Famille du 15 décembre 2022 ayant pour objet « *Rapports annuels d'activité des établissements et services – Données de base à communiquer au Département* » faisant alors référence au tableau des indicateurs annuels à communiquer. Comme indiqué dans cette note, certains indicateurs n'ont pas fait l'objet à ce jour d'une capitalisation qui soit de nature à en permettre la présentation dès cette année. Ils seront pris en compte en vue de la transmission du rapport d'activité 2023.

La MECS Les Amarres accueille au sein de son Dispositif Educatif d'Hébergement Diversifié **15 jeunes garçons et filles**, âgé(e)s de 13 à 18 ans relevant d'une mesure de placement judiciaire ou administrative (Au titre de l'enfance en danger article 375 du code civil ou accueil provisoire), avec 14 places pour le compte des services de l'ASE et 1 place dans le cadre pénal (au titre de l'ordonnance de 45) pour le compte de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Un accueil est possible pour les jeunes âgé(e)s de 18 à 21 ans selon les conditions prévues par l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles. Un Contrat Jeune Majeur (CJM – à la demande du jeune par accord des services du Conseil Départemental). Une dérogation peut être accordée par le Département dans le cadre du CJM 25 pour les jeunes âgés de plus de 21 ans. Dans le cadre pénal, une Mise Sous Protection Judiciaire (MSPJ) permet le prolongement d'accueil de jeunes au-delà de la majorité. Une mesure de Protection Jeune Majeur (PJM) permet un placement après 18 ans tout comme une mesure judiciaire éducative avec module optionnel « placement ».

Par arrêté du Préfet de la Région Pays de la Loire, l'établissement a vu son autorisation renouvelée en date du 12/12/2018 pour 15 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2032.

Le prix de journée a évolué de 243,05 euros en 2021, à 249,60 euros en 2022.

La MECS Les Amarres étudie les saisines par ordre d'arrivée selon les dates avec pour objectif d'honorer au mieux l'occupation des 15 places, au-delà de la répartition de principe ASE / PJJ. Nous étudions avec sérieux chaque dossier dans le cadre d'une procédure d'admission. Cette évaluation est réalisée dans un souci d'objectivation pour le jeune concerné et sa famille tout en vérifiant une certaine compatibilité avec la situation des autres jeunes accueillis au titre de l'intérêt collectif puis du vivre ensemble. Il est ici une responsabilité de l'établissement dans l'évaluation des risques (adaptation de l'accompagnement et du projet du jeune au dispositif) selon le profil des mineurs et jeunes majeurs que l'on souhaite nous confier.

ESTUAIRE (foyer) : 7 jeunes accueillis dont 6 au sein du foyer éducatif. Le 7ème au sein d'un studio à proximité qui est intégré à la vie quotidienne de la structure.

CAP (service d'accompagnement en logement extérieur): 8 adolescent(e)s accueilli(e)s en studios, Résidence sociale, FJT, suivi(e)s dans le cadre d'un accompagnement éducatif visant une autonomie progressive du jeune. Une place en studio logement est en cours de contractualisation avec Résid'étape St-Nazaire pour une durée de deux ans. Il est également prévu l'achat d'un studio dont nous sommes actuellement locataire, mis en vente par le propriétaire. Ces projets viennent ici répondre à une forte tension immobilière pour la location de biens sur le territoire.

Au-delà de ces 15 places, **1 place en studio relais** permet un accueil temporaire pour des solutions d'hébergement d'urgence ou spécifique en interne. Cette place vaut également dans le cadre d'une expérimentation « relai éducatif temporaire inter-établissements » validé par le CD44. Cette convention permet à un établissement de confier très provisoirement un adolescent à un autre établissement (Tréméac – Adaes44 Jaunaie et Amarres – ETAPE Jeunes).

Nous disposons d'une **famille ressource** située à Pontchâteau qui permet l'accueil de jeunes les week-ends et/ou en période de vacances scolaires offrant un temps «hors les murs de l'institution » et dont l'hébergement en famille reste délicat. Enfin nous disposons d'une **caravane** qui permet un hébergement spécifique au sein d'un camping et/ou pour des temps de transfert lors des vacances d'été.

HORIZON (ateliers) : Accueil de jeunes en situation de décrochage scolaire ou professionnel qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Une équipe éducative et technique se mobilise avec des temps d'accompagnement individualisé et personnalisé, au-delà de la dimension groupale. Un partenariat avec l'Education nationale et le Conseil Départemental est effectif via l'accueil de mineurs dans le cadre d'un parcours particulier. Un accueil est également possible par conventionnement dans le cadre du réseau Protection de l'Enfance ateliers de remobilisation. La recherche pour l'acquisition de nouveaux locaux s'est intensifiée du fait de l'activation de la mise en vente du bien par le propriétaire.

I. ACTIVITE

1.1. Eléments statistiques de l'activité hébergement

1.1.1. Nombre de journées réalisées

Le taux d'occupation d'hébergement pour l'année 2022 attendu à hauteur de 95% a été honoré à **96,58%.** Le faible taux de rotation entre les entrées et les sorties explique ce résultat. Nous avons été autorisés à l'accueil d'un seizième jeune afin d'occuper la place PJJ vacante en date du 3 septembre 2021 jusqu'au 24 janvier 2022.

Le nombre de demandes d'**admission** a été de 11 dont 6 issues des services de la PJJ.
2 admissions (2 ASE) et 4 sorties (4 ASE) au sein du dispositif, durant l'année.
Nous réalisons un total de **5288 journées** pour un résultat attendu de 5201 journées soit **86 journées pleines supplémentaires.**

4923 *journées réalisées pour le Conseil Départemental (4855 attendues donc +* ***68****) et* ***365*** *journées pour la PJJ (347 attendues donc +* ***18****).*

Ainsi globalement pour un taux d'occupation attendu à hauteur de 95% depuis le 1er janvier, celui - ci est de 96,58 % pour l'année 2022. (74,38% en 2016 pour un taux attendu à 90% - 84,37 % en 2017 pour un taux attendu à 95% - 98,21 % en 2018 pour un taux attendu à 95% - 95% pour un taux attendu à 95% en 2019 - 92,15% en 2020 et 98,78% en 2021). **Ainsi l'activité hébergement présente un solde financier positif de 21 465, 60 euros.**

1.1.2. Suivi des jeunes en hébergement

Nombre de jeunes entrés, sortis et suivis en hébergement sur les 8 dernières années !

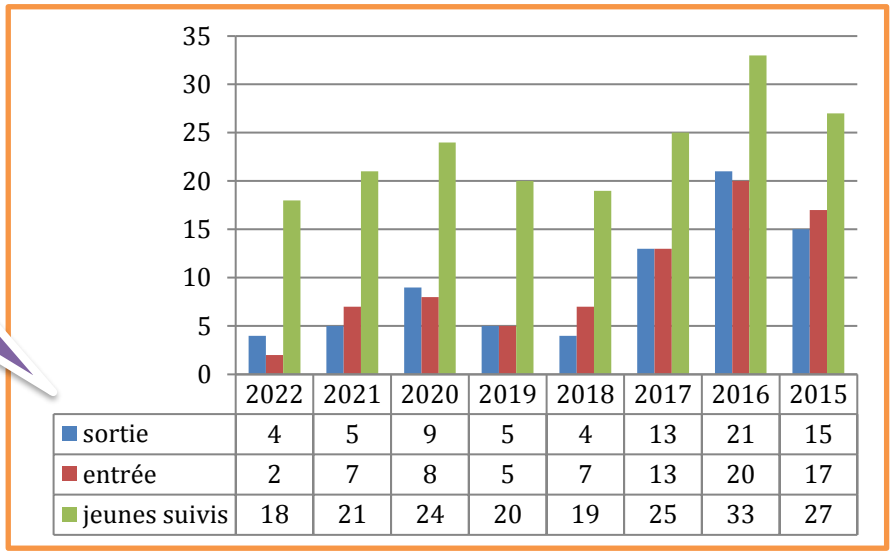

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
sortie	4	5	9	5	4	13	21	15
entrée	2	7	8	5	7	13	20	17
jeunes suivis	18	21	24	20	19	25	33	27

- **Nombre de jeunes suivis en 2021 : 18**

Jeunes confiés directement par le Juge (Cadre Pénal)	1 (TJ 44 Nantes - PJM - OPP)
Jeunes confiés par la DGS 44 – services ASE	17 * (1 DAP, 16 AE dont 1 MNA, 10 CJM) Evolution en cours d'année par transformation des mesures en 3 CJM

*AE Assistance Educative – TA Tutelle d'Etat (MNA) – AP Accueil Provisoire - TJ Tribunal Judiciaire - CJM Contrat Jeune Majeur - PJM Protection Jeune Majeur – DAP – Délégation d'Autorité Parentale, OPP Ordonnance de Placement Provisoire

Pour les **14 jeunes suivis** au 31/12/2022, dont 1 dans le cadre pénal :

→ **37,71 %** des situations sont **judiciarisées**
→ **7,14 %** des situations font l'objet d'un placement dans le **cadre pénal**
→ **50 %** des jeunes accueillis bénéficient d'un **CJM**
→ **50%** des jeunes suivis bénéficient d'une notification **MDPH** (dont 2 en cours de traitement)

La MECS accueille **3 filles et 11 garçons**.

La moyenne d'âge est de **17 ans et 4 mois**, le plus jeune ayant **13 ans** et le plus âgé **20 ans**.

1.1.3. Admissions, sorties, demandes et durée d'accompagnement

Admissions

2 jeunes ont été accueillis en 2022
(9 en 2014 – 17 en 2015 – 20 en 2016 - 13 en 2017 – 7 en 2018 – 5 en 2019 - 8 en 2020 – 7 en 2021)

Délégation TJ / ASE de référence		
TJ / DGS Pays de Retz	1	Décision judiciaire
TJ / DGS Nantes Agglo Sud	1	Décision judiciaire

Judiciaire ASE / Judiciaire PJJ

50 % des jeunes accueillis en 2022 dépendent judiciairement du **bassin nazairien.**

Provenance des jeunes admis	
Gite d'enfants du collectif EOLIDES Association LINKIAA	1
Gite d'enfants Vendéen via ASE - accueil dérogatoire – de 13 ans	1

Judiciaire ASE / Judiciaire PJJ

Sorties

4 jeunes ont quitté le dispositif d'hébergement
(10 en 2014 – 15 en 2015 – 21 en 2016 - 13 en 2017 – 4 en 2018 – 5 en 2019 - 9 en 2020 – 5 en 2021)

Orientation à la sortie	
Intégration au dispositif du PHARE Association ETAPE	1
Intégration dans un logement au sein du dispositif de l'Entre 2	2
Ré intégration réseau familial refus CJM par le jeune	1

75 % des jeunes sortants en 2022 bénéficient d'une solution adaptée dans une continuité de parcours.

Durée des placements réalisés des jeunes sortants	
Plus de 24 mois	1
Entre 12 et 24 mois	2
Entre 6 mois et 12 mois	1

Dont 1 jeune 6 mois dans le cadre pénal et 6 mois dans le cadre d'un CJM.

Demandes d'accueils

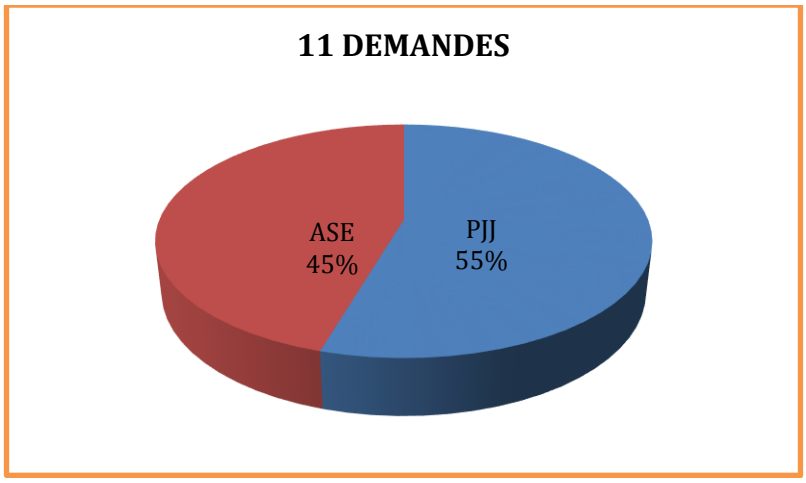

11 demandes d'accueil sur le dispositif d'hébergement en 2022.

→ **6 demandes émanant des services de la PJJ** (UEHC, EPM, UEMO44 ET hors département), soit **55 %** des sollicitations.
6 réponses négatives :

- 5 pour « place au pénal déjà occupée »
- 1 pour « pas d'accueil d'urgence, notamment en sortie d'EPM et pas pertinent sur St-Nazaire »

→ **5 demandes émises par les services de l'ASE du territoire,** soit **45 %** des sollicitations.

- 2 jeunes admis sur le dispositif hébergement.
- 1 demande erronée car placement risqué et non pertinent sur le territoire nazairien validé par le jeune, la famille et la délégation ASE référente.
- 1 refus du jeune de passer d'un hébergement en appartement à un hébergement collectif.
- 1 refus pour contexte insécure et tensions fortes sur la structure ne permettant pas un accueil sécurisé.

1.2. Eléments statistiques de l'activité aux ateliers

1.2.1. Chiffres et activités

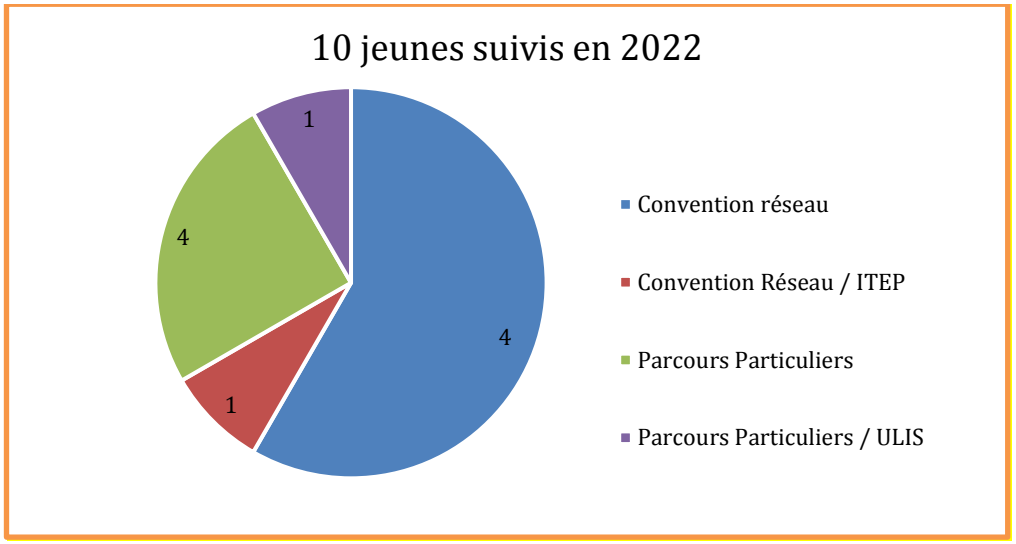

Accueil de 10 jeunes sur l'année 2022, dont :

→ 6 jeunes accueillis dans le cadre d'une convention réseau MECS : dont 1 jeune accueilli en support d'un accueil ITEP, et 1 jeune en parcours particulier Ulis.

→ 4 jeunes accueillis dans le cadre d'un parcours particulier : dont 1 jeune accueilli en soutien au dispositif SEGPA, et 2 jeunes accueillis en soutien au dispositif classe relais.

3 **jeunes ont été accueillis en continu sur l'année 2022**,

3 jeunes en fin de parcours particuliers sont sortie du dispositif en fin d'année scolaire.

1 jeune en fin de parcours particulier orienté à 16 ans à la mission locale est sortie du dispositif courant de l'année.

2 jeunes ont été accompagnés sur une période de 3 à 6 mois et sont sorties du dispositif en raison d'un changement de domiciliation.

2 jeunes sont entrés en cours d'année avec un accompagnement toujours en cours à ce jour.

Nous accueillons des jeunes avec des orientations médico-sociales (IME/ITEP).

Nous constatons un fort taux d'absentéisme pour les jeunes orientés par le SEAD. Nous posons l'hypothèse que les demandes d'accompagnement de ces jeunes ont été longues à aboutir (difficultés à remobiliser ensuite…).

Equipe incomplète sur l'année 2022 réduisant le nombre de jeunes accueillis et la projection de projets :

- Poste de moniteur-éducateur : Un des deux moniteurs éducateurs a été en arrêt maladie dès septembre 2022, puis en fin de contrat, sans remplacement jusqu'à la fin de l'année 2022.
- Le poste d'éducatrice scolaire : en arrêt maladie de février à courant août.

Activités réalisées

→ Sport : sorties VTT, piscines, balades bord de mer, Brière, char à voile….
→ Bois : réalisation d'objets en bois type cerfs-volants, enceintes…
→ Soudure : initiation à l'usage du poste à souder, partenariat avec l'atelier du STEI,
→ Potager : mettre en place une petite culture avec des semis de légumes, entretien du jardin, semer des fleurs, achats en magasin…
→ Cuir : développement de cet atelier par l'investissement d'outils ; conception de porte-clés, pochettes, bijoux, décorations de Noël…
→ Poterie : réalisation de cache-pots / plantes,
→ Sorties culturelles : cinéma, VIP, spectacles…
→ Musique : piano / chant,
→ Réparation vélos,
→ Participation bénévole au montage de chapiteaux pour le festival international de Puceul.

- **Projet** d'auto-financement sorties

- 3 jeunes des ateliers ont réalisé des objets (chaises en bois, porte-clés en cuir, plans de légumes, décorations de Noël…),
- Participation à l'action jus de pommes.

- **Accompagnement** dans les projets professionnels :

- Nous avons accompagné à plusieurs reprises des jeunes dans la cadre de leurs projets professionnels :
  - Travail de l'orientation,
  - Candidatures et stages,
  - Proposition de la journée « Place ô Gestes »,
  - Journée « Forum des métiers ».

- **Camps** Estuaire :

- Le Guerno au mois de juillet (sorties loisirs, visite parc animalier, sorties sportives (Kayak…))

Temps d'équipe

- **Temps cliniques**
  Un temps par mois voire tous les 2 mois ont pu avoir lieu avec la psychologue afin d'aborder certaines situations sur un plan plus clinique.

- **Analyse de la pratique :**
  Les groupes d'ADP ont été réduits en nombre de participants ce qui a permis d'aborder plus facilement des situations qui concerne notre service.
  Nouvel intervenant depuis septembre 2022.

- **Commission atelier** :
  Une commission a été proposée dès la rentrée de septembre 2021 avec les salariés des ateliers ainsi que des autres services afin d'échanger sur les attentes des ateliers, des possibilités d'évolution des supports, ces temps de commissions se sont poursuivis sur 2022.

- **Réunions de service** : 1h tous les 15 jours mais pas toujours maintenues.

Partenariat et organisation transversale en interne

- **Equipe du foyer de l'Estuaire / service du Cap** : un lien hebdomadaire avec les ateliers est réalisé afin de s'informer mutuellement des informations nécessaires concernant les jeunes accueillis respectivement dans nos services ; un temps de réunion tous les 15 jours a lieu afin de poser les situations des jeunes accueillis.

- **Educateurs référents du SEAD** : un lien téléphonique ou par mail avec les services de milieu ouvert est réalisé afin de se tenir informé sur les situations des jeunes que l'on accompagne ; des temps de rencontre sont régulièrement programmés avec le jeune et sa famille, afin de faire du lien avec la mesure éducative et une continuité dans l'espace familial.

- **Ateliers de remobilisation du réseau 44**

  Un lien privilégié subsiste avec les **ateliers DESACT44 de Linkiaa** du fait de sa position géographique à St-Nazaire. Afin de faire profiter les jeunes de nos structures respectives et de nos compétences mutuelles, des essais ont eu lieu et plusieurs constats ont été fait : difficultés de définir un créneau et un support qui intéresse les mêmes jeunes (disponibles sur ce créneau). Nous n'avons pas pu faire l'unanimité dans le choix du support auprès des jeunes, certains jeunes ont dû participer à des activités où le manque d'intérêt était marquant. Les jeunes accueillis n'arrivent pas toujours à venir pour des activités qu'ils choisissent, nous avons décidé de ne pas poursuivre ce partenariat sous cette forme. L'idée première étant d'obtenir l'adhésion des jeunes au support. Suite à ce bilan, nous avons décidé de faire vivre ce partenariat d'une manière plus ponctuelle, avec des sorties ciblées.

  Nous avons également participé aux ateliers soudure du **STEI**

  Des rencontres avec l'équipe de **la Mobilisation de la Jaunaie** ont eu lieu autour d'échanges de pratique : s'informer des projets en cours ou en perspectives ; échanger sur la manière d'accompagner ce jeune public, échanger autour de l'organisation du travail au sein de l'équipe (en fonction des compétences de chacun, des ETP…).

  Des **rencontres et visites des ateliers du réseau** ont eu lieu afin de se rencontrer entre professionnels, de visualiser les ateliers de chacun, d'échanger sur le mode d'accompagnement et l'organisation interne ; ceci dans la perspective de s'interpeller plus aisément entre partenaires.

  Journées transversales « *Voyage dans le réseau* » :
  Objectifs :
  → Rencontres entre professionnels du réseau et identifications des compétences de chacun,
  → Faire découvrir aux jeunes d'autres supports d'ateliers.

  Partant d'une envie commune de se retrouver autour d'un moment de partage, de convivialité et de création, les 7 associations de protection de l'enfance du réseau de mobilisation 44 et la PJJ (Tréméac, Linkiaa, l'Etape, Anjorrant, l'Adaes44, les Apprentis d'Auteuil) se sont réunies du 31 mai au 2 juin 2022 pour une semaine transversale sur le thème « *voyage dans le réseau* ».

  Sur 3 jours, les jeunes ont pu découvrir, au STEI de Bouguenais, de multiples ateliers (musique, cuisine, jeux de société, bois, soudure….). Cette manifestation fut l'occasion de mutualiser les compétences et savoir-faire d'une quarantaine de professionnels autour d'un projet

Environ 30 jeunes ont pu participer aux ateliers, chacun pouvant repartir avec un objet personnel qu'il avait fabriqué (bijou, horloge, peinture…) Chacun a pu participer à la création d'une œuvre commune. Le soleil étant de la partie, tous, professionnels comme jeunes, sont repartis avec le sourire et l'envie de se donner rendez-vous l'année prochaine !

Relations avec les familles

Nous avons été très en lien avec les parents des jeunes du SEAD accueillis aux ateliers : contacts téléphoniques à chaque absence du jeune, parfois des temps informels lorsqu'ils viennent récupérer leur enfant, nous laissant ainsi l'occasion de mettre en avant les avancées dans l'accompagnement. Des temps de bilan sont régulièrement proposés afin de se poser avec le jeune et s'appuyant du bilan voire les perspectives d'évolution des ateliers (sous forme d'objectifs). La finalité étant que le jeune comprenne que les personnes qui l'accompagnent œuvrent avec un même objectif : l'évolution de la situation.

Afin de **développer un atelier horticole**, nous sommes toujours dans l'attente de profiter des jardins de l'IME Marie Moreau, mettant en standby les deux autres projets ; la personne s'occupant des jardins partagés a été absente jusqu'à la fin d'année 2021, repoussant tout début de partenariat.
Nous avons également rencontré le responsable du Jardin des Forges à Saint-Nazaire. Leur proposition (venir ponctuellement, moyennant une prestation payante de ferme pédagogique) n'était pas en accord avec notre projet visant plutôt à apporter ponctuellement de l'aide aux bénévoles dans les cultures, le soin aux animaux, l'entretien des habitats pour les bêtes…).

1.2.2. L'accompagnement scolaire

Education nationale : Notre lien partenarial avec la coordinatrice de la plateforme des décrocheurs scolaires de Loire Atlantique est bien installé : des rencontres régulières ont pu se faire pour réaliser des bilans intermédiaires des parcours particuliers (à chaque trimestre) ; un lien téléphonique nous a permis de répondre rapidement à l'évolution de certaines situations. Madame Monnier a bien considéré nos difficultés de recrutement pour les remplacements au sein de l'équipe, elle a de fait proposé peu de jeunes pour l'accueil aux ateliers.

Vu que nous proposons un accueil spécifiquement individualisé (étant le seul à proposer ce type d'accompagnement sur le secteur de Saint-Nazaire), elle nous a orienté des profils bien spécifiques de jeunes (avec des grandes difficultés de comportement en groupe ou très éloignés du milieu scolaire, de tout autre espace que celui du domicile d'une manière plus générale). Nous sommes également très en lien avec la référente classe relais du Lycée Brossaud Blancho et les équipes pédagogiques et de direction des différents établissements scolaires d'affectation.

1.3. Focus santé

1.3.1. L'accompagnement sanitaire

L'infirmière intervient de manière transversale sur la MECS à 0,40 ETP le lundi et le mardi, soit 14h de présence hebdomadaire au sein du foyer, du CAP et des ateliers Horizon. Elle intervient également sur le dispositif Entre2 à 0,20 ETP le lundi.

Depuis février 2020, l'infirmière intervient en complément des autres acteurs de la prise en charge des jeunes accueillis. Elle a un rôle de conseil en santé, hygiène, auprès des équipes éducatives et de l'équipe de direction. Elle accompagne chaque jeune accueilli dans sa prise en charge globale et évalue tout au long de son accueil son besoin sur le plan sanitaire, notamment :

- → Bilan infirmier lors de l'admission puis assure le suivi tout au long de l'accueil,
- → Coordination du parcours de soins des usagers,
- → Lien avec le médecin traitant et le(s) médecins(s) spécialiste(s) nécessaire au maintien de la santé du jeune,
- → Partenariat avec la psychologue pour assurer le lien avec les professionnels du secteur psychologique et pédo psychiatrique ou psychiatrique,
- → Education à la santé par le biais d'actions collectives, d'accompagnements individuels, de partenariat avec les acteurs de la prévention externe,
- → Orientation vers des partenaires extérieurs si nécessaire (planning familial, sage-femme, médecins spécialisés…),
- → Transmission des données au médecin référent de la Protection de l'Enfance du Département et intégration des jeunes dans le réseau « santé protégée »,
- → Veille sanitaire au sein de la structure,
- → Accompagnement aux rendez-vous de santé dans le cas de situations particulières.

L'infirmière assure également la continuité des soins dans la gestion des traitements médicaux, des soins d'urgence et techniques en relation avec les services des urgences ou du centre hospitalier, de l'infirmière scolaire…

Disponible avec ou sans rendez-vous pour le jeune accueilli au sein de la MECS, l'infirmière peut aussi rencontrer les familles sur rendez-vous, dans des situations particulières. Se mettre en lien avec les familles dans le respect de la confidentialité des informations partagées, des informations transmises par le jeune. L'équipe éducative reste l'interlocuteur privilégier des familles.

L'année 2021 a permis de mieux positionner la fonction soignante au sein de la MECS avec une meilleure visibilité des missions. Cet aspect a été travaillé en équipe lors d'une réunion de fonctionnement. La coordination et le suivi des soins ont été la principale mission en étroite collaboration avec le dispositif « Santé protégée ». La gestion sanitaire en lien avec l'épidémie de coronavirus a été importante, 3 jeunes ont été diagnostiqués positifs en 2021. L'équipe éducative a pu ainsi s'appuyer de la fonction infirmière avec l'intérêt du travail d'équipe. Un travail a pu être réalisé de manière ponctuelle par un accompagnement autour des problématiques du sommeil et de l'alimentation pour deux jeunes des ateliers.

Activités 2022

L'infirmière qui était en poste depuis 2020 a été remplacée mi-avril. La continuité a été compliquée du fait d'un temps de tuilage très restreint. L'appropriation des outils, le lien avec les services de l'ASE, avec santé protégée et l'intégration au sein de l'établissement ont nécessité un temps d'adaptation.

Les jeunes pris en charge ont un grand besoin d'accompagnement dans le domaine de la santé. Il n'est pas toujours facile de leur faire respecter les rendez-vous médicaux. Il faut également leur laisser du temps pour s'approprier les questions de santé. Cela complique parfois les relations avec les soignants non formés aux particularités des jeunes placés à l'ASE.

Tous les jeunes ont été inclus dans le dispositif « Santé protégée ».

Tous les jeunes ont bénéficié d'un suivi ophtalmologique puis dentaire.

Toutes les jeunes filles ont bénéficié d'un suivi par une sage-femme.

L'infirmière participe régulièrement à la commission territoriale santé de la PJJ.

L'infirmière a été formée par l'ARS à l'évaluation du potentiel suicidaire et participe actuellement à la création d'un groupe de travail infirmier au sein du dispositif de santé protégée.

L'Entre2

L'infirmière intervient à 0,20 ETP de son temps sur le dispositif de l'Entre 2 dont la collaboration s'exerce avec 3 autres partenaires. Les 10 places sont occupées. Les questions sont partagées en équipe et plus précisément avec le collègue infirmier d'OPPELIA qui intervient à 0,40 ETP. Tous ces jeunes ont eu un lien avec les services de l'ASE par le passé. L'accompagnement sanitaire tout comme l'accompagnement administratif sont importants et les besoins exponentiels.

Les objectifs 2023

- Poursuivre l'intégration des jeunes dans le dispositif « Santé protégée »,
- Mutualiser certaines actions avec la psychologue de l'établissement,
- Continuer d'améliorer les outils pour faciliter la prise en charge sanitaire des jeunes.

Accompagnement sanitaire des jeunes confiés,
par l'équipe éducative et/ou l'infirmière de l'établissement.

	CAP (9 jeunes)	ESTUAIRE (7 jeunes)	TOTAL
Médecin traitant/SOS	14	29	43
Psychiatre Psychologue (externe) CMP CATTP	5	14	19
Echographie / Radio IRM Scanner	4	2	6
Dentiste Stomato	7	12	19
Ophtalmologue Orthoptique Opticien	1	5	6
Kinésithérapeute	1	1	2
Socio Esthéticienne	1	6	7
Orthodontie Stomato	15		15
Orthophonie	1		1
Ostéopathe Chiropracteur	5	9	14
Addictologie	3		3
Labo analyse		1	1
Hospitalisation Inter chirurgicale	6	3	9
Diététicienne Nutritionniste	2		2
Pneumologue Allergologue		2	2
Anesthésie	2		2
Podologue Orthopédiste	3	1	4
TEST COVID/Vaccins	4	6	10
Psychomotricienne		2	2
Cardiologue	3	2	5
URGENCE CH		5	5
TOTAL	77	100	177

1.3.2. L'accompagnement psychologique

→ Temps de **psychologue 0.45 ETP**.
Temps de présence les mardis et jeudis.

Rappel des missions du psychologue

→ **Auprès des adolescents accueillis**
Lecture des dossiers des demandes d'admission et échanges avec l'équipe.
Entretien de pré-admission si possible, en équipe ou en individuel.
« Protocole » présenté au jeune lors de son admission : 3 rencontres à prévoir avec la psychologue (un entretien de présentation suite à son arrivée, un 2ème avant la synthèse du 2ème mois, un autre avant la concertation d'échéance de la mesure).
Il s'agit de favoriser la création d'un lien de confiance, dans un cadre précisé dès le 1er entretien. Ce dernier est proposé au sein d'un bureau au service. Les suivants peuvent avoir lieu sur le collectif, au bureau, sur l'extérieur, selon l'évaluation du niveau de contenance nécessaire, et selon les problématiques.

Auprès des familles
Proposer une ou plusieurs rencontres avec les familles afin de recueillir des éléments de l'histoire, les relations familiales, les positionnements de chacun.
Possibilité d'entretiens psycho-éducatifs, ainsi que d'entretiens de médiation parent(s)/enfant.

→ **Auprès de l'équipe**
Présence aux différentes réunions pour contribuer à l'analyse de la problématique du sujet, voire du fonctionnement familial (Qu'est-ce qui se rejoue des liens familiaux au sein de l'institution ? dans les relations avec les pairs ? les adultes ? …)

- Identifier les enjeux pour le jeune et sa famille liés au placement,
- Apporter un éclairage complémentaire et distancié du quotidien,
- Favoriser une prise de recul nécessaire à chacun dans son exercice professionnel.

Possibilité de temps individuels quant à une situation particulière.
Une rencontre avec chaque stagiaire intervenant au sein de la structure est prévue pour aborder les missions du psychologue, ainsi qu'un temps d'échanges commun aux divers stagiaires (3 entretiens en individuel cette année).
Participation aux « commissions suite à des conduites violentes ».
Des temps de coanimation avec la cheffe de service ont eu lieu autour de certains thèmes abordés en réunion de fonctionnement.

→ **Animation de temps cliniques :** proposé 1 fois / mois, le 1er mardi du mois pour les professionnels de l'Estuaire de 14h à 15h, le 1er jeudi du mois pour ceux du CAP (10h-11h), un jeudi/mois de 9h à 10h pour l'Horizon.
En 2022 :

- 7 réalisés avec l'Estuaire
- 6 avec le CAP
- 6 avec l'Horizon

Dans l'ensemble, sont abordées les situations des adolescents, ou des thèmes se rapportant à des problématiques rencontrées. Des questions individuelles mais aussi collectives sont amenées. Des interrogations autour de comment faire contenance pour des jeunes souvent éparpillés psychologiquement, ou des notions plus précises comme la séparation, comment gérer la violence, les consommations de drogue…

Ces temps permettent de croiser les regards et donc de pouvoir entendre que l'adolescent peut fonctionner différemment selon les personnes, les pairs présents…, et tend à favoriser un recul sur la situation, ou encore permet de réfléchir à de nouvelles hypothèses de travail.

La récurrence des situations abordées permet de mesurer l'ampleur que prennent certaines problématiques, et de réaliser les questions qui traversent l'équipe. Des supports comme de courtes vidéos ou textes ont pu être utilisés pour aborder la théorie de l'attachement, la plasticité cérébrale, ou encore la mise en place de jeux pour accueillir l'émotionnel, ou favoriser le partage des valeurs.

→ **Les entretiens**
Lectures de dossiers pour demande d'admission.
Entretiens de pré-admission quand possibilité.

Entretiens jeunes

L'Estuaire :
Concernant les jeunes présents à l'Estuaire en 2022, moins d'une trentaine d'entretiens a été réalisée. Environ 10 rencontres prévues n'ont pas eu lieu. Les jeunes déjà présents l'année précédente bénéficient d'un suivi extérieur (pour 2 d'entre eux) ou bien ne souhaitent pas de rencontre (concerne 2 autres adolescents). Les 3 adolescents accueillis en 2022 ont accepté les entretiens de présentation mais semblaient davantage réticents aux rencontres formelles.

Des entretiens psycho-éducatifs ont donc été proposés afin de favoriser les échanges et aider les jeunes à verbaliser leurs ressentis ou aborder les problématiques repérées (3 jeunes concernés).

Des entretiens ont lieu dans différents lieux. La salle bibliothèque du collectif n'a plus semblé appropriée avec les jeunes présents (trop en proximité des chambres ?). Les 1ers entretiens se font au service rue Cardurand, puis les suivants peuvent être réalisés en voiture, ou lors de repas sur l'extérieur.

Des temps de présence sur le collectif ou lors d'activités et sorties permettent des observations et de favoriser le lien avec certains jeunes. Une prise de repères pour certains est nécessaire avant de pouvoir rencontrer de nouvelles personnes. Il est primordial de travailler la sécurité, la contenance et de favoriser le lien, « l'aller vers », notamment pour les jeunes du collectif. La participation à certains temps favorise ces liens.

Enfin, des rencontres ont également eu lieu avec une jeune adulte, petite amie d'un jeune accueilli. Un accompagnement au CMP adultes a été réalisé.
Une soirée à thème a été organisée à l'Estuaire sur le thème des « gros mots », et participation à l'intervention de « Fragil » sur l'éducation aux médias.

Le Cap :
Parmi les adolescents et jeunes adultes accueillis au CAP en 2022 :
- 1 suivi régulier (un entretien/mois)
- Pour les autres jeunes, des entretiens ponctuels ou un refus d'une rencontre suite aux premiers rendez-vous. 6 entretiens prévus n'ont pas eu lieu (généralement les jeunes accueillis au Cap préviennent de leur absence, même au dernier moment, ou demandent à reporter le rendez-vous).

Des entretiens en présence d'un éducateur ont été réalisés, soit pour favoriser le lien (la présence de l'éducateur rend l'entretien moins menaçant pour le jeune, l'éducateur aide le jeune à formuler ou plutôt à initier sa demande), soit pour venir faire contenance et repositionner les espaces des uns et des autres.

Environ 25 entretiens ont été réalisés en 2022 avec des jeunes accueillis au Cap.
Des entretiens peuvent également se réaliser en présence du binôme infirmière/psychologue, avec un accent mis sur la santé, des inquiétudes de l'équipe, et pour faire le lien « psyché/soma ».

Des orientations vers des accompagnements spécifiques ont été proposés: psychiatre en CMP, psychiatre en libéral, psychologue spécialisée dans l'accompagnement du psycho-traumatisme.

Le rôle des éducateurs est primordial pour porter l'espace psychologique, ces derniers sont les réceptacles des agirs, des confidences et des questionnements des adolescents, et peuvent saisir les occasions pour orienter vers le psychologue.

La participation à des sorties ou encore à des temps spécifiques (Temps festif de Noël, temps spécifique au départ de jeunes, pique-nique, fête de l'été) ont permis des observations dans un contexte différent, autre que le quotidien de la MECS (Relations avec les adultes, avec les pairs, comportements dans des lieux publics…).

Entretiens avec les familles

Réalisés au service : 8 entretiens, pour 4 familles (pour un jeune accueilli à l'Estuaire, les autres concernent le Cap). Parmi ces rencontres, un entretien familial avec la jeune, sa mère, l'éducatrice référente et la psychologue, en vue de commencer un travail systémique mais qui n'a pu se poursuivre par la suite.

Entretiens avec des partenaires

Des points réguliers dans certaines situations avec les partenaires du soin (psychologues de l'ASE, psychiatre en CMP, MDA, accompagnement pour évaluation MDPH, psychologues en libéral). Ces liens sont réalisés avec l'accord du jeune, et en vue de soutenir la mise en place ou la continuité d'un suivi psychologique. Au regard des situations, davantage d'échanges avec les partenaires de soin ont eu lieu cette année.

Participation aux temps avec l'EMR pour un des adolescents et avec PEGASE pour un autre jeune.

Participation aux temps de régulation d'équipe.

Diverses participations : Groupe Ressource MDA, Groupe Santé des Adolescents, Réunion Psychologues en MECS, ADP psychologues Adaes44.

Concernant les colloques ou séminaires, j'ai participé à :

- Manipulation des extincteurs (mai)
- Séminaire MDA : « Question de genres » (15/09)
- Matinée sur l'état des lieux de la prostitution (16/09)
- Temps de formation collective sur les trans-identités (11/10)
- Journée associative Adaes44 (17/11)

→ **Accueil d'une étudiante en Master 1 de psychologie du Développement**
à partir de novembre 2022.

II. FONCTIONNEMENT

2.1. 2022 : La MECS confrontée à diverses problématiques

Il semble que les conséquences économiques, démographiques et sociétales liées à la crise sanitaire Covid 19 ne sont pas sans effets sur nos organisations. Cela s'observe aujourd'hui par un changement du rapport au travail dans un contexte ou le manque d'attractivité des métiers de l'humain met aussi en difficulté la maison d'enfant comme bon nombre d'établissements. Dans le champ qui nous occupe que celui de la protection de l'enfance dont la situation en cette fin d'année est très préoccupante (placements non exécutés, mesures éducatives en attente, dégradation des situations familiales, augmentation des situations de jeunes relevant du champ du handicap et du médio-social…), le Conseil Départemental 44 mène une politique intensive pour tenter d'adapter les moyens aux besoins ce qui provoque, là encore, des tensions fortes pour réguler nos activités et nous impactent.

Ce contexte aux effets multi-factoriels vient ainsi fragiliser les structures, les professionnels, le public accompagné et vient questionner parfois le sens même de notre action. Ainsi le fonctionnement de nos organisations, les fondamentaux de notre pratique professionnelle, peuvent être amenés à se voir réappropriés tout en se réadaptant face à la perte de certains réflexes, habitudes ou acquis dans une articulation ou chaque salarié doit pouvoir y trouver sa place, tout en préservant la place de l'autre, quel que soit le niveau hiérarchique.

Un fonctionnement qui se ré-intérroge

Non les MECS ne brûlent pas (article ASH n°3030 du 14 avril 2023) à compter que nous acceptions de réinterroger notre fonctionnement pour s'adapter à toutes ces problématiques souvent subies, là où les jeunes accueillis présentent aussi des problématiques multiples et multiformes qui dépassent parfois notre capacité de prise en charge. A l'instar de dysfonctionnements rencontrés en octobre sur le foyer éducatif Estuaire qui a conduit à la fermeture du foyer une dizaine de jours, un plan d'action verra le jour en 2023, qui je l'espère, participera à une mutation progressive et sans doute nécessaire de l'établissement avec le souci de (re)placer l'enfant au cœur de nos projets.

Répondre aux besoins des enfants, des jeunes majeurs

L'accès à la formation étant devenu plus compliqué pour les futurs professionnels, il s'agira pour 2023 de continuer à s'informer et de se former afin d'être au plus près des réalités de terrain, au plus près des situations qui se complexifient.
Cette fin d'année 2022 marque le renouvellement quasi-total du groupe de jeunes au sein du foyer. La direction restera vigilante quant aux propositions de situations adressées par la plateforme afin de permettre un nouveau groupe le plus homogène possible en mesure de se contenir dans un « vivre ensemble ». Les jeunes accueillis sur le service du Cap qui bénéficient pour la plupart d'un contrat jeune majeur sont aussi demandeurs à ce que l'accompagnement proposé par les éducateurs se poursuivent. Intégration d'un logement, recherche d'emploi, aide aux démarches administratives, soins…nous devons (re)penser nos interventions en permanence avec ces constats.
Tout un ensemble d'objectifs aux fins d'amélioration pour faire en sorte de répondre au moins mal aux besoins des enfants. L'entretien des studios du service du Cap demande du temps et de l'énergie mais se réalise de concert avec l'aide de l'agent technique. Les questions de santé sont efficacement traitées avec l'aide de la psychologue puis de l'infirmière mais dont les temps partiels affectés au sein de la MECS nous paraissent de plus en plus insuffisants.

2.2.S'appuyer des ressources pour s'adapter

Prioriser les chantiers

S'ajoute à cet état de fait, des questions immobilières à traiter (vente de nos ateliers, recherche de nouveaux locaux pour les bureaux administratifs, acquisition d'un logement vu la carence du marché de studio à louer pour le dispositif d'hébergement), un nécessaire travail d'adaptation de nos outils institutionnels (logiciels RH et usagers, fiche de postes, arborescence informatique, fibre accès internet…).
Prendre soin des jeunes passe par le prendre soins des équipes de professionnels avec là aussi des travaux engagés sur l'aménagement des postes de travail et une préoccupation permanente de l'entretien et l'aménagement des lieux de travail.
Il nous faudra aussi tenter de fidéliser les professionnels au sein de l'établissement en espérant pourvoir tous les postes en CDI.
Il nous faut prioriser un certain nombre d'objectifs ne pouvant prétendre répondre à toutes ces améliorations bien nécessaires sans oublier que nous pouvons compter sur nos ressources internes parfois oubliées et l'appui des réseaux partenariaux nazairien.

Le dispositif de l'Entre2

Comme supposé en 2021, les 10 places du dispositif ont été rapidement occupées. 4 partenaires positionnés par une ambition commune que de proposer un dispositif qui puisse mieux répondre à la problématique des jeunes âgés de 18-25 ans ne trouvant pas leur place dans les structures d'hébergement et en difficultés pour formuler un projet. Issu du rapport d'activité 2022, au 15 septembre 2022, le dispositif de l'Entre 2 comprend :

→ 10 jeunes sur les 10 places
→ Âge moyen : 19,6 ans
→ 1 jeune sur 2 est orienté par un service de la protection de l'enfance
→ Les jeunes sont en mauvaise santé
→ 7 sur 10 ont un logement dans le Parc SILENE 4T2 et 3 T1 bis (loyer 273€ HC)

Témoignage : Emma, le 16 septembre 2022

« Grâce à l'Entre 2, j'ai pu me libérer car chez mes parents et la personne avec qui j'étais avant en couple, il y avait de la violence. J'ai pu m'écarter de tout ça, me retrouver seule, m'écarter de la violence.
Ça m'a aussi obligé à avoir des responsabilités et j'ai eu la possibilité de reprendre mes études.
S'il y avait quelque chose à améliorer, je pense qu'il serait bien qu'au tout début, avant de confirmer l'appartement, ce soit possible de faire une visite du logement pour se projeter. Sinon c'est compliqué.
Je n'ai rien à dire sur l'accompagnement de l'équipe. D'habitude, j'ai du mal à m'ouvrir aux gens mais j'ai une confiance envers l'équipe. Dès le premier aperçu, j'ai été directement en confiance. Chaque personne de l'Entre 2 me permet de m'exprimer librement. »

Financement

→	Conseil Départemental / DEF:	51 115 euros
→	FNAVDL :	14 000 euros (info reçue au début de l'été)
→	Stratégie Pauvreté:	45 000 euros (info reçue en septembre)
→	ARS:	3 3 000 euros (versés à OPPELIA)

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Face à l'énoncé des problématiques identifiées cette année 2022, il nous faut travailler ensemble pour faire en sorte que les enfants confiés puissent compter sur des professionnels engagés pour lesquels les institutions doivent accompagner les équipes pluridisciplinaires afin de les soutenir.

Nous pouvons compter sur un Conseil d'Administration lui aussi engagé et une Direction Générale au plus près de l'actualités des services et établissements.

En référence à notre plan d'action 2023, nous pourrons nous appuyer d'un certain nombre de leviers :

- Des séances de formations spécifiques comme levier d'action,
- L'appropriation ou la réappropriation des outils et procédures comme levier d'action,
- Mieux se connaitre pour mieux communiquer comme levier d'action,
- Des espaces d'écoute et de convivialité au service de l'efficacité du travail comme leviers d'action.

Cette année encore, la MECS Les Amarres a répondu aux attentes, en termes d'activité, liées à l'hébergement. Il nous faudra cependant être vigilant aux budgets qui n'augmentent pas au prorata de l'augmentation du coût de la vie et d'une période inflationnelle.

Je souhaite ici remercier l'ensemble des personnels toutes fonctions confondues qui participent aux bons résultats de ce rapport d'activité et qui font de notre établissement une maison d'enfant reconnue et appréciée.

Laurent Chappuis,
Directeur MECS Les Amarres

Le 16 mai 2022

adaes44

adaes44